Répertoire des aides aux artistes

Conception : Bureau d'études de SMartBe, Association Professionnelle des Métiers de la Création

Coordination de la publication : Alain de Wasseige

Rédaction et coordination des recherches : Quentin de Ghellinck (en collaboration avec Francois-Xavier Leurquin)

Collaboration : Katia Belova, Sarah de Heusch-Ribassin, Anne Dujardin, Julek Jurowicz, Barbara Klepman, Damien Noël, Héléna Rajabaly, Judith Verhoeven, Carmelo Virone

Illustrations : Emmanuel Tête

Relecture : Anne Dujardin, Héléna Rajabaly, Carmelo Virone

Mise en page : Catherine Ruelle (Art Mature sprl)

Impression : SEFF sprl

© 2011, SMartBe Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl

Éditeur : SMartBe Association Professionnelle des Métiers de la Création asbl –
Rue Émile Féron, 70 – 1060 Bruxelles – Tél : 02 542 10 67 – www.smartbe.be

Dépôt légal : D/2011/11.399/1

Toutes vos réactions, remarques ou commentaires concernant la mise à jour de ce répertoire sont à envoyer à l'adresse deq@smartbe.be

Répertoire
des aides aux artistes

Réalisé par le Bureau d'études de

SMartbe
association professionnelle
des métiers de la création

Juin 2011

Table des matières

Avant-propos 9
Mode d'emploi 11

1. Aides transdisciplinaires
Bourses, subsides et financements 17
Diffusion 24
Fédérations et réseaux 25
Formations 28
Information et centres de documentation 30
Mobilité 32
Résidences 34
Services et locations 36

2. Arts numériques
Bourses, subsides et financements 47
Prix et concours 49
Résidences 50

3. Arts plastiques
Bourses, subsides et financements 53
Diffusion 55
Fédérations et réseaux 58
Information et centres de documentation 58
Mobilité 61
Prix et concours 62
Prix spécifiques à une discipline 67
Résidences 69
Services et locations 71

4. Audiovisuel, cinéma, radio et télévision
Bourses, subsides et financements 77
Audiovisuel 77
Radio 89
Diffusion 90
Fédérations et réseaux 94

Formations 96
Information et centres de documentation 96
Mobilité 98
Prix et concours 101
Services et locations 102

5. Cirque et arts de rue

Bourses, subsides et financements 111
Diffusion 114
Formations 115
Information et centres de documentation 116
Résidences 118
Services et locations 119

6. Danse

Bourses, subsides et financements 123
Diffusion 127
Formations 128
Information et centres de documentation 129
Mobilité 129
Résidences 131
Service et locations 132

7. Design, mode et artisanat

Bourses, subsides et financements 137
Diffusion 138
Fédérations et réseaux 139
Formations 140
Information et centres de documentation 140
Prix et concours 141
Résidences 146
Services et location 146

8. Littérature

Bourses, subsides et financements 151
- Littérature 151
- Bande dessinée 154
- Littérature jeunesse 156
- Édition 157

Formations 159
Information et centres de documentation 159
Mobilité 161
Prix et concours 161
- Littérature 161
- Bande dessinée 167
- Littérature jeunesse 168

Résidences 169

9. Musique

Bourses, subsides et financements 175
- Musique classique 176
- Musiques non classiques 177

Diffusion 181
- Musique classique 182
- Musiques non classiques 183

Fédérations et réseaux 187
Information et centres de documentation 187
Mobilité 188
Prix et concours 190
- Musique classique 190
- Musiques non classiques 193

Résidences 195

10. Théâtre

Bourses, subsides et financements 199
- Théâtre jeunesse 206
- Théâtre amateur 207

Diffusion 208
Fédérations et réseaux 210
Formations 211
Information et centres de documentation 213
Mobilité 216
Prix et concours 218
Résidences 220
Services et locations 221

Travailler en tant que créateur relève parfois de la gageure, voire du parcours du combattant. Entre une législation inadaptée, un modèle dominant d'emploi qui correspond de très loin aux réalités du terrain et une méconnaissance, bien excusable, des moyens existants pour s'accomplir comme créateur, l'artiste connaît généralement des périodes de vaches maigres et se sent parfois saisi de doutes quant à son rôle au sein de la société et à la légitimité de ses créations. Pourtant, il existe une multitude de soutiens, provenant d'une constellation d'organismes, de services et d'associations, destinés à pourvoir l'artiste en aides logistiques, financières, administratives, techniques…

Fidèle à sa mission d'accompagnement des métiers de la création, SMartBe a élaboré, à côté de sa palette de services existants, un nouvel outil à destination de ses membres : le présent répertoire des aides aux artistes, qui recense une grande partie des soutiens accessibles en Communauté française. Ce répertoire, unique en son genre, se veut un outil d'orientation et vise à faciliter les recherches de ses usagers, afin qu'ils puissent s'aiguiller dans le dédale des aides publiques, privées et associatives à destination des métiers de la création. Après un patient travail de recherche et de collecte, l'équipe du bureau d'études de SMartBe y a recueilli plus de 400 aides de tous types, classées selon le secteur auquel elles s'adressent.

Cet outil se veut avant tout pratique : la classification a été conçue pour rendre la consultation aussi aisée que possible (pour plus de détails, se reporter au mode d'emploi). Le secteur concerné et la nature de l'aide sont précisés en haut de chaque page, pour que le lecteur sache instantanément à quel niveau de la structure générale du répertoire il se situe.

Cet ouvrage constitue également le premier jalon d'une entreprise plus vaste : une version numérique de ce répertoire verra bientôt le jour.

Qu'entend-on exactement par « aide » ? Il s'agit de toute forme de soutien accessible aux artistes et aux métiers de la création (artistes « individuels » ou structures collectives, dans le cas de groupes de musique ou de troupes de théâtre, par exemple). Les aides sont divisées en rubriques selon leur nature. Le descriptif des rubriques se trouve dans le mode d'emploi.

Ces soutiens peuvent prendre la forme d'un apport financier (prix, concours, bourses, subsides…), logistique (aides à l'organisation, mises à disposition d'espaces, ateliers de productions, résidences…), administratif (information, conseil,

orientation…), didactique (formations…) ou informatif (centres de documentation, plateformes et réseaux…).

Un répertoire de ce type est, par force, lacunaire, et son information court le risque d'être rapidement périmée. D'où l'intérêt de la version numérique que nous préparons et qui sera, quant à elle, régulièrement mise à jour. Dans cette perspective, merci de nous signaler toute lacune ou erreur qui vous apparaîtrait (à l'adresse deq@smartbe.be).

Marc Moura
Directeur de SMartBe,
Association Professionnelle
des Métiers de la Création

Ce répertoire des aides est d'utilisation aisée : sa structure se divise en trois niveaux afin de faciliter la recherche par secteur artistique (premier niveau) et par type d'aides (deuxième niveau). Chaque aide est également présentée selon un schéma unique (troisième niveau). Deux pictogrammes accompagnent les aides afin de distinguer :

les aides ponctuelles des aides structurelles
les aides individuelles des aides aux associations

Pour les aides dont le classement a pu se révéler ambigu, on a favorisé la répétition afin de faciliter la recherche de l'usager, mais il reste néanmoins plus avisé de survoler toutes les parties qui pourraient contenir le type d'aide recherchée (le cloisonnement des disciplines n'étant plus ce qu'il était).

Le premier niveau comprend la division par disciplines. Il existe dix secteurs, classés par ordre alphabétique, assortis d'un bref commentaire en tête de chapitre. Le premier chapitre, intitulé Aides transdisciplinaires, reprend les aides générales et transdisciplinaires.

Voici la liste des chapitres :
1. Aides transdisciplinaires
2. Arts numériques
3. Arts plastiques (incluant la photographie)
4. Audiovisuel et cinéma
5. Cirque et arts de rue
6. Danse
7. Design, mode et artisanat
8. Littérature (incluant la bande dessinée et la littérature pour la jeunesse)
9. Musique
10. Théâtre et Conte

Le deuxième niveau reprend les différentes catégories d'aides. A l'intérieur de chaque discipline du premier niveau, une structure identique catégorise ainsi chaque aide. Il existe neuf catégories. Ces catégories ne sont pas systématiquement reprises pour chaque chapitre, mais sont mentionnées en fonction de la quantité et de la diversité des aides propres à chaque discipline.

Voici les catégories (classées par ordre alphabétique) :
Bourses, subsides et financements
Diffusion
Fédérations et réseaux
Formations
Information et centres de documentation
Mobilité
Prix et concours
Résidences
Services et locations

Quelques précisions s'imposent concernant cette structuration :

- La catégorie Bourses, subsides et financements ne reprend que des aides financières. Outre les bourses et les subsides, les prêts sont repris dans cette catégorie.
- La catégorie Diffusion reprend des aides majoritairement (mais pas exclusivement) financières, tournées vers des mécanismes de promotion et de diffusion des œuvres.
- La catégorie Fédérations et réseaux reprend des aides non financières et renvoie vers les fédérations et les réseaux professionnels.
- La catégorie Formations est également non financière et reprend les formations accessibles aux artistes. Précisons que ces formations sont payantes. Les formations du circuit traditionnel de l'enseignement artistique n'ont pas été reprises, ni les formations émanant d'écoles privées. Il s'agit de formations réservées aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.
- La catégorie Information et centres de documentation reprend les services de nature strictement informative : fonds documentaires, bibliothèques spécialisées… (les bibliothèques universitaires ou des hautes écoles ne sont pas mentionnées).
- La catégorie Mobilité reprend des aides financières destinées à favoriser la mobilité internationale des artistes.
- La catégorie Prix et concours reprend tous les prix et concours revenant périodiquement. Cette catégorie reprend tant les prix donnés à l'issue d'un concours (qui sont les plus nombreux) que les prix où le jury élit seul le lauréat (ce type d'aide est moins représenté).
- La catégorie Résidences reprend les résidences proposant des séjours (payants ou non) de durée variable aux artistes.
- La catégorie Services et locations reprend tous les services (payants ou non) disponibles, au sens large : location de matériel, d'espaces de travail et d'ateliers, assistance technique, service de leasing…

Il est également à noter que, pour des raisons de clarté, des sous-catégories ont été ajoutées dans certaines rubriques (par exemple la sous-catégorie **Bande dessinée** au sein du chapitre Littérature).

Le troisième niveau décrit l'aide elle-même. Elle est, à chaque fois, reprise dans le schéma suivant:

Nom de l'aide (organisme / institution dispensateur de l'aide)
(précédé des pictogrammes indiquant le type d'aide)

Brève explication, historique, périodicité, bénéficiaires-cibles, conditions d'octroi, montant financier.

INFO
nom de l'organisme, adresse de l'organisme, personne de contact, coordonnées, le site web de l'organisme / institution (ou adresse plus précise renvoyant vers l'aide).

Limites du répertoire

Ce répertoire présente certaines limites, qui tiennent tant à la nature hétéroclite des soutiens rassemblés sous le vocable « d'aides » qu'à la politique mise en place par le bureau d'études pour l'élaboration de ce répertoire.
Il ne vise pas à une exhaustivité totale, mais à la plus grande exhaustivité possible. C'est la dimension évolutive et interactive de ce répertoire qui lui confère, inévitablement, ce caractère d'inachèvement, le présent travail n'en constituant que l'étape initiale.
Précisons que chaque entrée du répertoire ne constitue qu'une orientation, une piste, et se limite à un descriptif succinct de l'aide, accompagné des coordonnées de l'organisme qui la dispense, sans évaluation aucune, en terme de qualité, de la part de SMartBe. Il reviendra au lecteur de fouiller et de creuser un peu plus avant par lui-même pour s'assurer de la viabilité de l'aide et de l'adéquation de celle-ci par rapport à sa situation. L'objectif n'est donc pas de se substituer à l'artiste dans sa démarche de recherche de soutiens, mais bien de lui fournir les instruments qui lui permettront de mener à bien cette démarche, et ainsi de favoriser son autonomie.
Les aides reprises dans ce répertoire présentent toutes un caractère récurrent, soit qu'elles possèdent une certaine périodicité (comme les prix et concours revenant fréquemment), soit qu'elles offrent un caractère de permanence (comme les centres de documentation et les réseaux professionnels).

Ne figurent également dans ce répertoire, à quelques exceptions près, que des aides provenant d'institutions ou d'organismes belges francophones. C'est lors du processus de recherche que s'est élargi le catalogue initial d'aides belges vers des aides européennes, voire internationales. Les aides spécifiquement néerlandophones n'ont pas été reprises dans le répertoire. Ce service sera développé ultérieurement.
Une autre idée initiale du répertoire était de ne recenser que les aides accessibles gratuitement. Mais certaines aides échappant à ce critère semblaient valables (notamment les formations), et ont donc finalement été intégrées au présent ouvrage.
Un autre critère de base revu lors de la phase de recherche était de retenir uniquement les soutiens spécifiquement destinés au secteur artistique et culturel. Ils sont les plus représentés, mais quelques aides régionales à l'emploi, par exemple, ont aussi été sélectionnées.

Les aides mentionnées ici sont accessibles à toutes les personnes résidant en Belgique. Les résidents sont donc assurés que toutes les aides consignées ici les concernent (sauf certaines aides provinciales limités aux résidents de l'une ou l'autre Province). Bien sûr, de nombreuses aides s'adressent à un public beaucoup plus large.
De manière générale, certains critères ont été discriminants pour retenir les aides jugées dignes de figurer dans le répertoire :

- « vers le bas » : on a évité les aides jugées trop marginales (par exemple, un festival dédié à la bande dessinée dont le gagnant se voit offrir trois exemplaires de bande dessinée).
- « vers le haut » : les aides, émanant généralement des institutions européennes, qui s'adressent à des organismes importants (par exemple, les aides européennes à destination des boîtes de production de taille nationale).

Enfin, à titre indicatif, un relevé (non exhaustif) des organismes qui fournissent les aides et qui forment un ensemble fort disparate peut s'avérer utile. Voici les institutions et les services les plus fréquemment mentionnés :

- Les dispositifs d'aides publiques, à tous les niveaux de pouvoir : dispositifs européens, communautaires, régionaux, provinciaux, locaux.
- Les aides émanant des agences de Wallonie-Bruxelles : Wallonie-Bruxelles International, Wallonie-Bruxelles Danse-Théâtre, Wallonie-Bruxelles Images…
- Les aides provenant des organisations à caractère culturel : centres culturels, musées, académies, instituts, centres d'art, espaces de création, « laboratoires », réseaux et fédérations professionnels.
- Les aides issues d'organismes privés (fondations et groupes bancaires), de sociétés de droits d'auteur (SABAM et SACD/Scam) et d'une multitude d'associations et d'organismes, généralement tournés vers un service précis.

Aides transdisciplinaires

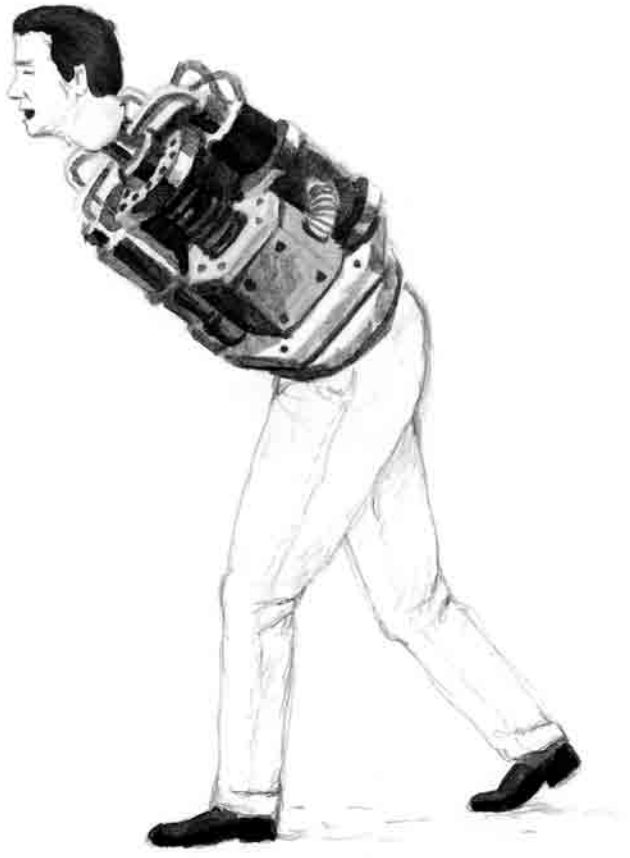

Cette rubrique comprend les aides qui s'adressent aux métiers de la création et au secteur culturel en général, sans que soit spécifiée une discipline particulière.

Bourses, subsides et financements

Fonds d'investissement St'art (St'art - Région wallonne)

St'art s'adresse aux petites et moyennes entreprises, y compris les asbl. Le fonds contribue à la création d'entreprises ou au développement de structures existantes pour, par exemple, mener un nouveau projet, créer un produit ou conquérir de nouveaux marchés. Le fonds intervient sous forme de prêts et de prises de participation. L'objectif est aussi d'induire un effet levier auprès des banques et des investisseurs privés. St'art travaillera en étroite collaboration avec les instances publiques et les investisseurs régionaux. L'intervention de St'art est donc complémentaire aux autres mécanismes financiers existants et aux éventuelles aides publiques ; elle ne s'y substitue pas.

INFO **St'art S.A.**
6 rue du Onze Novembre, 7000 Mons
Tél. : 065 39 47 10, email : info@start-invest.be
Contact : Virginie Civrais
www.start-invest.be

Soutiens financiers à l'exportation

(AWEX, agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers)

L'AWEX offre de nombreux soutiens financiers à l'exportation, destinés aux PME (sociétés qui emploient moins de 250 personnes) et aux TPE (moins de 20 personnes), et notamment aux entreprises culturelles. Toute une batterie de soutiens existe et s'applique à toutes les étapes de la chaîne de production, notamment des soutiens à l'expertise, la communication, la traduction, le développement, la prospection internationale, la participation à une foire ou un salon, l'ouverture d'un bureau à l'étranger, la recherche de partenariats… Ces soutiens sont assortis de nombreuses conditionnalités (l'aide couvre généralement 50% des coûts).

INFO **www.awex.be** (télécharger la brochure « Soutiens financiers à l'exportation »).

Bourse aux jeunes artistes (Province de Namur)

La Province de Namur soutient les jeunes gens de la Province se consacrant, avec succès, à la pratique des arts, toutes disciplines confondues, et dont la formation se trouve entravée par un manque de moyens financiers. Le fonds Thirionet, issu d'un couple de mécènes, soutient les jeunes artistes depuis quinze ans. Cette bourse consiste en un octroi annuel d'une ou plusieurs bourses qui ne couvrent jamais la totalité du budget estimé mais constituent un encouragement, le candidat étant invité à trouver, par lui-même, des possibilités financières complémentaires. Le bénéficiaire doit avoir entre 19 et 35 ans.

INFO **Service de la Culture de la Province de Namur**
22A Av. Reine Astrid, 5000 Namur
Tél. : 081 77 67 74 et 081 77 69 43, email : fondsthirionet@province.namur.be
Contact : Bernadette Laloux
Tél. : 081 77 53 07, email : bernadette.laloux@province.namur.be
www.province.namur.be

Subvention (Province du Brabant wallon)

La Province du Brabant wallon octroie des subventions aux associations de la province pour l'organisation d'évènements et/ou d'activités culturels. Ces associations doivent se situer dans la Province et le projet ne peut pas être à but lucratif.

INFO **Formulaire de demande de subvention :**
www.brabantwallon.be/fr/Culture-et-citoyennete/demande-de-subvention.html

Aides aux activités à caractère culturel (Ville de Charleroi)

La Ville de Charleroi octroie des subsides aux asbl ou associations de fait organisant des manifestations à caractère culturel sur le territoire de la ville. Le subside est octroyé pour couvrir les frais de fonctionnement.

INFO **Centre Hélios, 101B rue de Montigny, 6000 Charleroi.**
Contact : Fabienne Vandermeulen
Tél. : 071 86 22 64, email : fabienne.vandermeulen@charleroi.be
www.charleroi.be

Bourses, subsides et financements

Financement de projets de coopération (Commission européenne)

Il est possible de réaliser des projets pluriannuels de coopération avec des pays tiers dans tous les secteurs de la culture. Ces projets sont destinés à mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens, dans le but d'encourager l'émergence d'un sentiment de citoyenneté européenne. Les projets de coopération avec des pays tiers doivent en outre générer une compréhension entre les cultures européennes et celles des pays tiers. Ces projets doivent s'étendre sur une durée de minimum 36 mois et maximum 60 mois. Les subventions vont de 200 000 à 500 000 euros.

INFO http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
(télécharger le « guide du programme culture ») ou
Cultural Contact Point Belgium, 18 Place Flagey, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

Financement de projets de traduction littéraire
(Commission européenne)

Ce volet vise à favoriser une circulation plus importante de la littérature européenne parmi les citoyens européens, en soutenant la traduction de la littérature européenne de grande qualité dans les différentes langues des pays participant au programme. Les candidatures des éditeurs ou maisons d'édition souhaitant traduire les œuvres des auteurs qui ont remporté le Prix de littérature de l'Union européenne, sont encouragées. En outre, pour stimuler l'intégration européenne, une attention particulière sera accordée à la circulation des œuvres. Le montant des subventions se situe entre 2000 et 60 000 euros.

INFO http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
(télécharger le « guide du programme culture ») ou
Cultural Contact Point Belgium, 18 Place Flagey, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

Soutien à des festivals culturels européens (Commission européenne)

Ce volet vise à soutenir des festivals culturels européens en vue d'encourager les échanges d'expérience grâce à la mobilité des professionnels européens du secteur culturel, de promouvoir la circulation des œuvres culturelles en rendant accessibles des œuvres culturelles d'autres pays européens au plus large public possible et de promouvoir le dialogue interculturel. Ces projets ont une durée

de douze mois maximum et le montant de la subvention s'élève à maximum 100 000 euros.

INFO http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
(télécharger le « guide du programme culture ») ou
Cultural Contact Point Belgium, 18 place Flagey, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel (Commission européenne)

Ce volet vise à cofinancer les dépenses relatives aux programmes de travail à long terme d'organismes qui poursuivent un objectif d'intérêt européen général dans le domaine de la culture, ou un objectif faisant partie intégrante de la politique de l'UE dans ce domaine. Dans le cadre de ce volet, plusieurs catégories d'organismes sont éligibles. Un même organisme ne peut présenter sa candidature que pour l'une de ces catégories. Il existe des subventions de fonctionnement annuelles, ou des formules de partenariat.

INFO http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
(télécharger le « guide du programme culture ») ou
Cultural Contact Point Belgium, 18 place Flagey, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

Projets de coopération entre organismes impliqués dans l'analyse des politiques culturelles (Commission européenne)

Le volet 3.2 du programme culture a pour objectif de soutenir des projets de coopération entre des organisations publiques ou privées (services culturels d'autorités nationales, régionales ou locales, fondations ou observatoires culturels, départements d'universités spécialisées dans les affaires culturelles, organisations professionnelles et réseaux), qui possèdent une expérience directe et pratique en matière d'analyse, d'estimation ou d'évaluation de l'impact des politiques culturelles au niveau local, régional, national et/ou européen. Ces projets doivent avoir une durée de 12 à 24 mois.

INFO http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm
(télécharger le « guide du programme culture ») ou
Cultural Contact Point Belgium, 18 place Flagey, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

Subventions, prix et concours (Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique)

Chaque année, l'Académie décerne des prix et des subventions et organise des concours dans les domaines des Beaux-arts et de la littérature. Il en existe une soixantaine. Leur périodicité est variable (d'annuelle à décennale). Les montants oscillent généralement entre 1000 et 3000 euros. La liste complète de ces prix, subventions et concours est consultable sur le site de l'Académie.

INFO **Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1 rue Ducale, 1000 Bruxelles**
Contact : Béatrice Denuit
Tél. : 02 550 22 21, email : beatrice.denuit@cfwb.be
www.academieroyale.be

Subsides (Loterie Nationale)

Toute personne morale de droit public ou privé belge qui ne poursuit pas de but lucratif peut introduire une demande de subsides de la Loterie Nationale. Les subsides sont octroyés pour des activités, notamment culturelles, se déroulant en Belgique et contribuant au bien-être général et matériel ou moral de la population. Ils sont également accordés pour des activités ayant lieu en dehors du Royaume, si elles sont de nature à favoriser le prestige national. Il n'existe pas de formulaire-type de demande de subsides. La demande se fait par courrier postal daté et signé. Ce courrier mentionne le nom complet de l'association, l'adresse du siège social, la fonction du signataire dans l'association et le nom et les coordonnées du responsable du projet. Il décrit le projet pour lequel une subvention est demandée (contenu, lieu, date) et en définit les objectifs et le public concerné. La demande relative à l'organisation de manifestations ou d'événements est envoyée au moins six mois avant la date de cette manifestation ou cet événement.

INFO **Loterie Nationale, 25-33 rue Belliard, 1040 Bruxelles**
Tél. : 02 238 46 14 www.lotto.be

Bourses (SMartBe)

La fondation SMartBe octroie chaque année plusieurs bourses à des membres, en offrant aux lauréats la possibilité d'acquérir des connaissances nouvelles ou de se perfectionner dans l'exercice de leur art. Ces formations et stages peuvent avoir lieu dans une résidence d'artistes, mais aussi dans une entreprise, une ONG ou une université, ou prendre la forme d'une participation à un

atelier ou à un stage auprès d'une compagnie, d'un artiste ou d'un artisan. Les bourses visent à soutenir la phase créative d'une carrière. Elles ne sont donc pas destinées à la réalisation de la production proprement dite. Les bourses sont au service du projet de l'artiste. Il est donc possible d'adapter un projet sélectionné si les circonstances changent.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Contact : Judith Verhoeven
Tél. : 02 542 19 87 email : vej@smartbe.be **www.smartbe.be**

Bourse de la Fondation Belge de la Vocation

Vous avez une passion qui vous habite, qui vous motive, détermine vos choix et semble inscrite en filigrane dans tout ce que vous faites ? La mission de la Fondation belge de la Vocation est d'aider de jeunes Belges entre 18 et 30 ans à réaliser leur vocation par l'octroi de 15 bourses annuelles d'un montant de 10 000 euros, pour autant qu'il s'agisse d'un projet non commercial à un stade précoce de développement.

INFO **Fondation belge de la Vocation, 2 place de l'Albertine, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 213 14 90, email : info@fondationvocation.be
www.fondationvocation.be

Bourse Spes (Fondation Spes)

La fondation Spes est une association belge de mécénat privé qui a pour but de soutenir la création culturelle par l'octroi de bourses. Une fois par an, en novembre, Spes décerne sept bourses de 5000 euros à des artistes belges prometteurs. Ces aides sont destinées à la réalisation d'un projet individuel ou au développement d'une œuvre qui constitue un pas significatif dans l'évolution de leur parcours.

INFO **Spes mécénat**
Contact : Jean-Pierre de Bodt, 10 av. des Ramiers, 1950 Kraainem
Tél. : 02 731 28 57
& Isabelle Morlet, 61 av. de l'Ecuyer, 1640 Rhode-Saint-Genèse
Tél. : 02 358 35 54, email : isabelle-morlet@skynet.be
www.spes.be

Prix Bruocsella (Club Bruocsella)

Chaque année vers le mois de juin, les entreprises du Club Bruocsella remettent un prix de 25 000 euros à un projet visant l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain en région bruxelloise. Cette aide financière de 25 000 euros est constituée par les cotisations annuelles des entreprises membres du Club Bruocsella. Il faut que le projet se situe en Région de Bruxelles-Capitale, réponde de manière significative à l'objet du concours, et contribue à la création, la rénovation ou la sauvegarde du patrimoine non classé ou d'éléments touchant à l'aménagement urbain en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de projets portant sur la rénovation et/ou la réaffectation d'un bâtiment existant, l'aménagement et/ou la rénovation d'espaces verts ou de verdurisation, le développement de l'art public contribuant à l'embellissement de la ville. Le résultat doit être visible et ce, de façon extérieure, par le public.

INFO **Prométhéa asbl, 225 av. Molière, 1050 Bruxelles**
Tél : 02 513 78 27 www.promethea.be

European Cultural Foundation

La « European Cultural Foundation » délivre des bourses pour projets culturels dont la valeur peut monter jusqu'à 15 000 euros. Les critères d'éligibilité sont : le partenariat transfrontalier, le caractère culturel et la durabilité du projet.

INFO www.eurocult.org/grants

CERA : Partners in Art

Le groupe bancaire CERA a développé un programme (« Partners in Arts ») qui subventionne chaque année quatre artistes (toutes disciplines confondues) à hauteur de 20 000 euros. Un soutien logistique et un accompagnement individualisé sont également offerts. Il existe deux catégories de bénéficiaires : « jeunes artistes » et « artistes de référence ». Priorité est donnée aux thèmes suivants : « art contemporain », « art dans la société » et « examen et vécu des valeurs ». Les artistes sont préalablement sélectionnés par un comité d'experts.

INFO **Cera CVBA 5 Philipssite 3001 Leuven**
Tél. : 070 69 52 40, email : info@cera.be
www.cera.be

Fonds Triodos (Banque Triodos)

Le Fonds Triodos fut créé en 1993 afin de favoriser les dons à des projets innovant sur le plan sociétal. Il soutient et favorise aussi bien des initiatives nationales qu'internationales qui donnent une impulsion au renouveau sociétal, notamment en matière culturelle. Le demandeur ne peut poursuivre un but lucratif avec son projet et doit présenter une description de projet ainsi qu'un budget. Le Fonds donne la préférence à des projets de petite taille, qui peuvent se déployer sur une plus large échelle par la suite. Le montant des donations varie habituellement de 250 à 5000 euros. Les associations doivent également transmettre au Fonds un état de leur situation financière, de préférence sous la forme d'un bilan ou d'un compte de pertes et profits.

INFO **Fonds Triodos, 139/3 rue Haute, 1000 Bruxelles**
Contact : Pablo Van Schel, email : info@triodosfunds.be
www.triodos.be

Diffusion

La Boutique culturelle

Une exposition à la Boutique sert à deux choses : offrir un espace d'exposition à un artiste pour qu'il puisse montrer ou faire découvrir son travail à son entourage et au-delà ; tenter de créer des occasions de rencontres entre l'artiste et des publics qui n'ont pas l'habitude d'être en contact avec une démarche artistique à part entière. Toute suggestion est la bienvenue pour que la Boutique puisse construire la forme que prendra l'exposition, du vernissage au dévernissage, en passant par d'éventuelles activités annexes. Une ou deux rencontres de préparation ont lieu, un planning est établi et une répartition des responsabilités de chacun est établie.

INFO **La Boutique culturelle, 16 rue Van Lint, 1070 Bruxelles**
Contact : Christel Van Weyenbergh
Tél. : 02 521 54 20, email : christel@boutique culturelle.be
www.boutiqueculturelle.be

Vertige asbl

Vertige asbl est une plateforme multimédia polyvalente dont les objectifs sont d'offrir des outils de communication professionnels et adaptés, de contribuer au développement de projets socioculturels, d'améliorer les échanges, la communication interne et externe dans le secteur non-marchand, de promouvoir des initiatives culturelles (aide à la diffusion et organisation d'évènements), de soutenir une logique d'un « Internet-citoyen », à visage humain et accessible au plus grand nombre et de favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur artistique. Vertige propose depuis dix ans des services professionnels dans les domaines du multimédia et de la communication visuelle. Vertige asbl cherche toujours à comprendre et à s'adapter aux besoins précis de l'association, de l'ONG, de l'institution ou de l'artiste qui fait appel à ses compétences. Vertige, c'est une équipe créative et un réseau de professionnels qui recherchent sans cesse de nouvelles solutions pour accompagner et mettre en lumière vos projets : graphistes, webdesigners, programmeurs, scénaristes, réalisateurs…

INFO **Vertige asbl, 158 rue Théodore Verhaegen, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 544 00 34, email : info@vertige.org
www.vertige.org

Fédérations et réseaux

Réseau des Arts à Bruxelles

Créé en 2004 par un ensemble d'acteurs culturels bruxellois représentant diverses disciplines artistiques, le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB) est une plate-forme de concertation du secteur culturel bruxellois. Après six ans de rencontres et de travaux, le RAB regroupe aujourd'hui plus d'une quarantaine d'institutions et d'organisations francophones, bicommunautaires, ou co-communautaires, actives dans le secteur artistique professionnel à Bruxelles, et ayant un lien structurel ou ponctuel avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ou avec la Commission communautaire française. En tant que plate-forme de concertation du secteur culturel bruxellois, le RAB a pour mission d'être un lieu de rencontre et d'échange pour les opérateurs culturels bruxellois, d'être un lieu de dialogue et de réflexion autour des matières culturelles à Bruxelles, d'être un lieu d'action et d'intervention en proposant des projets qui rencontrent la demande des opérateurs de terrain. Complémentaire par rapport aux institutions existantes, le RAB joue un rôle proactif et constructif dans la concertation au sein du secteur culturel bruxellois. Il exerce un rôle d'information et de médiation important auprès de ses membres et auprès des pouvoirs publics en adressant un regard critique sur les politiques culturelles menées à Bruxelles.

INFO Réseau des Arts à Bruxelles asbl
c/o La Bellone, 46 rue de Flandre, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 502 26 88, email : info@reseaudesartsabruxelles.be
www.reseaudesartsabruxelles.be

Association des techniciens professionnels du spectacle (ATPS)

L'ATPS est une association belge qui propose aux techniciens du spectacle vivant un espace de rencontre où aborder tous les problèmes, tant techniques que statutaires, qui sont propres à leur secteur d'activité. De ces rencontres ressortent beaucoup de questions concernant le statut du technicien, celui de l'artiste, les lois et projets qui les concernent, le chômage, les assurances…. Un lieu de rencontre, d'information, mais aussi de réflexion est cruellement absent du paysage « spectaculaire » de notre pays. Il est nécessaire de professionnaliser ces métiers, d'en responsabiliser les acteurs. Alors que ces métiers commencent à être reconnus dans le pays, un organe d'information et de réflexion dans ces domaines a été mis en œuvre. Nous avons besoin de nous rencontrer, de partager les informations. Nos métiers ont toujours vécu de la communication, de l'échange, du partage de compétence et de matériel.

INFO www.atps.be

Association des programmateurs professionnels (Asspropro)

Asspropro - Association des Programmateurs Professionnels - est un réseau qui regroupe les personnes chargées de la programmation au sein de différentes associations culturelles (centres culturels locaux, régionaux et autres lieux de diffusion membres) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif prioritaire est de favoriser la circulation du spectacle vivant professionnel de qualité dans des conditions optimales d'organisation et de promotion. Son action s'étend à toutes les disciplines des arts de la scène (théâtre, danse, musique, spectacle jeunes publics,…) et se situe tant sur un plan régional qu'international. Pariant sur la richesse du réseau, Asspropro travaille de manière inductive et invite ses membres à définir des projets collectifs ou engager une réflexion commune. Ainsi, Asspropro est un rouage, un levier pour les lieux de diffusion en matière de coordination de tournées, d'actions de promotion, de soutiens techniques, de commissions de réflexion, de formations, de repérage d'artistes, de représentation des diffuseurs auprès d'instances publiques ou privées, de relais d'informations, etc.

INFO Assproro, Association des programmateurs professionnels
22 av. Reine Astrid, 5000 Namur
Tél. : 081 73 59 46, email : info@asspropro.be
www.asspropro.be

transartists.org

Ce site est la vitrine d'un réseau international de résidence d'artistes. Y sont répertoriées une multitude de résidences à travers le monde, toutes disciplines confondues. Ce site est en anglais. Le moteur de recherche permet de combiner des critères de région et de discipline.

INFO www.transartists.org

resartis.org

Ce site est la vitrine d'une association composée de plus de 300 centres, organisations et particuliers présents dans plus de 50 pays. Chacun de ces membres s'emploie à offrir aux artistes, aux conservateurs, ainsi qu'à toute personne en lien avec la création artistique, le temps et l'espace nécessaire pour se soustraire aux pressions et habitudes du quotidien, grâce à une expérience au cœur d'un contexte culturel et géographique unique. Les personnes intéressées par un séjour en résidence peuvent utiliser les informations et les ressources sur le site Internet, approfondir avec les profils des membres et rester informés sur les évènements prévus et les dates limites pour les demandes.

INFO www.resartis.org

SMartAgora (SMartBe)

Tel un village, SMartAgora est le lieu où membres et donneurs d'ordre peuvent se rencontrer. C'est un espace qui privilégie la découverte, l'échange, la mise en réseau, l'information entre membres. On y trouve aussi des annonces, des offres d'emplois, un forum, une messagerie, des groupes, des liens… Rien que pour les membres : une page de présentation et une galerie médias pour exposer leurs créations, un agenda culturel pour annoncer leurs activités.

INFO SMartBe
70 Rue Emile Féron, 1060 Bruxelles
Contact : Nicolas Deckmyn, tél. : 02 542 10 51, email : nid@smartbe.be
www.smartagora.com

artistproject.be

Initié par ILES asbl, Artist Project est une plateforme dynamique, active dans le conseil et l'accompagnement d'artistes. Son objectif : aider les artistes à valoriser leurs projets et à acquérir plus d'autonomie dans leur parcours professionnel. Pour ce faire, ses trois missions sont d'informer, former et conseiller les artistes ainsi que tous les publics intervenant dans les domaines créatifs.

INFO www.artistproject.be

Formations

Communauté française, Emploi-Formation

La Direction générale de la Culture propose des cycles de formations afin d'accompagner les acteurs culturels dans la réalisation de leurs missions. Ces formations s'adressent principalement au personnel de direction, aux responsables de projets et de programmes, aux artistes, au personnel technique, au personnel administratif des organismes culturels ou des organismes d'autres secteurs lorsqu'ils travaillent avec des outils culturels, aux responsables culturels des administrations publiques ainsi qu'aux étudiants qui se préparent aux métiers de la culture.

INFO **Ministère de la Communauté française,**
Direction générale de la Culture, Emploi-Formation,
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles, tél. : 02 413 25 40
www.fcc.cfwb.be

SMartBe

SMartBe organise des formations (à Bruxelles, Liège et Charleroi) à destination des artistes et des futurs artistes. Les différents modules de formation ont pour objectif de permettre à l'artiste ou futur artiste de mieux maîtriser son projet professionnel et artistique, de le-la rendre acteur-actrice de son projet. Plusieurs modules de formations sont prévus dont le plus important dure douze jours et s'intitule « du rêve artistique au projet de vie professionnel ». D'autres modules existent également (sur le prix de vente d'une œuvre, la constitution d'un réseau, la communication…).

INFO **SMartBe, 70, rue Emile Féron, 1060 Bruxelles, tél. : 02 542 10 80**
Contact : Sophie Ypersiel tél. : 02 542 19 56, email : yps@smartbe.be
www.smartbe.be

Ateliers-conseils Promethea

Les ateliers conseils ont pour objectif de conseiller et de former les porteurs de projets culturels dans la réalisation de leurs projets et dans leur recherche de financements privés. Les formations, de deux jours, ont lieu deux à quatre fois par an, à Bruxelles ou à Namur. Le programme de la formation inclut des exposés théoriques, des exercices pratiques sur la base des dossiers des participants, des interventions de responsables d'entreprise ayant investi avec succès dans un projet culturel. L'objectif est de former les acteurs culturels à la préparation et la structuration d'un dossier de mécénat, à la compréhension des besoins du secteur privé et la formulation de partenariats attrayants, à l'identification des sources de financement potentielles ainsi qu'à la création de leur propre répertoire pour la recherche de fonds.

INFO **Prométhéa**
225 Av. Molière, 1050 Bruxelles, tél. : 02 513 78 27
& 1 Place d'Armes, 5000 Namur, tél. : 081 23 44 44
www.promethea.be

CECN, Mons

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de formations en partenariat avec les opérateurs privés dans le domaine du numérique, du théâtre, des arts de la scène et de la danse. Ces formations sont destinées aux professionnels de la culture et au grand public.

INFO www.cecn.com

ACT Action Culture Transmission

Action Culture Transmission (ACT) est une association française et propose des cycles de formations longues autour du management culturel. Ces formations s'ancrent dans le savoir-faire des professionnels de la culture. Les douze cycles ont lieu à Paris, Nantes et Rennes. Les formations d'ACT mettent l'accent sur leur ancrage dans une logique de réseau grâce à l'implication des formateurs et des intervenants. Suivre une formation d'ACT permet donc aussi de renforcer son réseau professionnel.

INFO www.lesformations-act.com

Vertige asbl

Vertige asbl est une plateforme multimédia polyvalente dont les objectifs sont d'offrir des outils de communication professionnels et adaptés, de contribuer au développement de projets socioculturels, d'améliorer les échanges, la communication interne et externe dans le secteur non-marchand, de promouvoir des initiatives culturelles (aide à la diffusion et organisation d'évènements), de soutenir une logique d'un « Internet-citoyen », à visage humain et accessible au plus grand nombre et de favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur artistique. Vertige propose des formations aux différents logiciels de réalisation multimédia : Flash, Photoshop, Illustrator, Spip, Drupal, Joomla, Wordpress, Final Cut, InDesign, Dreamweaver… (autres formations sur demande).

INFO **Vertige asbl, 158 rue Théodore Verhaegen, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 544 00 34, email : info@vertige.org
www.vertige.org

Information et centres de documentation

INFORMATION

Union européenne

Cette page web de l'Union européenne reprend des informations concernant l'art et la culture en Europe. Ce site reprend les informations utiles pour les personnes souhaitant bénéficier de subsides. La Newsletter « ALERT » présente entre autres les appels d'offres de l'Union européenne. Un site à consulter régulièrement afin de se tenir au courant de l'actualité culturelle européenne.

INFO www.culture.info

Point Contact Culture-Belgique

Chaque pays compte au moins un Point Contact Culture (PCC). Ces antennes locales ont pour but d'informer le citoyen européen des possibilités de subvention et des appels à projets qui émanent des institutions tant nationales qu'européennes. Le PCC a en outre la fonction de faciliter la participation des professionnels culturels et citoyens européens au Programme Culture (Culture 2007-2013) par l'aide et l'accompagnement des demandeurs dans toutes leurs démarches et interrogations. Il peut notamment aider à la recherche de partenaires dans les autres États membres de l'Union européenne. Le PCC organise régulièrement des séances d'information et des formations sur les programmes européens et la coopération européenne.

INFO **Cultural Contact Point Belgium, 18 Place Flagey, 1050 Bruxelles**
Tél. : 02 219 39 08, email : wbt@online.be
www.pcceurope.be

CENTRES DE DOCUMENTATION

Bibliothèque du Musée royal de Mariemont

La Bibliothèque du Musée royal de Mariemont est une bibliothèque d'étude et de recherche qui couvre un vaste domaine lié principalement à l'histoire, l'archéologie et l'histoire de l'art. Située dans les bâtiments du Musée, elle accueille visiteurs, étudiants et chercheurs dans une salle de lecture spacieuse offrant, en libre accès, une documentation riche de plusieurs milliers de volumes. Des catalogues sur fiches et informatisés donnent accès à l'ensemble des collections. La bibliothèque est ouverte du mardi au vendredi d'avril à septembre de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45 (le vendredi jusque 16h00), et d'octobre à mars, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45. Elle ouvre également certains samedis.

INFO **Musée royal de Mariemont, 100 Chaussée de Mariemont, 7140 Morlanwelz**
Tél. : 064 21 21 93, email : info@musee-mariemont.be
www.musee-mariemont.be

Centre de documentation du Grand-Hornu

(Musée des Arts Contemporains, Site du Grand-Hornu)

Le centre de documentation du Grand-Hornu, ouvert depuis mars 2007, constitue un accompagnement ou un prolongement à la visite des expositions et offre au public un espace de lecture et de détente. Son fonds documentaire avoisine les 6000 documents (monographies, catalogues d'expositions, périodiques spécialisés, dossiers d'artistes, documents iconographiques…) et présente un panorama de l'art des XX^{e} et XXI^{e} siècles, du design, du patrimoine industriel et de l'histoire du site du Grand-Hornu. Le centre est accessible gratuitement sans rendez-vous.

INFO **Site du Grand-Hornu, 82 rue Sainte-Louise, 7301 Hornu**
Contact : Céline Ganty, tél. : 065 61 38 68, email : celine.ganty@grand-hornu.be
www.grand-hornu.be

Centre de documentation de SmartBe

Le centre de documentation du bureau d'études de SMartBe comprend un important catalogue d'ouvrages relatifs aux métiers de la création, aux secteurs et aux politiques culturelles, à la sociologie et à l'économie de l'art et de la création, aux rapports entre culture et société ainsi que des ouvrages provenant du fonds documentaire de l'association « Culture et Démocratie ». Il est accessible sur rendez-vous.

INFO **SMartBe, 70 Rue Emile Féron, 1060 Bruxelles**
Contact : Quentin de Ghellinck, tél. : 02 542 19 73, email : deq@smartbe.be
www.smartbe.be

Mobilité

Ateliers du programme Grundtvig (Commission européenne)

Il s'agit d'une nouvelle forme de mobilité offerte aux apprenants adultes dans le programme Grundtvig. L'objectif de cette action est de permettre à des apprenants adultes de participer à des "ateliers" (événements d'apprentissage et séminaires) se déroulant dans un autre pays participant au Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. Des ateliers peuvent être organisés sur tous les thèmes, notamment les arts visuels, la musique, la créativité… Chaque atelier comprendra entre 10 et 20 apprenants: ce chiffre peut être dépassé mais la subvention Grundtvig ne s'appliquera qu'à 20 participants. Pas plus qu'un tiers des participants ne pourront provenir du même pays. Tout organisme doté de la personnalité juridique, désireux d'organiser des activités pour des apprenants adultes et qui fait la preuve de sa capacité à organiser un atelier de manière efficace peut demander la subvention (les individus ne peuvent demander la subvention). Toute personne adulte des pays participant au Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie sélectionnée par un organisateur d'atelier approuvé est considérée comme apprenant. Les candidatures à une subvention pour organiser un atelier doivent être soumises à l'Agence nationale du pays de l'organisateur de l'atelier, et l'atelier doit se dérouler dans ce même pays. La subvention Grundtvig couvre à la fois l'organisation de l'atelier lui-même et le financement de la participation des apprenants, y compris leurs frais de voyage et de séjour (avec un forfait de 500 euros). L'atelier doit durer entre cinq et dix jours.

INFO **Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (vitrine du programme Grundtvig en Belgique francophone)**
111 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles
Contact : Mélanie Mignot
Tél. : 02 542 62 73, email : melanie.mignot@aef-europe.be
www.aef-europe.be

Réseaux multilatéraux du programme Grundtvig (Commission européenne)

Les projets multilatéraux du programme Grundtvig visent à faire collaborer différentes associations (notamment à caractère culturel) dotées d'une personnalité juridique, dans différents pays européens. Le projet doit contenir une dimension européenne. Cette subvention couvre une période de un à trois ans, et son montant est plafonné à 150 000 euros par an et ne peut couvrir que 75% des frais de l'organisation du projet. Ce projet est centralisé, il faut s'adresser directement à l'agence exécutive européenne sur l'éducation, l'audiovisuel et la culture.

INFO **Education Audiovisual & Culture Executive Agency (adresse postale uniquement), 1 Av. du Bourget, 1140 Bruxelles**
Contact : Ute Haller-Block, tél. : 02 298 42 32
www.eacea.ec.europa.eu

Bureau International de la Jeunesse

Le BIJ est un organisme qui propose différents programmes internationaux destinés aux jeunes de 13 à 35 ans qui résident en Wallonie ou à Bruxelles. Le BIJ peut aider à financer les projets internationaux et propose des formations et activités à l'étranger ou en Communauté française de Belgique. Ces programmes couvrent les stages en entreprise culturelle.

INFO **Bureau International de la Jeunesse**
18 rue du Commerce, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 219 09 06, email : bij@cfwb.be
www.lebij.be

Bourses artistiques (WBI)

WBI prévoit, dans le cadre de ses relations bilatérales, des bourses de courte durée (de un à trois mois) destinées à des artistes professionnels en mobilité, en vue de promouvoir la création artistique et culturelle. Il s'agit d'un séjour de travail, de création ou de formation de courte durée. Une de ces mensualités

est réservée à un jeune (18 à 35 ans) en devenir professionnel. WBI prend en charge les frais de voyage (train 2e classe) et une allocation d'un montant mensuel de 826,73 euros à titre indicatif. Les candidats doivent avoir achevé leurs études, être engagés dans la vie professionnelle ou être inscrit en formation complémentaire de spécialisation et justifier les travaux antérieurs.

INFO **Wallonie-Bruxelles international, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles.
Contact : Angélique Deruysscher
Tél. : 02 421 82 08, email : a.deruysscher@wbi.be
www.wbi.be

Résidences

Résidence de création (théâtre, danse, multimédia), (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de résidences pour des compagnies souhaitant intégrer des technologies dans leur création. Pendant plusieurs jours, elles travaillent à Mons sur leur projet, qu'il s'agisse de danse, de théâtre, d'arts plastiques ou encore de marionnettes. A l'issue des résidences, le public est invité à rencontrer les artistes et à découvrir une étape de travail. Ces rencontres gratuites sont ouvertes à tous, sous réserve d'inscription préalable.

INFO www.cecn.com

Centre culturel de Bruxelles Nord

Dans la mesure du possible, la Maison de la Création du centre culturel de Bruxelles Nord met ses espaces et son matériel à disposition des énergies créatrices qui ont envie de les partager. La Maison de la Création ouvre ses portes à de très nombreux artistes en manque d'espace de travail, de création et de répétition.

INFO **Maison de la Création, 2 rue du Champ de l'Église, 1020 Bruxelles**
Tél. : 02 424 16 00, email : info@maisondelacreation.org
www.maisondelacreation.org

Résidence Nadine

Nadine est un laboratoire transdisciplinaire et international pour artistes contemporains. Ce laboratoire appartient au réseau d'artistes contemporains Trans-artistes. Un endroit où l'innovation est créée, supportée et présentée. Nadine veut fournir un espace de travail pour les projets innovants ayant besoin de se développer en dehors des espaces conventionnels. Il existe une résidence à Bruxelles.

INFO **Résidence Nadine, 30 rue du Berger, 1050 Bruxelles**
Tél. : 02 513 41 04, email : bruna@nadine.be
www.nadine.be

Bains Connective

Bains Connective est un laboratoire artistique, créé en 1997 à Forest, qui offre des résidences artistiques en danse, performance, new media, théâtre, arts visuels, musique,… Les résidences s'adressent à tout artiste professionnel, quelque soit son expérience, âge, discipline, culture ou nationalité. L'enjeu de BC est de créer une atmosphère ouverte où le dialogue, l'expérimentation et l'échange sont essentiels. Il en résulte un environnement fertile pour des recherches interdisciplinaires. Afin d'assurer le suivi du processus créatif et d'accompagner les projets des résidents, BC organise les *Lab Outs* (présentation de travail en cours), les *Plankton Bars* (lounge avec interventions artistiques) et les périodes *Thématics* (programme de recherche artistique intensive).

INFO **Bains Connective, 54 Rue des Alliés, 1190 Bruxelles**
Tél. : 02 534 48 55, email : info@bains.be
www.bains.be

Résidence de l'Escaut

Espace de créations et de productions architecturales, urbanistiques et culturelles, L'Escaut est un lieu où la place de l'homme et le regard porté sur son existence, dans son vécu quotidien comme dans ses représentations, sont au centre des préoccupations. Les projets se formulent au travers de pratiques diverses. Au sein de l'atelier, l'équipe d'architectes cohabite avec des acteurs des arts vivants (comédiens, metteurs en scène, scénographes, réalisateurs…). Cette pluridisciplinarité est nourrie par une dimension d'accueil et de partage des savoirs autant que des plaisirs. Deux grands espaces de répétition sont disponibles. Un des critères de recevabilité concerne l'intérêt pour la spatialité propre à l'endroit. La location se fait en fonction des moyens de la compagnie, et peut aller jusqu'à la gratuité.

INFO **L'Escaut, 60 rue de l'Escaut, 1080 Bruxelles**
Tél. : 02 426 48 15, email : escaut@escaut.org
www.escaut.org

Résidence pour chercheurs et artistes (Academia Belgica)

L'Academia Belgica accueille pour des périodes plus ou moins longues (allant de quelques semaines à un an) des chercheurs ou des artistes belges poursuivant leurs travaux à Rome.

INFO **Academia Belgica, 5 Rue d'Egmont, 1050 Bruxelles**
Contact : Walter Geerts, email : walter.geerts@academiabelgica.it
www.academiabelgica.it

Services et locations

Info-conseil et conseils juridiques (SMartBe)

Les différentes sessions d'information organisées par SMartBe apportent une information complète sur la législation en matière de prestations artistiques. En tant qu'artiste ou intermittent, l'information présentée permet de mieux choisir votre statut social en fonction de sa situation, de mieux comprendre ce que recouvre le statut d'artiste, de faire connaissance avec les services que SMartBe propose, et enfin de répondre à des questions spécifiques. De plus, une équipe polyvalente de conseillers se trouve dans chaque antenne régionale pour répondre aux questions particulières et certaines questions plus pointues pourront être traitées par l'équipe de juristes.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 542 10 80, email : smart@smartbe.be
www.smartbe.be

Soutien financier (SMartBe)

Parce qu'il n'est pas évident de décrocher un prêt lorsqu'on est intermittent, Matlease, une entité de SMartBe, propose des services financiers sur mesure en trouvant les solutions les plus adaptées à la réalité professionnelle des intermittents. Condition sine qua non pour y avoir accès : être déjà membre et avoir une activité en développement avec SMartBe Productions Associées. Ce service vous propose : un financement pour l'achat de matériel, un fonds de création qui octroie des petits crédits pour développer une activité et une avance sur les subsides ou un autre financement dans le cadre d'une activité SMartBe. Ce service est réservé aux membres de SMartBe utilisant l'outil de gestion d'activités.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 542 10 80, email : smart@smartbe.be
www.smartbe.be

Gestion de contrats (SMartBe)

Vous êtes sculpteur, photographe, musicien, ingénieur du son, journaliste, pigiste, DJ occasionnel ? Vous cherchez une solution facile, simple et légale pour vos contrats ? Vous et votre donneur d'ordre confiez à SMartBe le rôle d'intermédiaire administratif et financier. Dans quel but ? Accomplir à votre place les obligations sociales et fiscales liées à vos prestations. SMartBe se charge de prélever et verser les cotisations patronales et personnelles, le pécule de vacances, de payer le précompte professionnel et d'établir la fiche de salaire (différenciée suivant que la prestation est artistique ou non artistique), d'effectuer le paiement de la rémunération nette et des défraiements à charge du donneur d'ordre dans les sept jours ouvrables à partir de la dernière date de la prestation, de prendre les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail » et d'informer des barèmes et vérifier leur respect.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 542 10 80, email : smart@smartbe.be
www.smartbe.be

Gestion d'activités (SMartBe)

Pour les personnes qui souhaitent lancer un projet, Productions Associées (une des entités de SMartBe) en tant que producteur les accompagne, les conseille et assure la gestion de celui-ci. Il peut s'agir d'un projet collectif de plusieurs contrats et paiements de la prestation des sources de financement diverses (subsides, investissements personnels, sponsoring, mécénat…), impliquant des concessions de droits d'auteur, droits voisins et des frais ou investissements importants.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 542 10 80, email : smart@smartbe.be
www.smartbe.be

Location de minibus (SMartBe)

SMartBe offre la possibilité de louer des minibus à usage professionnel ; ces véhicules sont équipés en « tour-bus », destinés aux tournées, déplacements de personnes, transport d'instruments, décors… Ces minibus se louent à partir de 100 euros la journée (hors TVA), selon une formule dégressive pour les périodes prolongées. Un véhicule de plus grande taille est également en location avec ou sans chauffeur à partir de 150 euros la journée (+ prestations chauffeur/backliner). Les membres sont prioritaires.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Contact : Jan Vercauteren, tél. : 02 542 19 39, email : jan@smartbe.be
& Valérie Wouters, tél. : 02 542 19 63 email : wov@smartbe.be
www.smartbe.be

Centre de création des Tanneurs (SMartBe)

SMartBe, dans son antenne de Liège, propose à ses membres des bureaux, mis à disposition à des prix inférieurs à ceux pratiqués habituellement sur le marché (charges et commodités comprises). Les conventions se font à l'année. Il s'agit d'une plateforme où les artistes peuvent travailler à leurs créations dans un espace partagé et profiter des échanges qui s'ébauchent dans ce lieu. Une salle de réunion est accessible gratuitement pour tous, sous réserve de disponibilité.

INFO **SMartBe (antenne de Liège), 2 quai des Tanneurs, 4020 Liège**
Contact : Maxime Dechesne
Tél. : 04 342 71 15, email : dem@smartbe.be
www.smartbe.be

Fiduciaire Comptable DMC (SMartBe)

Cette société fiduciaire comptable est spécialisée dans le lancement d'entreprises à caractère culturel. Les artistes, et plus généralement les professionnels des métiers de la création, y trouveront un conseil adapté à leurs besoins en la matière à des tarifs abordables.

INFO **SMartBe, 70 rue Émile Féron, 1060 Bruxelles**
Contact : Ingrid Inghelram, tél. : 04 342 10 83, email : ini@smartbe.be
www.smartbe.be

Centre de prêt de Nannine (Communauté française)

Le Centre de prêt de matériel de Naninne aide les mouvements de jeunesse, les associations culturelles, les artistes et les organismes d'éducation permanente dans la réalisation de leurs activités. Pour connaître la liste du matériel disponible et les conditions de prêt, veuillez consulter le site du centre de prêt.

INFO **Centre de prêt de Nannine**
Parc Industriel, 4 Rue des Reines-Marguerites, 5100 Nannine
Tél. : 081 40 81 81, email : cpm@cfwb.be
www.cpm.cfwb.be/accueil.html

Aide à l'équipement (Communauté française)

Les aides à l'équipement sont généralement réservées aux institutions, associations, maisons d'édition, aux Provinces et Communes. Cependant, au cas par cas, des aides à l'équipement peuvent être octroyées à des artistes. Les demandes doivent impérativement être introduites avant tout achat de matériel.

INFO **Ministère de la Communauté française**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgouing
Tél. : 02 413 26 69, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Location de matériel audiovisuel

(CoCof, Commission communautaire française)

La Commission communautaire française met à la disposition des associations sans but lucratif (culturelles, sociales et/ou de jeunesse) exerçant leurs activités principalement dans la Région de Bruxelles-Capitale du matériel audiovisuel et didactique.

INFO **CoCof, Service du Prêt de Matériel**
109-111 Rue de la Poste, 1030 Schaerbeek, tél. : 02 242 61 22
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture/pret/

Prêt de matériel (Province de Liège)

La Province de Liège, par l'intermédiaire de son Service de la Jeunesse accorde des prêts gratuits de matériel. Peuvent bénéficier de ces prêts : les organisations de jeunesse et d'éducation permanente ainsi que les groupements sportifs et culturels.

INFO **Contact : Marcelle Peerboom**
Tél. : 04 237 28 80 ou 04 237 28 81
Email : jeunesse.pret-materiel@provincedeliege.be
culture.prov-liege.be/index.go

Prêt de matériel (Province de Namur)

Le Service de la Culture de la Province de Namur met à la disposition des communes et des associations du matériel leur permettant de concrétiser leurs projets culturels.

INFO **Secteur du Prêt de Matériel, 14 av. Golenvaux, 5000 Namur**
Contact : Marc Deneffe
Tél. : 081 77 51 30, email : marc.deneffe@province.namur.be
www.province.namur.be

Aides aux activités culturelles (Province de Luxembourg)

Le Service de la Diffusion et de l'Animation culturelles de la Province de Luxembourg offre aux promoteurs locaux et organisateurs culturels résidant dans la Province des possibilités d'emprunt de matériel.

INFO **Contact : Joëlle Dessoy**
Tél. : 061 25 01 68, email : sdac.pretmat@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be

Soutien aux associations locales (Centre culturel d'Andenne)

Le Centre culturel d'Andenne met à disposition des associations membres du matériel de scène et d'exposition selon la disponibilité du matériel et sous certaines conditions.

INFO **Centre Culturel d'Andenne, 5 Rue Malevé, 5300 Andenne**
Tél. : 085 84 36 40, email : info@centreculturelandenne.be
centreculturel.andenne.be

Soutien aux associations locales (Centre culturel de Leuze)

Le Centre culturel de Leuze met du matériel à la disposition des associations, des artistes ou des porteurs de projet de la région, mais aussi un espace disponible à la location.

INFO **Centre culturel de Leuze-en-Hainaut, 31 rue d'Ath, 7900 Leuze-en-Hainaut**
Tél : 069 66 24 67, email : ccleh@skynet.be
www.cultureleuze.net

Soutien aux associations (Centre culturel du Centre)

Le Centre Culturel du Centre offre aux associations ou aux services communaux de la région des possibilités de prêt de matériel.

INFO **Centre culturel régional du Centre**
17-18 place Jules Mansart, 7100 La Louvière
Tél : 064 21 51 21, email : info@ccrc.be
www.ccrc.be

Soutien aux associations locales (Centre culturel de Gerpinnes)

Le Centre culturel de Gerpinnes propose aux comités, groupements et associations de l'entité une série de services prévus pour faciliter l'organisation de leurs activités.

INFO **Centre culturel de Gerpinnes asbl**
61 rue de Villers, 6280 Lausprelle
Tél. : 071 50 11 64, email : gerpinnesculture@skynet.be
www.gerpinnes.tv

Soutien aux associations locales (Centre culturel de Wanze)

Le Centre culturel de Wanze fournit une collaboration dans le montage de projets et la recherche de subsides aux groupements et associations, ainsi que de l'aide et des services dans des domaines aussi différents que l'assistance technique, le prêt de matériel et l'aide à la composition graphique de documents de promotion.

INFO **Centre Culturel de Wanze, 26 rue Charles Moncousin, 4520 Wanze**
tél. : 085 21 39 02, email : info@centreculturelwanze.be
www.centreculturelwanze.be

Clust'art

Clust'art est une initiative des Ateliers d'Art Contemporain provenant d'un programme de création d'emplois soutenu par le Fonds social européen et la Région wallonne. Clust'art est une cellule d'accompagnement visant à répondre aux besoins spécifiques de projets, notamment : la structuration du projet, l'aide et le conseil juridique, l'établissement du plan d'affaire, la recherche des financements (subvention, octroi de bourse à la pré-activité ou à l'investissement). Ces conseils, aides et recherches seront entièrement gratuits pour les projets sélectionnés.

INFO **Les Ateliers d'Art Contemporain, 95 rue du Petit-Chêne, 4000 Liège**
Tél. : 04 240 78 60, email : info@clustart.be
www.clustart.be

Services de gestion (L'L asbl)

L'asbl L'L propose un service de gestion et de prestation de services en matière de législation sociale pour les asbl et les associations de fait. En matière de gestion : assistance dans les démarches pour la création et la gestion d'une asbl ou d'une association de fait, documents à remplir, assistance dans l'établissement des statuts, tenue des documents en vue de les déposer au greffe du tribunal de commerce, assistance et explications quant à la gestion de la comptabilité (classements des dossiers achats, ventes, salaires, notes de crédit,…). En matière de législation sociale : gérance de l'administration salariale et réponses aux questions relatives à la législation sociale spécifique aux artistes, déclarations DIMONA, contrats des artistes (brut, ONSS, précompte professionnel,…), calcul des salaires (fiches de paie, C4, fiches 281.101, relevés 325,…), déclaration de la DMFA, déclaration du précompte professionnel, envoi des documents officiels aux différentes administrations concernées.

INFO **L'L asbl**
Contact : Thérèse-Marie Hunger & Jean-Michel Bukas Lubungu
Tél. : 02 512 49 69, email : llgestion@llasbl.be
www.llasbl.be

La Boutique de Gestion

Avec qui démarrer mon projet ? Comment l'inscrire dans une dynamique d'économie sociale ? Sous quelle forme juridique ? Comment privilégier la finalité d'insertion socioprofessionnelle, d'accès à la culture, de défense de l'environnement… ? Que vous soyez porteur de projet « isolé » ou issu d'une structure existante, le service « Soutien à la création » de la Boutique de gestion est à vos côtés dans les différentes phases de création : conception et réflexion stratégique, étude de faisabilité et plan d'actions.

INFO **La Boutique de Gestion**
33 rue Josaphat, 1210 Bruxelles
Tél. : 02 219 89 84, email : bgbxl@boutiquedegestion.be
ou 47 rue Henri Lecoq, 5000 Namur
Tél. : 081 26 21 58 email : bgnam@boutiquedegestion.be
www.boutiquedegestion.be

Carthago Delenda Est

Au commencement Carthago est une fabrique de volets roulants, un lieu artisanal. C'est aujourd'hui un lieu de croisements où peuvent se déployer plusieurs pratiques créatrices. Car comme tout espace, il n'existe que par ce qu'on y amène, ce qu'on y crée. Espaces des possibles donc, où chacun peut inventer la configuration qui correspond à son travail. Carthago est resté brut, sobre, fonctionnel, mais il est devenu confortable et les quatre espaces de travail offrent une souplesse propre à s'adapter aux différents besoins. Qu'il s'agisse d'y faire des prises de vue, d'y répéter un spectacle, d'y organiser un séminaire ou d'y présenter une collection, l'esthétique industrielle de Carthago se prête avec souplesse à l'imagination autant qu'elle suscite des idées nouvelles et décale les a priori. Chacune des quatre salles de travail de Carthago est ouverte à la location, de la journée au mois. Carthago ne publie pas de tarifs, car les prix varient selon l'espace concerné, la durée et la période de l'année (hiver ou été, pour les charges). Ainsi, une offre est nécessairement liée à une demande précise. Chaque espace de Carthago dispose d'une table de travail (pour 8 personnes environ) et de chaises.

INFO **Carthago Delenda Est, 51 rue Sylvain Denayer, 1070 Bruxelles**
Tél : 02 521 14 99, email : info@carthago-bxl.org
www.carthago-bxl.org

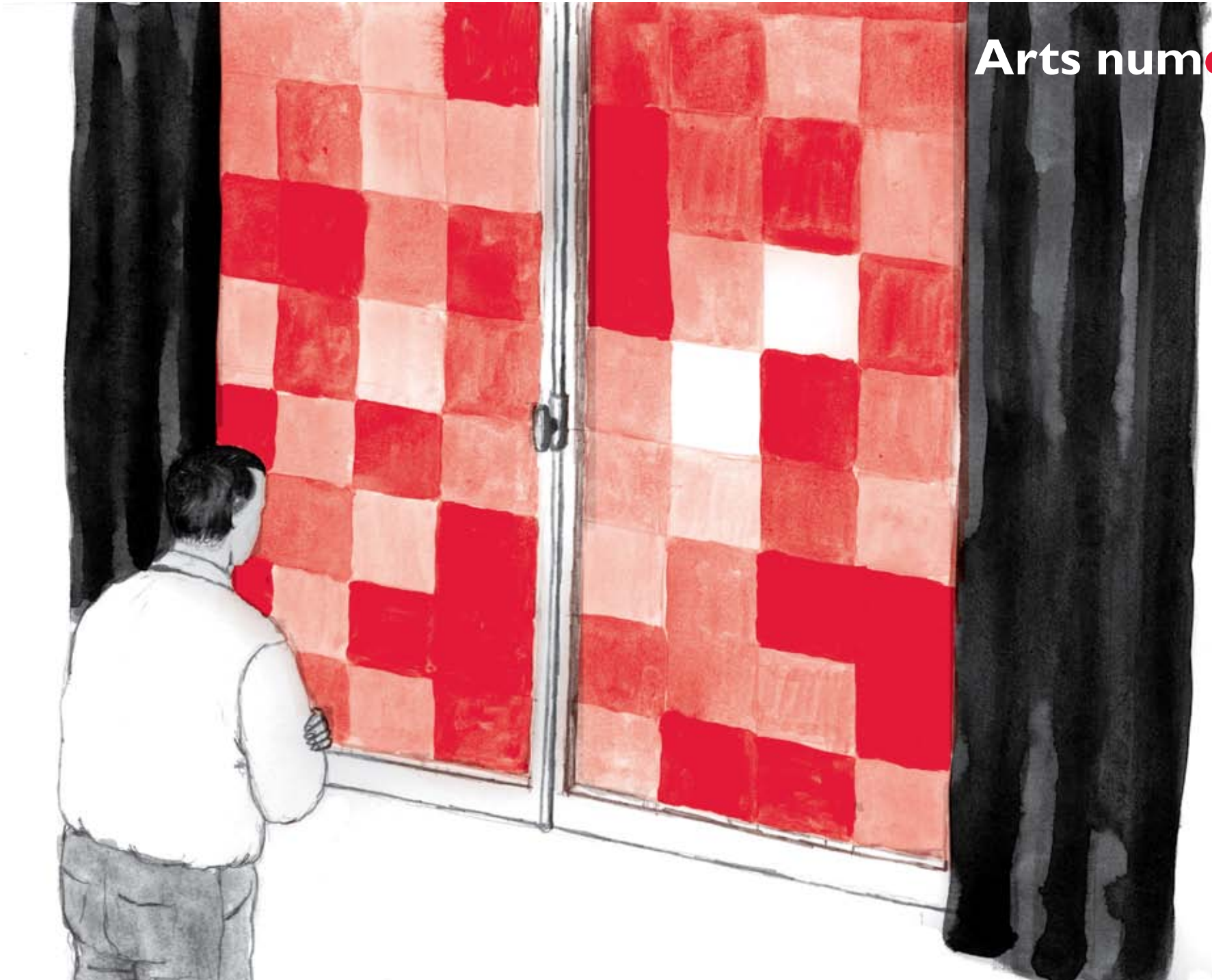

Ces aides concernent les artistes qui créent leurs œuvres en utilisant les nouvelles technologies de la communication telles que l'informatique, le VJing ou l'animation en 3D. Bref, des œuvres « assistées par ordinateurs ».

Bourses, subsides et financements

Aide à la conception (Communauté française, Arts numériques)

La Communauté française soutient la conception d'œuvres d'art numérique. On entend par là la réalisation de l'œuvre jusqu'à la fabrication d'une maquette ou d'un prototype. Le projet doit être réalisé en langue française. La Commission des Arts numériques apprécie ces projets selon les critères suivants : la qualité artistique des projets, le caractère numérique des projets, le caractère innovant de la démarche et l'exploration de nouvelles formes d'expression. Le montant de l'aide est plafonné à 5000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Service des Arts numériques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Huybrechts & Delphine Henrard
Tél. : 02 413 33 18 & 02 413 25 53, email : arts.numeriques@cfwb.be
www.arts-numeriques.culture.be

Soutien aux événements d'art numérique (exposition, festivals, ateliers…) (Communauté française, Arts numériques)

La diversification du secteur constituant un enjeu essentiel de son développement, une enveloppe budgétaire annuelle totale de 90 000 euros est affectée au soutien des « événements numériques » répondant à l'objectif général de promotion/diffusion des arts numériques (comme des expositions, des formations, des festivals,…) et contribuant à une plus grande accessibilité de l'art numérique. Il peut s'agir par exemple d'un atelier associant une approche artistique à la démarche d'éducation aux nouvelles technologies, de journées de réflexions sur la création numérique et ses enjeux, d'un festival consacré aux influences du cinéma dans la création numérique artistique actuelle, de diffusion d'œuvres d'arts numériques dans des lieux « non numériques » ou de l'exposition d'œuvres d'art numérique significatives. La Commission des arts numériques apprécie les projets selon les critères suivants : le caractère

émergent des œuvres montrées dans l'événement ou des pratiques utilisées, la valorisation des artistes de la Communauté française et les partenariats mis en œuvre.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts numériques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Huybrechts & Delphine Henrard
Tél. : 02 413 33 18 & 02 413 25 53, email : arts.numeriques@cfwb.be
www.arts-numeriques.culture.be

Aide à la production (Communauté française, Arts numériques)

Un projet de production d'une œuvre d'arts numérique répond aux conditions suivantes : la preuve du potentiel de réalisation du projet par la présentation d'un plan de financement jusqu'au moins la réalisation du master pour la distribution, la première mise en ligne, la première création publique ou la première exposition, selon le type d'œuvre proposée, l'accord pour un lieu de diffusion (sauf pour une première œuvre) et au moins un accord de coproduction. La Commission des Arts numériques apprécie les projets selon les critères suivants : la qualité artistique des projets, le caractère numérique des projets, le caractère innovant de la démarche, l'exploration de nouvelles formes d'expression et la faisabilité du projet (exploitation, diffusion…). Le montant de l'aide est plafonné à 25 000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts numériques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Huybrechts & Delphine Henrard
Tél. : 02 413 33 18 & 02 413 25 53, email : arts.numeriques@cfwb.be
www.arts-numeriques.culture.be

Aide à la promotion/diffusion
(Communauté française, Arts numériques)

La Communauté française intervient dans la réalisation d'outils promotionnels (site, DVD, dossier de presse, session photo, conférence de presse…) mais aussi dans l'organisation de la diffusion d'une œuvre d'art numérique. La Commission des arts numériques apprécie les projets selon les critères suivants : le caractère numérique émergent de l'œuvre faisant l'objet de la demande, la pertinence de la démarche envisagée, sa faisabilité, sa qualité ainsi que les partenariats mis en œuvre. La priorité sera accordée aux demandes concernant la promotion ou la diffusion d'œuvres ayant fait l'objet d'une aide à la conception ou à la production de la Commission d'arts numériques. Le montant de l'aide est plafonné à 4000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts numériques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Huybrechts & Delphine Henrard
Tél. : 02 413 33 18 & 02 413 25 53, email : arts.numeriques@cfwb.be
www.arts-numeriques.culture.be

Bourse de soutien à la création d'une œuvre multimédia (SACD/Scam)

La SACD met à disposition des auteurs une bourse de soutien à la création de projets de fiction multimédia d'un montant de 1250 euros. Cette bourse peut être demandée pour toute étape de travail liée à la création du projet (écriture, mise en place de prototypes, compression vidéo ou installations interactives…).

INFO **SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Prix et concours

Concours d'Images Numériques (Centre de la Gravure et de l'Image imprimée)

En 2002, le projet de Concours d'Images Numériques a été initié par le Centre de la Gravure afin de créer un lien concret entre le monde de l'enseignement et le milieu artistique en utilisant un médium actuel : le numérique. En effet, les enseignants, toutes disciplines confondues, sont vivement intéressés par ce genre d'initiative susceptible d'engendrer une réflexion citoyenne auprès de leurs élèves (de 15 à 25 ans) et de créer chez eux une motivation supplémentaire dans leur travail.

INFO **Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles, 10 rue des Amours, 7100 La Louvière**
Tél. : 064 27 87 28, email : dd@centredelagravure.be
www.centredelagravure.be

Prix jeunes artistes (Parlement de la Communauté française)

Il est institué un prix annuel du Parlement de la Communauté française en vue de récompenser un(e) jeune artiste (de moins de 40 ans) de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques. Ce prix est attribué

successivement, suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie », et enfin, « image imprimée et art numérique ». Le montant du prix s'élève à 5 000 euros et est indivisible.

INFO **Parlement de la Communauté française**
72 Rue Royale, 1000 Bruxelles
Contact : Christine Malolepszy
www.pcf.be

Résidences

Artist in Residence Programme (Interactive Media Art Laboratory)

IMAL (Interactive Media Art Laboratory) prévoit des résidences pour les artistes présentant des activités innovantes. Le centre soutient les artistes durant leur période de recherche et d'expérimentation, aussi bien pour leur diffusion ou pour leur production. IMAL soutient aussi les projets interdisciplinaires utilisant les technologies numériques.

INFO **iMal**
30 quai des Charbonnages, 1080 Bruxelles
Tél. : 02 410 30 93, email : info@imal.org
www.imal.org

Résidence de création (théâtre, danse, multimédia), (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de résidences pour des compagnies souhaitant intégrer des technologies dans leur création. Pendant plusieurs jours, elles travaillent à Mons sur leur projet, qu'il s'agisse de danse, de théâtre, d'arts plastiques ou encore de marionnettes. A l'issue des résidences, le public est invité à rencontrer les artistes et à découvrir une étape de travail. Ces rencontres gratuites sont ouvertes à tous, sous réserve d'inscription préalable.

INFO www.cecn.com

Arts plastiques 3

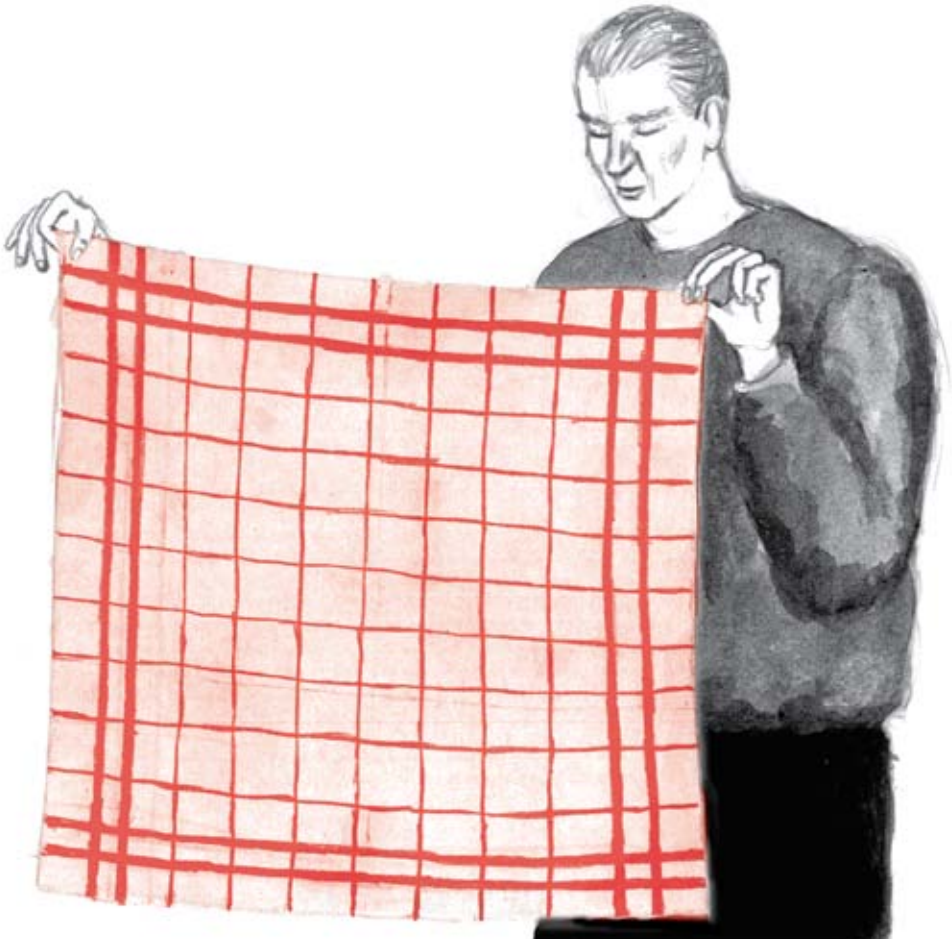

Ce chapitre assez important regroupe les aides destinées aux arts plastiques : photographie, peinture, dessin, sculpture, illustration et toutes formes de création plastique.

Bourses, subsides et financements

Aide à la création (Communauté française, Arts plastiques)

La subvention au titre d'aide à la création porte sur des projets d'artistes individuels ou associés. Elle veut soutenir la création contemporaine et la mise en œuvre de projets nouveaux. La Commission consultative des Arts plastiques examine les demandes d'aide à la création sur la base d'un projet ou d'une hypothèse de travail.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques,**
Commission consultative des Arts plastiques, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aide à la production (Communauté française, Arts plastiques)

La Commission consultative des Arts plastiques examine les demandes d'aide qui portent sur la mise en œuvre matérielle d'un projet, c'est-à-dire la réalisation complète et aboutie de l'œuvre ou d'une étape de sa finalisation, ou d'un projet de réadaptation sur un site particulier ou pour un événement donné ou encore celle d'un prototype de design.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques,**
Commission consultative des Arts plastiques, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aide pour la participation à une manifestation en Belgique
(Communauté française, Arts plastiques)

La Commission consultative des Arts plastiques examine les demandes de participation à des manifestations en Belgique émanant d'artistes professionnels, d'associations sans but lucratif et d'organismes publics.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques, Commission consultative des Arts plastiques, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles**
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Soutien à l'édition et aux revues artistiques
(Communauté française, service des Arts plastiques)

La Communauté française prévoit de nombreuses aides allant du contrat programme aux aides matérielles. Et ce, afin de soutenir l'édition de livres d'arts, mais aussi de revues consacrées aux arts visuels.

INFO **Ministère de la Communauté française, Service des Arts plastiques, Commission consultative des Arts plastiques, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles**
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Atelier de recherche
(Centre de la Tapisserie, des Arts du Tissu et des Arts muraux)

Intégrer toutes les recherches, faire dialoguer les disciplines, c'est ce que tente chaque année le Centre de la Tapisserie en choisissant pour boursiers à la fois des créateurs textiles et des artistes. Cette bourse couvre une période d'un an, et un rapport trimestriel sur l'évolution de son travail est demandé au bénéficiaire de celle-ci. Plus qu'un soutien financier et une infrastructure matérielle, il est offert au jeune chercheur, assisté de praticiens et d'artistes, la possibilité d'une année de travail de réflexion. Loin des spéculations mercantiles, il s'agit d'une année d'ouverture où la sensibilité s'affûte, opère un retour productif sur elle-même.

INFO **Centre de la Tapisserie, des Arts du Tissu et des Arts muraux de la Communauté française de Belgique, 9 Place Reine-Astrid, 7500 Tournai**
Tél. : 069 23 42 85, email : fond.tapisserie@skynet.be
www.centre-tapisserie.org

Diffusion

Parcours d'artistes (Commune de Saint-Gilles)

Lors de cet évènement bisannuel, les artistes plasticiens sont invités à ouvrir les portes de leurs ateliers, galeries et espaces de travail aux visiteurs. Cet événement fonctionne comme une vitrine pour les artistes saint-gillois qui ont l'occasion de confronter leur travail aux yeux du grand public. Depuis sa création, Parcours d'Artistes confronte des pratiques distinctes, professionnelle et amateur, individuelle et collective. Parcours d'Artistes réunit des générations différentes autour de semblables préoccupations et confronte les approches et les conceptions artistiques des uns et des autres.

INFO **Maison Pelgrims, 69 Rue de Parme, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 534 56 05, email : culture.1060@stgilles.irisnet.be
Contact : Juliette Roussel
Tél. : 02 534 68 50, email : jroussel@stgilles.irisnet.be
www.stgillesculture.irisnet.be

Intinér'Art (Centre culturel d'Anderlecht)

Initié par Escale du Nord en 2002, un parcours-découverte bisannuel d'ateliers et d'artistes anderlechtois est programmé sur plusieurs journées. C'est l'occasion pour les artistes anderlechtois d'exposer dans différents lieux ouverts au public. Certains artistes qui le souhaitent peuvent ouvrir leurs ateliers et ainsi faire découvrir leurs œuvres dans leur espace de création. Une sélection est prévue pour le cas où les artistes souhaiteraient exposer dans des lieux publics.

INFO **Escale du Nord asbl, Centre culturel d'Anderlecht**
1 rue du Chapelain, 1070 Bruxelles
Tél. : 02 528 85 00, email : info@escaledunord.net
www.escaledunord.net

Parcours d'artistes de Jodoigne (Fenêtre sur mur)

L'association Fenêtre sur mur organise, tous les deux ans, à Jodoigne durant un weekend entier des activités liées à l'Art plastique tels que des expositions, de conférences et des animations. Un jury sélectionne les œuvres à exposer, et les artistes peuvent choisir le lieu d'exposition qui leur convient le mieux.

INFO Galerie du Crabe, 23 A rue Sergent Sortet, 1370 Jodoigne
Tél. : 010 81 15 15, email : fenetresurmur@gmail.com
fenetresurmur.be

Espace jeunes artistes (Ville de Liège)

Chaque mois, des artistes liégeois œuvrant dans le domaine des arts plastiques ont l'opportunité d'accéder à un espace d'exposition au sein du Musée d'Art moderne et d'Art contemporain (MAMAC). Ce projet s'adresse aux artistes mais aussi à ceux dont la démarche, indépendamment de l'âge, est récente/nouvelle et qui n'ont pas ou peu réalisé d'exposition à titre personnel. Un comité de sélection se réunit plusieurs fois par an et est seul juge dans le choix des artistes sélectionnés.

INFO Jeunes artistes, Cabinet de la Culture de la Ville de Liège
92 Feronstrée, 4000 Liège, tél. : 04 221 93 23, email : jeunesartistes@liege.be

Parcours d'artistes de Celles-lez-Dinant (asbl école Mosane)

Le parcours d'artistes de Celles-lez-Dinant (Houyet), dans la Province de Namur, est une exposition annuelle d'art collective qui rassemble peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes, architectes, héraldistes et calligraphes dans divers lieux du village de Celles-lez-Dinant. L'esprit du parcours d'artistes est d'exposer des œuvres faisant preuve d'une maîtrise technique évidente, tant en art abstrait qu'en art figuratif. La sélection des œuvres impose donc une qualité professionnelle.

INFO Michel Evrard-Thoelen, 6 rue Joseph Garnier, 5562 Custinne
Tél. : 0475 67 39 83, email : cherchezlartiste@yahoo.fr
www.parcours-artistes.be

Truc Troc

Truc troc est une initiative permettant à des artistes d'échanger leurs œuvres au cours d'un weekend festif se déroulant au Bozar. Les artistes voulant participer à cette manifestation doivent envoyer un bulletin de participation à Wolu-Culture qui analysera leur candidature. Cet événement draine plus de 20 000 visiteurs et se réclame du « mécénat démocratique ».

INFO Wolu-Culture, Centre culturel de Woluwe-St-Lambert
251 av. Paul Hymans, 1200 Bruxelles
Contact : Catherine Husson, email : c.husson@woluwe1200.be
www.tructroc.be

Qui dit mieux ?

« Qui dit mieux ? » est une exposition annuelle d'œuvres d'art de jeunes artistes plasticiens de moins de 31 ans. Les œuvres d'art sont sélectionnées par un jury de professionnels. Les œuvres retenues sont exposées et vendues aux enchères à l'occasion d'un événement dans un lieu prestigieux.

INFO Qui Dit Mieux ?, 5 rue J-B Decock, 1080 Bruxelles
Email : info@zoomjeunes.be
www.quiditmieux.be (inscription en ligne).

Chic and cheap

Les artistes ont la possibilité de faire découvrir leur travail dans la ville de Liège à travers un concept original permettant au public de remporter l'œuvre de son choix. Le visiteur marque sa préférence pour une œuvre sur un bulletin de participation à 2 euros. Le bulletin tiré au sort, à la fin de l'évènement, désigne la personne gagnante du public et l'artiste primé (prix d'une valeur de 1000 euros).

INFO Chic and Cheap
Tél. : 0486 251 751 email : chicncheap.galerie@gmail.com
www.chicncheap.be

Kartell Flagstore Brussels

Le Kartell Flagstore Brussels soutient la jeune création en proposant depuis 2007 une carte blanche à des artistes de la scène belge actifs dans le monde de l'art contemporain. Une fois par an, pendant la foire ArtBrussels le magasin met à leur disposition ses 36 m2 de vitrines, côté rue A. Dansaert. Cette collaboration marque une volonté d'offrir cet espace le temps d'un évènement à une discipline autre que le design, d'ouvrir le dialogue et ainsi d'alimenter la curiosité du public. Le fruit des collaborations est matérialisé par la réalisation de l'artiste d'une œuvre originale sur un mobilier de la marque. L'objet est présenté au public pendant la durée de l'évènement. Le budget et la rémunération de l'artiste varient en fonction du type de projet et de ses coûts de production.

INFO Kartell Flagstore Brussels, 2 rue Antoine Dansaert, 1000 Bruxelles
Email : kartellbrussels@gmail.com

Fédérations et réseaux

Art-liege.be

Art-Liège est un site web indépendant dont le but est de promouvoir l'art actuel liégeois. Y sont recensés bourses, appels d'offre, prix et concours. Le site Art-liege.be expose à ce jour le travail de plus de 120 artistes, tous liégeois. Ceci leur permet d'avoir gratuitement une vitrine sur le web. Amateurs, galeristes, étudiants, curieux… peuvent désormais découvrir leur travail, prendre contact avec eux ou avec leur(s) galeriste(s), connaître leur actualité et leur parcours…

INFO www.art-liege.be

Information et centres de documentation

INFORMATION

Guide des arts plastiques

(Communauté française, Arts plastiques)

Ce guide est destiné aux professionnels, qu'ils soient artistes, designers, artisans d'art ou responsables de musées et de centres d'art contemporain, d'associations de promotion ou d'associations professionnelles, organisateurs d'expositions et de prix artistiques, étudiants et enseignants d'universités et d'écoles d'art, éditeurs d'ouvrages et de revues spécialisées. Outre les aides financières, on retrouve dans ce guide de nombreuses informations sur d'autres ressources disponibles, telles les bibliothèques, les études et statistiques qui peuvent être consultées auprès des services compétents ou encore, de manière plus pragmatique, les prêts de matériel.

INFO www.artsplastiques.cfwb.be **(intégralement téléchargeable sur ce site)**

L'art même (Communauté française)

Cette revue trimestrielle d'art actuel, sous la responsabilité de la Direction générale de la Culture, *L'art même* est née en 1998 en vue de soutenir la création en Communauté française et d'aider les artistes à diffuser et promouvoir leurs activités. Elle entend également faire connaître aux professionnels la richesse des arts visuels en Communauté française. Des articles spécialisés permettent d'appréhender la richesse plurielle et polysémique de l'art actuel, d'en dégager les enjeux. Elle est disponible (gratuitement) sur simple demande.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Patrimoine culturel et Arts plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Christine Jamart
Tél. : 02 413 26 81/85, email : christine.jamart@cfwb.be
www2.cfwb.be/lartmeme/fram003.htm

CENTRES DE DOCUMENTATION

Atelier 340

L'Atelier 340 Muzeum est un centre d'art indépendant, créé en 1979, qui s'est donné pour but l'étude et la promotion de la sculpture et de l'art tridimensionnel, tant en Belgique qu'à l'étranger. On y trouvera une librairie spécialisée en sculpture contemporaine, proposant des ouvrages neufs et de seconde main, un café-restaurant, à la fois galerie d'art nocturne et mini-bibliothèque en libre accès, une salle de projection…

INFO **340 Drève de Rivieren, 1090 Bruxelles**
Tél. : 02 424 24 12, email : info@atelier340muzeum.be

Centre de documentation des arts plastiques

(Iselp, Institut Supérieur pour l'Étude du Langage Plastique)

Le centre de documentation des arts plastiques de l'Iselp est consacré à l'art moderne et contemporain mais aussi à l'art public. Il possède entre autre une collection de plus de 8000 ouvrages, de nombreuses revues particulières, des archives et d'autres dossiers. Le centre fournit également des renseignements pratiques sur les ateliers à l'étranger, les bourses, les prix et les concours. L'accès au centre est payant.

INFO **Centre de Documentation des Arts plastiques**
63 Av. des Nerviens, 1040 Bruxelles
Contact : Michèle Stanescu
Tél. : 02 734 03 42, email : centre.doc.arts.plastiques@iselp.be
www.iselp.be

Centre de documentation spécialisé en art public

(Iselp, Institut Supérieur pour l'Étude du Langage Plastique)

Cette section du centre de documentation des arts plastiques regroupe dossiers d'artistes, publications, études et catalogues consacrés aux interventions artistiques conçues en relation avec un espace ou un contexte spécifique (place publique, station de métro, quartier urbain, architecture, paysage…). La documentation est exhaustive pour ce qui concerne les artistes et commanditaires de la Communauté française. Elle aborde largement les domaines flamand, français, et dans une moindre mesure, les pratiques anglo-saxonnes, allemandes et néerlandaises. Le centre est accessible sur rendez-vous.

INFO **Centre de documentation spécialisé en art public**
31 Bd de Waterloo, 1000 Bruxelles
Contact : Anne-Esther Henao, tél : 02 504 80 72, email : ae.henao@iselp.be
www.iselp.be

Centre de documentation (Centre de la Gravure et de l'Image imprimée)

Le centre de documentation et d'information du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée offre au visiteur la possibilité de consulter quelques 10 000 catalogues, livres et revues traitant de la gravure mais aussi du monde de l'image, de son histoire, de sa symbolique et plus largement encore de tous les domaines de l'histoire de l'art. L'essentiel de la documentation concerne cependant la période contemporaine. Consultation : tous les jours de 9h00 à 17h00 sauf le lundi (de 13h00 à 17h00).

INFO **Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles**
10 rue des Amours, 7100 La Louvière
Tél. : 064 27 87 28, email : dd@centredelagravure.be
www.centredelagravure.be

Centre de documentation

(Centre de la tapisserie, des arts du tissu et des arts muraux)

Le centre de documentation du Centre de la tapisserie, des arts du tissu et des arts muraux est accessible sur rendez-vous. Il met à disposition du visiteur des ouvrages spécialisés et des revues.

INFO **Centre de la Tapisserie, des Arts du Tissu et des Arts muraux de la Communauté française de Belgique**
9 Place Reine Astrid, 7500 Tournai
Tél. : 069 23 42 85, email : fond.tapisserie@skynet.be
www.centre-tapisserie.org

Mobilité

La prospection économique des marchés étrangers (WBI)

Dans le secteur des arts plastiques, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder aux artistes et aux centres d'art contemporain une subvention destinée à couvrir les coûts occasionnés par la prospection des marchés extérieurs en vue de promouvoir des créateurs de Wallonie et de Bruxelles. L'artiste ou l'opérateur culturel doit, pour obtenir les aides prévues par le présent programme, remplir les conditions suivantes : être une personne physique ou morale ayant son domicile ou son siège social effectif en Wallonie ou à Bruxelles, être reconnu par le Ministère de la Communauté française et avoir pour objet principal la promotion d'artistes ou d'expositions identifiés comme appartenant à la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Le montant de cette aide est plafonné à 1900 euros.

INFO **Wallonie-Bruxelles International, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Aides à la mobilité : expositions (WBI)

Dans le secteur des arts plastiques, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder aux artistes une subvention destinée à couvrir une partie des coûts occasionnés par une résidence à l'étranger durant une période déterminée. L'artiste doit, pour obtenir les aides prévues par le présent programme, remplir les conditions suivantes : être domicilié en Wallonie ou à Bruxelles, être reconnu par le Ministère de la Communauté française, avoir déjà deux ou trois années d'expérience professionnelle et/ou participé à des manifestations artistiques ou à des concours et présenter la lettre d'invitation du lieu d'accueil.

INFO **Wallonie-Bruxelles International, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Participation aux biennales de renommée internationale (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) soutient la présence d'artistes de la Communauté française Wallonie-Bruxelles sélectionnés pour participer aux biennales de Venise, de São Paulo, de Sydney et à la Documenta de Kassel, en collaboration avec le Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Aide aux Galeries (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut octroyer des aides aux galeries afin de soutenir leurs efforts de promotion en faveur d'un artiste de la Communauté française Wallonie-Bruxelles dans un certain nombre de foires internationales. Les critères de recevabilité sont : la demande doit émaner d'une galerie dont le siège est en Belgique, l'aide est attribuée à la galerie mais concerne un artiste vivant de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Les aides sont réservées aux participations à un certain nombre de foires, en fonction de leur importance sur le marché mondial ou leur rôle de découverte. Il existe deux aides (de 1250 et de 2500 euros) en fonction de la visibilité accordée à l'auteur.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Prix et concours

Prix de la Communauté française
(Communauté française, Arts plastiques)

Par le biais du Service des Arts plastiques, la Communauté française soutient l'octroi de prix décernés en son nom, habituellement par des institutions conventionnées ou bénéficiant de subventions récurrentes. Ces prix, d'une valeur de 2500 euros, sont remis directement aux artistes lauréats.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques**
Commission consultative des Arts plastiques
44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Prix jeunes artistes (Parlement de la Communauté française)

Il est institué un prix annuel du Parlement de la Communauté française en vue de récompenser un(e) jeune artiste (de moins de 40 ans) de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques. Ce prix est attribué successivement, suivant une rotation de cinq années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie », et enfin, « image imprimée et art numérique ». Le montant du prix s'élève à 5 000 euros et est indivisible.

INFO **Parlement de la Communauté française, 72 rue Royale, 1000 Bruxelles**
Contact : Christine Malolepszy
www.pcf.be

Prix de la gravure (Centre de la Gravure et de l'Image imprimée)

Depuis 1989, le Ministre de la Culture de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles confie l'organisation de ce Prix au Centre de la Gravure. Destiné à encourager la création de gravures et d'images imprimées en Communauté française, le concours est ouvert à toutes les techniques d'impression traditionnelles ainsi qu'à celles faisant appel aux nouvelles technologies. Toutefois, le travail présenté doit être imprimé. La forme artistique des œuvres est libre : estampe, livre, collage, installation,… Le Prix de la Gravure, d'un montant de 2500 euros, est réservé aux artistes âgés de 25 à 45 ans de la Communauté française de Belgique ou domiciliés sur le territoire de celle-ci depuis plus d'un an. La sélection des artistes se fait en deux étapes : une présélection des exposants par un jury dont les membres ressortent de la Communauté française et la désignation du lauréat de l'année par un jury international.

INFO **Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles**
10 rue des Amours, 7100 La Louvière
Tél. : 064 27 87 28, email : dd@centredelagravure.be
www.centredelagravure.be

Prix du Hainaut : arts plastiques (Province de Hainaut)

Depuis 1993, ce prix d'une valeur de 2500 euros, peut être attribué à un peintre, sculpteur, architecte, graveur, photographe, installateur, styliste, etc. de moins de 35 ans, né en Hainaut ou y résidant depuis un an au moins. Sélectionnés sur base d'un dossier par un jury de professionnels, les candidats retenus sont invités à participer à une exposition collective où ils sont confrontés aux véritables conditions d'exposition d'une structure muséale. A noter que le Prix du Hainaut Arts plastiques est attribué à un des candidats sur base de l'œuvre qu'il a présentée dans le cadre de l'exposition. Tous les trois ans, l'exposition Prix du Hainaut est jumelée à celle des candidats au Prix Dumeunier qui s'adresse depuis 1971 aux photographes portraitistes belges ou résidant en Belgique et âgés de moins de 40 ans.

INFO **B.P.S.22, espace de création contemporaine**
22 bd Solvay, 6000 Charleroi tél. : 071 27 29 71
Contact : Pierre-Olivier Rollin, email : pierre_olivier.rollin@hainaut.be

Prix Médiatine (Centre culturel de Woluwé-saint-Lambert)

Laboratoire de l'art actuel, le Prix Médiatine s'adresse aux artistes de 18 à 40 ans, de toutes disciplines confondues. Un jury composé de professionnels décerne quatre prix d'une valeur globale de 9500 euros : le Prix Médiatine de 3500 euros, le Prix du Gouvernement de la Communauté française de 2000 euros, le Prix de la Commission Communautaire française de 2000 euros, le Prix Maïs de la Ville de Bruxelles de 2000 euros. Le Prix Médiatine se distingue en ceci qu'au-delà d'un chèque d'une valeur de 2000 euros remis au lauréat, il invite ce dernier, à concurrence de 1500 euros, à concevoir une œuvre éphémère destinée à s'intégrer dans l'espace public de la commune. Le public attribue quant à lui un prix de 500 euros. Une exposition collective et l'édition d'un catalogue finalisent le concours. Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles à partir du mois de décembre. Les artistes doivent déposer trois œuvres d'une même discipline.

INFO **Centre culturel de Woluwé-Saint-Lambert**
251 rue Paul Hymans, 1200 Bruxelles
Contact : Solange Wonner
Tél. : 02 761 60 29, email : s.wonner@woluwe1200.be
www.wolubilis.be

Prix de la jeune peinture belge

En collaboration avec le Palais des Beaux-Arts, l'asbl « Jeune Peinture Belge » organise un concours finalisé par l'attribution de quatre prix : le Prix Jeune Peinture Belge « Crowet » (25 000 euros), le Prix Jeune Peinture Belge « Emile et Stephy Langui » (12 500 euros), le Prix Jeune Peinture Belge « Palais des Beaux-Arts » (12 500 euros) et le Prix Jeune Peinture Belge « ING » (12 500 euros). L'édition d'un catalogue ainsi que l'organisation d'une exposition couronnent les prix en présentant les œuvres des lauréats et des artistes distingués par le jury. Le prix est ouvert à tous les artistes de nationalité belge ou résidant depuis un an au moins de manière permanente en Belgique, et âgés de moins de 35 ans au moment de l'inscription. Aucun sujet n'est imposé et tous les moyens d'expression dans le domaine des arts plastiques sont admis.

INFO **Palais des Beaux-Arts, département des expositions**
23 rue Ravenstein, 1000 Bruxelles, email : info@jeunepeinturebelge.be
www.jeunepeinturebelge.be

Prix Evens pour les arts visuels

La Fondation Evens attribue tous les deux ans un prix à un artiste visuel (individuel ou collectif), âgé de moins de 40 ans, qui est né ou qui réside et pratique activement son art dans les frontières de l'Union européenne, et dont l'œuvre reflète les objectifs et la mission de la Fondation Evens. Le prix s'accompagne d'une récompense de 15 000 euros. Une participation financière pourra en outre être offerte dans le cadre d'une publication reprenant les œuvres de l'artiste.

INFO **Fondation Evens**
Contact : Anne Davidian
Tél. : 033 1 44 54 83 90, email : anne.davidian@evensfoundation.be
www.evensfoundation.be

Concours Godecharle (Fondation Godecharle)

Le Prix Godecharle est décerné aux artistes (plasticiens ou sculpteurs) de moins de 35 ans, belges et aux ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne domiciliés ou résidant en Belgique depuis au moins cinq ans. La Fondation Godecharle fut fondée le 15 mars 1871 par Napoléon Godecharle (1803-1875), qui voulait promouvoir la formation et la carrière de jeunes sculpteurs, peintres et architectes belges. Le prix, à l'issue du concours, est doté de 2500 euros.

INFO **Commission des bourses d'études en Brabant**
11 Simon Bolivar, 1000 Bruxelles
Tél: 02 512 06 26, email : csbb@misc.irisnet.be
www.godecharle.archiscab.be

Prix Collignon (Lion's Club Liège Val Mosan)

Le Lion's Club Liège Val Mosan organise un prix biennal de peinture à la mémoire de son ancien membre Georges Collignon, décédé en 2002. Ce prix est destiné à encourager un(e) jeune artiste (moins de 40 ans) domicilié(e) en Belgique, à poursuivre sa carrière en lui attribuant une somme d'argent et en lui offrant une participation à l'exposition des œuvres des candidats sélectionnés sur dossier. Le montant du prix est de 3000 euros.

INFO
Contact : Pierre Henrion, 10 rue de Haisse, 4670 Mortier
Email : p.henrion@ulg.ac.be

Prix de l'Émulation (Société libre de l'Émulation)

Depuis sa fondation, la Société libre de l'Émulation a notamment pour vocation de soutenir les artistes plasticiens dans leur travail de création. Dans cette optique, la Section des Beaux-Arts de cette association a décidé de remettre un Prix de l'Émulation. Doté de 2000 euros, il s'adresse aux artistes de moins de 40 ans en Communauté française de Belgique.

INFO **Société libre de l'Émulation, 9 rue Charles Magnette, 4000 Liège**
Tél. : 04 223 60 19 email : soc.emulation@swing.be
Personne de contact : Anne-Françoise Lemaire
www.emulation-liege.be

Prix Découverte (Centre d'Art de Rouge-Cloître)

Le « Prix Découverte de Rouge-Cloître », résolument orienté vers l'art contemporain, a pour objectif la découverte et la promotion de talents artistiques qui n'ont pas encore la place qu'ils méritent sur la scène culturelle. Ce concours a pour vocation de découvrir des artistes prometteurs et de les soutenir en leur offrant l'espace et les moyens de présenter leur travail au public. Le concours s'étale sur deux ans : la première année, chaque candidat présente deux œuvres accompagnées d'un dossier explicitant sa démarche artistique. Un jury, composé de personnalités du monde des arts plastiques, sélectionne plusieurs candidats parmi l'ensemble des participants. Dans un premier temps, les candidats retenus participent à une exposition d'ensemble au Centre d'Art de Rouge-Cloître, qui se tient au mois de septembre suivant. Le Prix Découverte est décerné ensuite au lauréat final qui se voit offrir le prix de 2 000 euros et une exposition individuelle dans le courant de l'année qui suit la date de proclamation du prix.

INFO **Centre d'Art de Rouge-Cloître**
4 rue du Rouge Cloître, 1160, Auderghem
Tél : 02 660 55 97, email : info@rouge-cloitre.be
www.rouge-cloitre.be

Dexia Arts

Dexia Banque organise un concours annuel « Dexia Arts » destiné aux élèves des académies d'arts plastiques. Les candidats doivent avoir entre 18 et 35 ans. Chaque lauréat reçoit un prix de 1500 euros, et l'établissement où ces lauréats font leurs études reçoit 1000 euros.

INFO **Dexia Banque, Dexia Classics, 44 Bd Pachéco, 1000 Bruxelles**
www.dexia.be/Fr/Particulier/VIADEXIA-P29/Culture/DexiaArt

Art Contest

Le concours « Art Contest » est ouvert aux artistes résidant en Belgique de moins de 35 ans, n'ayant pas encore de renommée internationale. Tous les moyens d'expression dans le domaine des arts plastiques sont admis. Les œuvres doivent répondre aux possibilités matérielles de la salle où l'exposition se tient. Les œuvres audiovisuelles ne peuvent être présentées qu'en format standard DVD et projection diapositives et ne pas dépasser 3 minutes. Les thèmes ou travaux de recherches sont laissés au libre choix des candidats.

INFO **Art Contest, 21 rue de la Concorde, 1050 Bruxelles**
Contact : Valérie Boucher, tél. : 0475 44 96 96, email : valerie@artcontest.be
www.artcontest.be

PRIX SPÉCIFIQUES À UNE DISCIPLINE

Prix Marie-Louise Rousseau (Commune d'Ixelles)

Ce concours Marie-Louise Rousseau s'adresse aux plasticiens, dessinateurs et illustrateurs résidant en Belgique. Ce concours, initié par un legs en 1986, est biennal. Le montant de la récompense s'élève à 1500 euros. Le jury est

présidé par l'Échevin de la Culture d'Ixelles. Chaque candidat doit présenter deux œuvres originales (dont la plus grande dimension ne doit pas excéder deux mètres).

INFO **Collège des bourgmestre et échevins d'Ixelles**
168 Chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles
www.elsene.irisnet.be

Prix Jean et Irène Ransy (Province de Hainaut)

Le Prix de Peinture figurative Jean et Irène Ransy, est un prix décerné tous les deux ou trois ans par la Direction générale des Affaires culturelles (DGAC) de la Province de Hainaut, récompensant le travail d'un peintre (de moins de 45 ans) hainuyer, ou résidant en Hainaut depuis au moins cinq ans. Ce prix est décerné d'après les dispositions testamentaires de Jean Ransy. Il s'élève à 5000 euros et honore un artiste figuratif pratiquant la peinture de chevalet. Ce prix est décerné à l'issue d'un concours.

INFO **Province du Hainaut, Affaires culturelles, tél. : 064 31 25 33**

Grand Prix René Thewissen de Peinture et des Arts Graphiques

Le Grand Prix René Thewissen s'ouvre aux disciplines suivantes : peinture à l'huile et acrylique. Le Grand Prix est ouvert à tout artiste non confirmé, sans distinction d'âge ou de nationalité. Ce concours veut attirer l'attention sur un talent authentique qui permet des espoirs pour l'avenir. Il veut également offrir une chance à tous ceux qui se lancent dans cet art difficile. Plusieurs prix sont distribués : le Grand Prix René Thewissen (1000 euros), le deuxième prix (500 euros), le troisième prix (250 euros) et le prix du public (250 euros).

INFO **61 rue Haut Vinave, 4682 Houtain-Saint-Siméon**
Tél. 04 286 50 50, email : amisrenethewissen@hotmail.com
gprt.skynetblogs.be

Prix National Photographie Ouverte (Musée de la photographie)

Depuis sa création en 1981, le Prix National Photographie Ouverte a largement contribué à mettre en lumière les principales tendances de la photographie en Belgique. Nombreux sont les photographes distingués par ce concours qui, aujourd'hui, occupent le devant de la scène photographique belge. Ce prix est décerné tous les quatre ans. Il est réservé aux photographes belges ou résidant en Belgique (amateurs ou professionnels).

INFO **Musée de la Photographie, 11 av. Paul Pastur, 6032 Charleroi**
Tél. : 071 43 58 10, email : mpc.info@museephoto.be
www.museephoto.be

Prix de la Jeune Sculpture en plein air (Musée en plein air du Sart-Tilman)

C'est en 1991 qu'a eu lieu la première édition du Prix de la Jeune Sculpture de la Communauté française de Belgique. A l'époque, le concours mis sur pied par le Musée en Plein Air du Sart-Tilman ne concernait que les œuvres d'extérieur. Depuis 1994, une collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain (« La Châtaigneraie ») a permis d'également mettre en valeur des œuvres de petit format. Cette triennale est dotée de deux prix de 5000 euros, l'un pour la sculpture extérieure, l'autre pour la sculpture de petit format.

INFO **Domaine Universitaire du Sart-Tilman**
Château de Colonster, Allée des Erables, 4000 Liège
Tél. : 04 366 22 20, email : musee.pleinair@ulg.ac.be
www.museepla.ulg.ac.be

Prix du domaine de la Lice

Alloué par la Communauté française de Belgique, le prix du Domaine de la Lice, d'un montant unique de 2500 euros, récompense la recherche et la créativité. Ce concours est organisé en cycle trisannuel : tapisserie (grand format), tapisseries « miniatures » et projet de tapisserie (carton grand format).

INFO **Domaine de la Lice, 133 av. Chazal, 1030 Bruxelles**
Tél. : 02 242 49 11, email : info@domainedelalice.be
www.domainedelalice.be

Résidences

Aide à la mobilité : résidence à l'étranger (WBI)

Dans le secteur des arts plastiques, WBI peut accorder aux artistes une subvention destinée à couvrir une partie des coûts occasionnés par une résidence à l'étranger durant une période déterminée. L'artiste doit, pour obtenir les aides prévues par le présent programme, remplir les conditions suivantes : être domicilié en Wallonie ou à Bruxelles, être reconnu par le Ministère de la Communauté française, avoir déjà deux ou trois années d'expérience professionnelle

et/ou avoir participé à des manifestations artistiques ou à des concours et présenter la lettre d'invitation du lieu d'accueil.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles.
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Résidences d'artistes (Contretype)

Depuis 1997, Contretype développe une structure d'accueil et de production pour les photographes. L'objectif de ces résidences est double : permettre à l'artiste de s'accorder un temps de réflexion sur son travail et de questionner le stade d'évolution atteint par sa recherche artistique. Cette investigation ne doit en aucun cas répondre à une commande : le projet développé dans le cadre de la résidence vise à s'inscrire dans la continuité du corpus et des préoccupations de l'artiste.

INFO **Contretype, 1 av. de la Jonction, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 538 42 20, email : contretype@skynet.be
www.contretype.org

Résidence d'artistes (Wiels)

Le programme de résidence du Wiels met à disposition des jeunes artistes des ateliers de travail individuels (±45m^2) et un programme de formation (en séances individuelles et collectives) pendant 1 an pour les résidents internationaux et six mois pour les résidents belges ou les étrangers résidant en Belgique. Les résidences sont intégrées à l'ensemble des activités du Wiels : expositions, recherche, rencontres, salle de projection, programme éducatif, librairie, échanges socioculturels, documentation. Cette inscription leur permet de participer pleinement à la vie artistique et culturelle de Bruxelles et de tisser, pendant la durée de leur résidence, des liens privilégiés et durables avec d'autres artistes et opérateurs culturels.

INFO **Wiels Programme de Résidences d'Artistes**
354 Av. Van Volxem, 1190 Bruxelles, email : residency@wiels.org
Contact : Devrim Bayar, tél. : 02 340 00 51, email : devrim.bayar@wiels.org
www.wiels.org residency.wiels.org

Résidence au MAAC (Maison d'Art Actuel des Chartreux)

La MAAC, soutenue par la Ville de Bruxelles, la CoCoF et la Communauté française de Belgique, proposent deux résidences de travail d'une durée de six mois pour jeunes artistes plasticiens travaillant dans le domaine de l'art contemporain, sur base d'appels à projets. Ces projets sont également soutenus financièrement à hauteur de 2500 euros par projets.

INFO **Maison d'Art Actuel des Chartreux**
26-28 Rue des Chartreux, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 513 14 69, email : maac@brucity.be
www.maac.be

Services et locations

Transport d'œuvres d'art

(Communauté française, Arts plastiques)

Le Service des Arts plastiques dispose d'un camion et d'une grande camionnette pour ses propres besoins. Il peut prêter l'un de ses véhicules avec chauffeur pour le transport d'œuvres d'art. Ces transports se font sur le territoire belge. Les véhicules sont mis à la disposition des musées, associations et centres d'art conventionnés ou bénéficiant d'une subvention récurrente au secteur des Arts plastiques ou qui développent un volet « art contemporain » significatif et également en faveur d'artistes (vivants) dont les œuvres ont fait l'objet d'une acquisition ou ont reçu une subvention sur proposition de la Commission consultative des Arts plastiques. Les véhicules sont mis à la disposition des emprunteurs en fonction des disponibilités du planning des transports.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques,**
Commission consultative des Arts plastiques
44 bd Léopold II, 1080 Bruxelle
Contact : Olivier Renard, tél. : 02 413 26 87, email : olivier.renard@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Commission d'intégration des œuvres d'art

(Communauté française, Arts plastiques)

La Communauté française, par son décret de 1984, oblige à l'intégration d'œuvres d'art dans tout bâtiment public nouvellement construit ou aménagé.

Cette obligation s'étend à toute personne morale de droit privé qui bénéficie de subsides de la Communauté française pour la construction et l'aménagement de bâtiments. La somme affectée à l'intégration de l'œuvre est établie selon un pourcentage dégressif appliqué au montant total des travaux.

INFO **Contact : Nicole Schets, tél. : 02 413 24 74, email :** nicole.schets@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be/cioa

Achats d'œuvres d'art (Communauté française)

Le Service des Arts plastiques gère différents types de collections et acquiert des œuvres d'art contemporain, d'artisanat de création et de design auprès d'artistes en activité. Il examine des demandes émanant d'artistes et designers professionnels de nationalité belge ayant leur résidence principale en Belgique, d'associations, de galeries, d'agents d'artistes.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts plastiques, Commission consultative des Arts plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 67, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aides aux arts plastiques (Centre culturel du Brabant wallon)

Les aides fournies par le Centre Culturel du Brabant Wallon ont pour but de promouvoir les artistes, de diffuser leurs œuvres et de soutenir l'aide à la création par la commande, l'information et la communication. Le secteur des arts plastiques, c'est aussi la réalisation d'expositions collectives, des commandes d'œuvres, des missions photographiques, des concours, des ateliers et des stages d'expression plastiques, des publications. Le secteur met à la disposition des associations et de ses partenaires ses ressources en documentation, fichiers d'artistes et d'institutions.

INFO **Centre culturel du Brabant wallon, 3 Rue Belotte, 1490 Court-St-Etienne**
Contact : Agnès Rabineau, tél. : 010 62 10 47, email : a.rabineau@ccbw.be
www.ccbw.be

Artothèque (Wolubilis)

Le prêt d'œuvres d'art, concept unique en Communauté française, permet d'emporter chez soi pour une période de un à six mois une ou plusieurs œuvres à sélectionner parmi plus de 250 artistes contemporains toutes disciplines confondues (peinture, gravure, sculpture, dessin, photographie,…).

INFO **Wolubilis**
11 rue Lola Bobesco, 1200 Bruxelles, tél. : 02 761 60 28
www.artotheque.be

Location de studios et matériel (PGAV studio)

Photo Gallery asbl/vzw dispose d'un studio de prises de vue et d'ordinateurs entièrement consacrés à la retouche numérique qui peuvent être loués à bas prix par tranche de quatre heures ou par journée entière (10 heures).

INFO **Photogallery**
10 Galerie de la Reine, 1000 Bruxelles
Tél. : 0485 80 58 43, email : info@pgav.be
www.pgav.be

Centre d'art (Recyclart)

Le Recyclart met à disposition trois espaces de travail de 50 m^2 chacun. Pour pouvoir y accéder, il faut être porteur d'un projet, et s'engager à présenter ses projets au moins une fois par mois. L'occupation de ces espaces s'étale sur maximum six mois.

INFO
Recyclart, 25 rue des Ursulines, 1000 Bruxelles
Contact : Dirk Seghers, tél. : 02 289 00 53, email : dirk.seghers@recyclart.be
www.recyclart.be

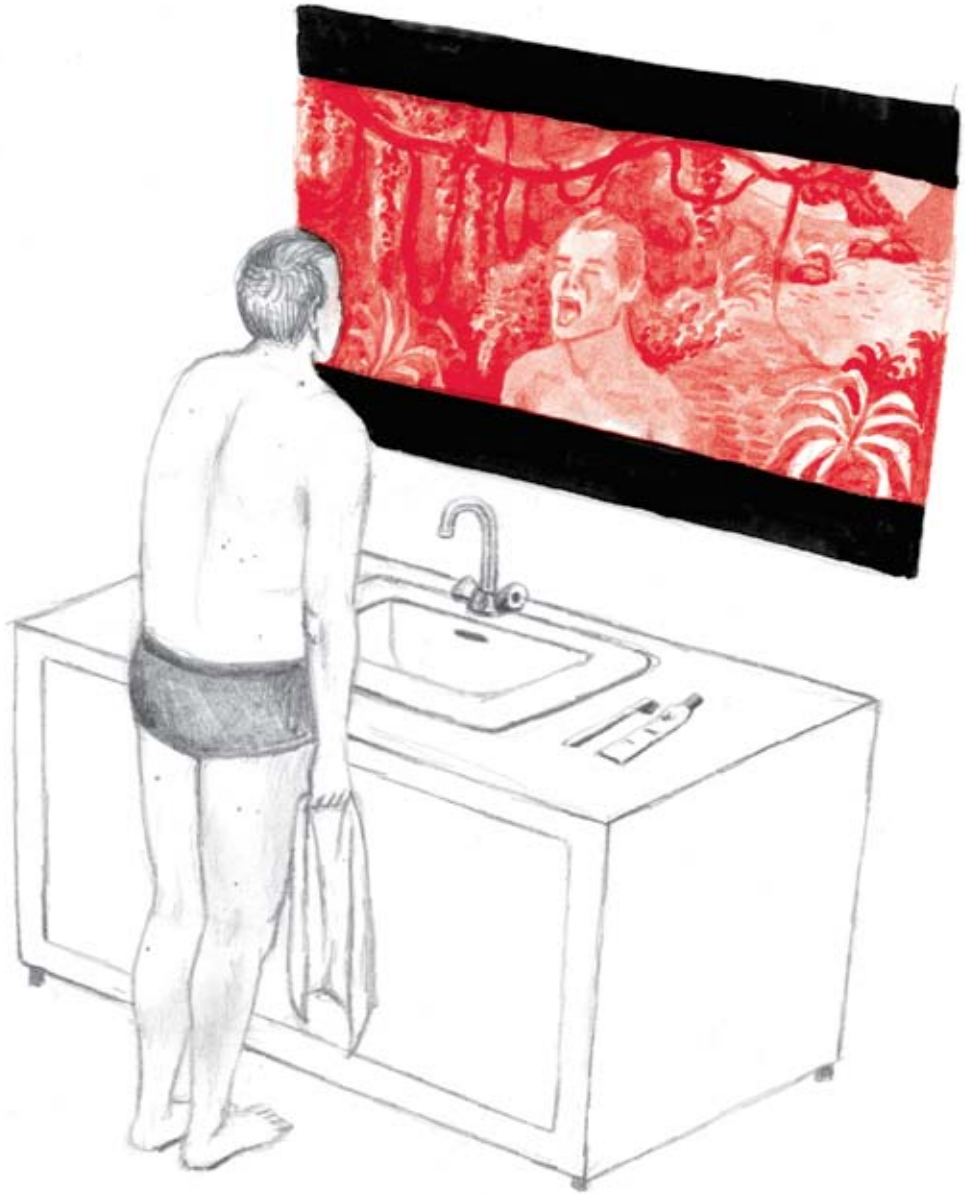

Audiovisuel, cinéma, radio et télévision

Ce chapitre comprend les aides destinées à l'audiovisuel : cinéma (fiction et documentaire), animation, vidéo et création sonore non musicale. Les aides reprises ici sont destinées à toutes les étapes de la production audiovisuelle : travaux de fin d'études, écriture, réalisation, production, postproduction et finition.

Bourses, subsides et financements

AUDIOVISUEL

Aide à la production : écriture d'un long métrage ou d'un téléfilm (fiction longue) (Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide concerne un scénario original ou une adaptation destinés à la réalisation d'une œuvre cinématographique de long métrage ou d'un téléfilm (fiction ou animation). Les critères de recevabilité sont les suivants : le demandeur d'une aide à l'écriture d'un scénario peut être le scénariste lui-même ou une société, le scénariste doit être belge ou ressortissant de la Communauté européenne. S'il s'agit d'une adaptation, le demandeur doit présenter un document établissant de façon formelle que les droits d'adaptation de l'œuvre originale sont susceptibles d'être cédés. Le montant de l'aide est de 12 500 euros maximum lorsque le projet est déposé par un auteur ou par un producteur.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Véronique Pacco, tél. : 02 413 33 42, email : veronique.pacco@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : production ou finition d'un long métrage (fiction longue cinéma)
(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide concerne une œuvre d'au moins 60 minutes (fiction ou animation) dont la destination est en priorité la distribution dans le circuit des salles de cinéma. Le demandeur d'une aide à la production ou à la finition d'un long métrage doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. La production doit être belge au moins en partie (les aides diffèrent selon le caractère de la production : minoritairement ou majoritairement belge). L'aide accordée est plafonnée à 375 000 euros pour un premier film majoritaire, 500 000 euros

pour un projet majoritaire retenu par le second collège (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une première œuvre) et 150 000 euros pour un projet minoritaire.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles**
Contact : Véronique Pacco, tél. : 02 413 33 42, email : veronique.pacco@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : production d'un téléfilm de fiction (fiction longue télévisuelle)

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide concerne une œuvre unitaire, d'au moins 50 minutes – 26 minutes s'il s'agit d'animation – dont la destination est en priorité la diffusion dans le circuit des chaînes de télévision. Le demandeur d'une aide à la production ou à la finition d'un long métrage doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. Un financement de 15% minimum par une ou des chaînes de télévision, sous forme de prévente et/ou de coproduction doit être attesté sous forme de lettre(s) chiffrée(s) engageant fermement la(les) dite(s) chaîne(s), au moment du dépôt du dossier auprès de la Commission de Sélection. La production doit être belge au moins en partie (les aides diffèrent selon le caractère de la production : minoritairement ou majoritairement belge). L'aide à la production d'un téléfilm de fiction est plafonnée à 300 000 euros pour un projet majoritaire d'au moins 50 minutes, 150 000 euros pour un projet minoritaire d'au moins 50', 150 000 euros pour un projet d'animation d'au moins 26' en production majoritaire et 75 000 euros pour un projet d'animation d'au moins 26' en production minoritaire.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Véronique Pacco, tél. : 02 413 33 42, email : veronique.pacco@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : production d'une collection télévisuelle (fiction) (Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide concerne une ou plusieurs œuvres faisant partie d'une collection et dont la destination est en priorité le circuit des chaînes de télévision. Le demandeur d'une aide à la production ou à la finition d'un long métrage doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. Un financement de 15% minimum par une ou des chaînes de télévision, sous forme de prévente et/ou de coproduction doit être attesté sous forme de lettre(s) chiffrée(s) engageant fermement la(les) dite(s) chaîne(s), au moment du dépôt du dossier auprès de la Commission de Sélection. Les montants de ces aides sont plafonnés de la sorte : épisode de 26 minutes 75 000 euros, épisode de 52 minutes : 150 000 euros, formats courts (dits « shorts ») : 75 000 euros pour l'ensemble de la série et animation : 150 000 euros pour l'ensemble de la série.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Véronique Pacco, tél. : 02 413 33 42, email : veronique.pacco@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : production ou finition d'un court ou moyen métrage (fiction) (Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide concerne une œuvre de moins de 60 minutes (fiction ou animation) dont la destination première est la diffusion dans le circuit des salles de cinéma. Le demandeur de l'aide à la production ou à la finition d'un court ou moyen métrage doit être une ASBL ou une société constituée en scrl, sa ou sprl. La production doit être belge au moins en partie (les aides diffèrent selon le caractère de la production : minoritairement ou majoritairement belge). L'aide à la production ou à la finition d'un court ou moyen métrage (fiction courte cinéma) majoritaire est plafonnée à 42 500 euros pour un court métrage de fiction et 50 000 euros pour un court métrage d'animation. L'aide à la production ou à la finition d'un court ou moyen métrage (fiction courte cinéma) minoritaire est plafonnée à : 15 000 euros pour un court métrage de fiction et 20 000 euros pour un court métrage d'animation.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Eve-Laure Avigdor, tél. : 02 413 22 33, email : eve-laure.avigdor@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : documentaire de création : développement d'un long métrage cinéma ou d'un documentaire télévisuel

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Un documentaire de création est une œuvre audiovisuelle qui doit répondre aux critères suivants : présenter un élément du réel, avoir un point de vue d'auteur caractérisé par une réflexion approfondie, une maturation du sujet traité, une recherche et une écriture, permettre l'acquisition des connaissances. Le traitement du sujet doit se démarquer nettement d'un programme à vocation strictement informative et avoir un potentiel d'intérêt durable autre qu'à

titre d'archive. Un documentaire de création de long métrage est une œuvre audiovisuelle de plus de 60 minutes, destinée prioritairement au circuit des salles de cinéma. Le demandeur d'une aide au développement d'un documentaire de création doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. pour les longs métrages (cinéma). Elle peut être une asbl pour les moyens métrages (télévision). L'aide accordée est plafonnée à 7500 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Stéphanie Leempoels
Tél. : 02 413 22 33, email : stephanie.leempoels@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production d'un documentaire de création : production ou finition d'un long métrage cinéma

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Un documentaire de création de long métrage est une œuvre audiovisuelle de plus de 60 minutes, destiné prioritairement au circuit des salles de cinéma. Le demandeur d'une aide au développement d'un documentaire de création doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. La production doit être belge au moins en partie (différents types d'aides si la production est minoritairement ou majoritairement belge). L'aide à la production accordée est plafonnée à : 100 000 euros pour les productions majoritairement belges (si premier film) et 35 000 euros pour les productions minoritairement belges (si premier film) et 175 000 euros pour les productions majoritairement belges (si au moins deuxième film) et 70 000 euros pour les productions minoritairement belges (si au moins deuxième film). L'aide à la finition est plafonnée à 15 000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Stéphanie Leempoels
Tél. : 02 413 22 33, email : stephanie.leempoels@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production d'un documentaire de création : production ou finition d'un documentaire télévisuel

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Il n'y a pas de durée spécifique pour les documentaires de création destinés prioritairement au circuit des chaînes de télévision. Le demandeur d'une aide au développement d'un documentaire de création doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. La production doit être belge au moins en partie (différents types d'aides si la production est minoritairement ou majoritairement belge). L'aide accordée est plafonnée à : 65 000 euros pour les productions majoritairement belges (si premier film) et 22 750 euros pour les productions minoritairement belges (si premier film) et 65 000 euros pour les productions majoritairement belges (si au moins deuxième film) et 33 750 euros pour les productions minoritairement belges (si au moins deuxième film).

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Stéphanie Leempoels
Tél. : 02 413 22 33, email : stephanie.leempoels@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : documentaire de création : production ou finition d'un court ou moyen métrage cinéma

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Un documentaire de création, tel que défini plus haut, de court ou moyen métrage est une œuvre audiovisuelle de moins de 60 minutes destinée prioritairement aux salles de cinéma. Le demandeur d'une aide au développement d'un documentaire de création doit être une société constituée en scrl, sa ou sprl. La production doit être belge au moins en partie (différents types d'aides si la production est minoritairement ou majoritairement belge). L'aide accordée est plafonnée à 33 750 euros pour un court métrage majoritairement belge et 15 000 euros pour un court métrage minoritairement belge.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Stéphanie Leempoels
Tél. : 02 413 22 33, email : stephanie.leempoels@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production d'un documentaire de création : production d'une collection télévisuelle

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Une collection documentaire doit comprendre un minimum de 5 documentaires de 26 minutes ou 3 documentaires de 52 minutes. Sa destination première est la diffusion dans le circuit des chaînes de télévision. L'aide à la production d'une collection télévisuelle documentaire est plafonnée à 150 000 euros pour l'ensemble de la série.

INFO Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Stéphanie Leempoels
Tél. : 02 413 22 33, email : stephanie.leempoels@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la production : production ou finition d'un film expérimental (Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Un film expérimental est une création audiovisuelle qui, par sa forme et/ou son contenu, propose une approche incluant la recherche du renouvellement ou de l'élargissement de l'expression cinématographique et s'écarte des schémas narratifs traditionnels, pour aboutir à une oeuvre hors normes, individuelle, artisanale ou militante. L'oeuvre peut être soutenue pour la production ou la finition. La demande peut être introduite par une personne physique ou morale (auteur, réalisateur ou producteur). La personne morale peut être au choix : asbl, scrl, sprl ou sa. Les supports de tournage et de diffusion sont libres. Il n'y a pas de contrainte de durée, minimale ou maximale. L'aide à la production ou à la finition d'un film expérimental est plafonnée à 20 000 euros. Le soutien financier revêt la forme de subside non remboursable.

INFO Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Véronique Pacco, tél. : 02 413 33 42, email : veronique.pacco@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Fonds d'investissement Wallimage / Bruxellimage

Wallimage est un fonds d'investissement qui soutient les productions des entreprises audiovisuelles actives en Région wallonne, et Bruxellimage en région de Bruxelles-Capitale. Il finance ces entreprises en Wallonie et à Bruxelles. Les prêts sont plafonnés à 400 000 euros. Sont pris en compte le caractère culturel de l'œuvre, l'effet structurel sur le secteur audiovisuel en Wallonie et à Bruxelles, la viabilité du projet, la crédibilité du producteur et les crédits budgétaires disponibles. Il s'agit d'un prêt à intérêt à hauteur de 2,5%.

INFO Wallimage s.a., 6 rue du 11 Novembre, 7000 Mons
Tél. : 065 40 40 33, email : info@wallimage.be
www.wallimage.be

Bourse de formation audiovisuelle internationale (SACD)

En collaboration avec la Communauté française, la SACD lance 4 bourses de formation pour les auteurs (scénaristes et réalisateurs) qui souhaitent s'inscrire à l'une des formations internationales proposées et soutenues par la Communauté française. La bourse de la SACD s'adresse aux auteurs qui sollicitent l'aide de la Communauté française pour s'inscrire à une formation (la liste de ces formations est disponibles sur le site du Mediadesk : www. mediadesk.cfwb.be). Pour rappel, lorsqu'elle intervient, la Communauté française prend en charge 50% des frais d'inscription. L'intervention de la SACD couvre 25% du montant de l'inscription avec un montant plafonné à 750 euros.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse aux films de fin d'études (SACD)

La SACD met à la disposition des étudiants membres de dernière année des écoles de cinéma IAD, INRACI, INSAS, KASK, La Cambre, RITS et Sint-Lukas des bourses de 500 euros pour soutenir la réalisation de leur film de fin d'études (dans le registre de la fiction). Un maximum de 5 bourses par école peut être attribué. Cette bourse est accordée pour la prise en charge de frais liés à la réalisation du film de fin d'études ou à la postproduction, sur demande motivée de l'étudiant.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse aux films de fin d'études (Scam)

La Scam offre douze bourses de 500 euros pour soutenir des films documentaires de fin d'études. Ces bourses s'adressent aux étudiants membres de dernière année des écoles de cinéma IAD, INRACI, INSAS, KASK, La Cambre, RITS et Sint Lukas. La bourse est accordée pour la prise en charge de frais liés à la réalisation du film de fin d'études ou à la postproduction, sur demande motivée de l'étudiant.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse pour la constitution d'un dossier pour l'aide à l'écriture cinématographique (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des auteurs cinq bourses de 1000 euros destinées à les soutenir pour les frais de constitution de leur dossier de demande d'aide à l'écriture pour un projet de long métrage de fiction. La bourse est accordée aux projets ayant satisfait aux critères de recevabilité de la commission de sélection du film du Centre du Cinéma de la Communauté française ou du Vlaams Audiovisueel Fonds (VAF). Attention, étant donné cette spécificité, la bourse ne peut être versée qu'après que le dossier de l'auteur ait été effectivement déposé.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de soutien à la création d'une œuvre multimédia (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des auteurs une bourse de soutien à la création de projets de fiction multimédia d'un montant de 1250 euros. Cette bourse peut être demandée pour toute étape de travail liée à la création du projet (écriture, mise en place de prototypes, compression vidéo ou installations interactives…).

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de sous-titrage des courts métrages (SACD/Scam)

La SACD/Scam met à la disposition des auteurs deux bourses de 750 euros pour le sous-titrage d'un court métrage de fiction dans la langue souhaitée par l'auteur. Le bénéficiaire de l'aide doit être membre de la SACD/Scam et avoir déjà réalisé un court métrage. Les remises de dossiers ont lieu deux fois par an.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de sous-titrage de documentaires (SACD/Scam)

La SACD/Scam met à la disposition des auteurs des bourses de 1000 euros pour le sous-titrage de films documentaires. Ces bourses ont pour objectif de soutenir l'auteur dans des démarches de promotion « non commerciale » de son œuvre, promotion qui se situe généralement en dehors des préoccupations premières de la production (rétrospectives, festivals, projections spéciales…). Le comité belge est particulièrement attentif à privilégier les échanges entre le Nord et le Sud du pays et donc les traductions néerlandais/français. Cette bourse ne peut en aucun cas être intégrée au budget de film, elle est non cumulable avec d'autres aides ou bourses aux sous-titrages.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse d'aide à la formation (SABAM)

La SABAM distribue annuellement des bourses à ses membres leur permettant de suivre certaines formations spécifiques. Cette bourse s'élève à 250 euros.

INFO SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Bourse de sonorisation pour film de fin d'études (SABAM)

Cette bourse octroyée par la SABAM s'adresse aux étudiants en cinéma (et membres) et s'élève à 500 euros. Les remises de dossier de candidature se font une fois par an. Le court métrage doit être la première œuvre de l'auteur. Cette bourse est limitée à 250 euros si elle est combinée avec la bourse de développement au court métrage.

INFO SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Bourse de développement au court métrage (SABAM)

Cette bourse octroyée par la SABAM s'adresse aux membres et s'élève à 1000 euros. Les remises de dossier de candidature se font deux fois par an. Le court métrage doit durer trente minutes maximum et il doit s'agir de la première ou deuxième œuvre de l'auteur. Cette bourse est combinable avec la bourse de sonorisation (limitée à 250 euros, voir plus bas), la bourse de sous-titrage (limitée à 200 euros, voir plus bas) et/ou une bourse de promotion de 150 euros.

INFO **SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles**
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Bourse de sonorisation pour long métrage (SABAM)

La SABAM distribue une bourse de maximum 6200 euros (qui doit équivaloir à la moitié du budget alloué à la musique originale) à un réalisateur membre de la SABAM pour la sonorisation d'un long métrage professionnel dont la production est majoritairement belge. Le compositeur doit également être membre de la SABAM.

INFO **SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles**
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Bourse de sous-titrage pour court métrage (SABAM)

Cette bourse octroyée par la SABAM s'adresse à ses membres et s'élève à 300 euros. Les remises de dossier de candidature se font deux fois par an. Le court métrage doit être au moins la deuxième œuvre de l'auteur et être tourné sur pellicule. Cette bourse est limitée à 200 euros si elle est combinée avec la bourse de développement au court métrage.

INFO **SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles**
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Fonds francophone d'aide au développement cinématographique

L'objectif de ce fonds est de renforcer les échanges créatifs en matière de longs métrages de fiction de langue française des deux côtés de l'Atlantique. Le fonds est donc ouvert aux projets de longs métrages de fiction impliquant au minimum un producteur canadien et un producteur européen belge, français, luxembourgeois ou suisse. Il est doté d'une enveloppe annuelle de 300 000 euros et chaque projet sélectionné peut se voir attribuer une aide allant jusqu'à 40 000 euros. Cette somme sert à couvrir les frais de développement engagés pour le projet. La sélection des projets se fait par un jury composé de représentants de chacun des partenaires.

INFO **Fonds francophone d'aide au développement cinématographique**
Tél. : 081 24 12 36, email : fondsfrancophone@fiff.be
www.fiff.be

Bourse de repérage (Bruxelles Tournage)

Bruxelles Tournage s'engage à attribuer une bourse d'un montant unitaire et forfaitaire de maximum 1000 euros. Pour y avoir droit, le repéreur (ou les producteurs sélectionnés) s'engagent à respecter les conditions d'obtention de cette bourse en totalité. Le synopsis doit se situer en majeure partie sur le territoire de la région bruxelloise. Bruxelles doit être clairement identifiée. Les bourses de repérage sont strictement limitées aux longs métrages de fiction montés en coproduction avec au moins un partenaire non-belge.

INFO **Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles**
Contact : Pierrette Baillot
Tél. : 02 548 04 55, email : p.baillot@brusselsinternational.be
www.brusselsfilmoffice.be

Bourse courts métrages (Clap ! Wallonie)

Clap!, le bureau d'accueil des tournages en Province de Namur, Liège et Luxembourg, offre une bourse destinée aux producteurs de projets pour les aider à financer les repérages et les tournages de court métrage dans ces provinces. Le montant est plafonné à 2000 euros. Ce montant couvre les éventuelles réunions de briefing et de débriefing, l'analyse du scénario, les travaux de repérage et de fabrication du film proprement dit, et la remise du dossier.

INFO CLAP ! asbl
Bureau d'accueil des tournages Provinces Liège Luxembourg Namur,
17 rue des Croisiers, 4000 Liège, tél. : 04 237 97 41
www.clapwallonie.be

Aide à la production audiovisuelle

(Bureau d'accueil des tournages de cinéma en Hainaut)

Le Fonds d'aide provincial à la production audiovisuelle a été créé dans le but d'encourager la production de courts métrages. Et ce, afin de participer à l'émergence de nouveaux talents et de favoriser la création de structures de production et de services en Hainaut. Les dossiers de production sont analysés selon des critères techniques propres au Fonds en question et soumis à la lecture d'un comité sur le fond et les qualités artistiques du projet. Le Fonds provincial est accessible à tout producteur de la Communauté française de Belgique. Ce Fonds soutient prioritairement les réalisateurs hainuyers de souche ou résidant en Hainaut. Montant maximum de l'aide: 15 000 euros (sur une enveloppe annuelle de 50 000 euros).

INFO Hainaut Cinéma asbl, 59 rue Warocqué 59, 7100 La Louvière
Tél. : 064 31 28 00 / 064 31 28 04
Contact : André Ceteurick, email : andre.ceuterick@skynet.be
www.tournagecinema.hainaut.be

Financement film micro budget (Cinéastes associés)

Le projet doit être novateur et conçu pour tirer le meilleur parti esthétique et narratif du cadre « micro-budget ». Le film est tourné en majorité en langue française. L'écriture doit tenir compte d'une production micro budget. Le budget est géré uniquement et dans sa totalité par Cinéastes Associés. Le candidat réalisateur doit s'engager contractuellement à ne pas dépasser celui-ci. Toute proposition de supports financiers (deals, partenariats, sponsorings, garanties, etc.) ou tout apport technique qui peut alléger le coût de la production et/ou en améliorer la qualité sont favorablement pris en compte. L'existence de supports financiers externes n'est pas une condition de sélection.

INFO Cinéastes Associés scrl, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 644 26 28, email : cineastesassocies@gmail.com
www.cineastesassocies.be

RADIO

Fonds d'aide à la création radiophonique

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) a pour rôle la promotion et le développement de la création radiophonique en Communauté française. Il intervient dans les frais de production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Communauté française dans les domaines de l'information et du documentaire, de la fiction, de la musique et des magazines culturels. Deux fois par an, les radios privées et les producteurs indépendants sont invités à déposer leurs projets auprès du secrétariat de la Commission de sélection des projets radiophoniques qui en examine la recevabilité et les transmet aux membres de la Commission.

INFO Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias,
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Huybrechts, email : anne.huybrechts@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Bourse de soutien au développement d'un projet documentaire à la radio : participation à un festival, une formation, un workshop…

(SACD/Scam)

La Scam propose aux auteurs membres des bourses de 750 euros destinées à soutenir le développement d'un projet de documentaire radio nécessitant la participation de l'auteur à un festival international de documentaires pour y rencontrer des partenaires, pour faire évoluer son projet au contact d'autres professionnels… au sein d'un festival ou d'un autre lieu professionnel dédié au documentaire ou à la radio. La bourse consiste en une prise en charge d'une partie des frais d'inscription et de voyage de l'auteur.

INFO SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse d'aide à la création radiophonique (SABAM)

La SABAM distribue annuellement à ses membres des bourses consacrées à la création radiophonique. Une attestation du fonds d'aide à la création radiophonique est nécessaire. Cette bourse s'élève à 250 euros.

INFO **SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles**
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Diffusion

Aide à la diffusion : subventions à la diffusion et primes à la qualité

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

La Communauté française alloue des subventions à la diffusion et des primes à la qualité aux producteurs, réalisateurs, auteurs-scénaristes et distributeurs reconnus comme Belges d'expression française moyennant le respect de certaines conditions (dans les limites des crédits budgétaires). Les subventions se répartissent en 3 types d'aides : les subventions à la diffusion de longs métrages (subventions octroyées au producteur et au distributeur, avec obligation de réinvestissement de ces derniers et apport propre complémentaire pour le distributeur), les subventions à la diffusion de courts métrages (subventions octroyées au producteur et au distributeur, avec obligation de réinvestissement exclusivement pour le producteur) et les primes à la qualité octroyées pour les courts métrages (primes octroyées au réalisateur, au scénariste et au producteur). Le montant de la subvention est plafonné à 12 500 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la diffusion : aide aux longs métrages (volet tournage)

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide est accessible uniquement pour les longs métrages majoritaires belges soutenus via la Commission de Sélection des Films dans ce créneau. Le montant maximum est de 10 000 euros (à hauteur de 50 %). Le producteur peut introduire une demande d'aide « volet tournage » entre le premier jour de tournage et 3 mois après le dernier jour de tournage. Passée cette date, ce volet de l'aide ne peut plus être demandé. La demande doit être écrite, avec synopsis, planning de tournage et de production, liste technique et artistique, plan de promotion, plan de diffusion, liste des dépenses liées à la promotion et à la diffusion envisagées à ce stade.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la promotion et à la diffusion de longs métrages

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Ce type d'aide est soumis à de nombreuses conditions, qu'il est possible de consulter sur le site de la Communauté française. Il couvre la promotion en festival ou en salle (en Belgique) et les aides peuvent s'élever jusqu'à 40 000 euros. Le film doit durer plus de soixante minutes.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias,**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la promotion et à la diffusion de courts métrages

(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Une sélection prioritaire dans un festival de courts métrages ouvre la possibilité pour le producteur d'introduire une demande pour un montant maximum de 4000 euros pour la promotion du film dans les festivals au niveau international, sa diffusion en Belgique et son édition en dvd.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la promotion et à la diffusion de documentaires
(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Cette aide est accessible au producteur pour les documentaires majoritaires belges. Une sélection dans un festival prioritaire ouvre la possibilité pour le producteur d'introduire une demande pour un montant maximum de 4000 euros à 100 % pour la promotion du film dans les festivals à l'international, sa diffusion en Belgique et son édition en dvd.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Aide à la promotion et à la diffusion de films belges en DVD/blu-ray
(Communauté française, Audiovisuel et Multimédias)

Le Centre du Cinéma soutient la première édition belge en dvd/ Blu-Ray des longs métrages belges francophones et des programmes regroupant au minimum cinq courts ou moyens métrages. L'aide octroyée consiste en une subvention de 2000 euros à l'éditeur qui en fait la demande au plus tard un mois avant la date de sortie commerciale du dvd/Blu-Ray.

INFO **Ministère de la Communauté française, Audiovisuel et des Multimédias**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Pascale Joyeux, tél. : 02 413 23 12, email : pascale.joyeux@cfwb.be
www.audiovisuel.cfwb.be

Bourse de soutien au développement d'un projet documentaire : participation à un festival, une formation, un workshop… (SACD/Scam)

La Scam propose aux auteurs membres des bourses de 750 euros destinées à soutenir le développement d'un projet de documentaire nécessitant la participation de l'auteur à un festival international de documentaires pour y rencontrer des partenaires, pour faire évoluer son projet au contact d'autres professionnels… au sein d'un festival ou d'un autre lieu professionnel dédié au documentaire ou à l'audiovisuel. La bourse consiste en une prise en charge d'une partie des frais d'inscription et de voyage de l'auteur.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Aides à la diffusion (Réseau d'Action culturelle Cinéma)

Ces aides ont pour but de donner une possibilité de diffusion plus large à des films contemporains, belges ou étrangers, peu exploités commercialement en Belgique. Elles se présentent sous la forme d'une participation dans les frais de location des films projetés. Ces aides vont de 150 à 250 euros, en fonction du métrage et du support.

INFO **Commission communautaire française, Audiovisuel**
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
Contact : Patrick Matthys (pour Bruxelles)
Tél. : 02 800 83 55, email : pmatthys@cocof.irisnet.be
& Guy Triffin (pour la Wallonie), tél. : 02 413 22 37, email : guy.trifin@cfwb.be
www.racc.be

68 Septante asbl (68 septante asbl)

68 Septante est une association sans but lucratif dont l'objectif est la promotion, la diffusion et l'aide à la création d'œuvres contemporaines et audiovisuelles tant en Belgique qu'à l'étranger. Ils proposent également un soutien aux artistes et aux acteurs du secteur associatif et culturel via des partenariats, du conseil ou des prestations spécifiques. Depuis 2005, l'association développe des activités de programmation et d'organisation d'évènements dans différents types de lieux (cafés, librairies, espaces pluridisciplinaires…). Ces évènements se concentrent sur la diffusion et la promotion d'œuvres du domaine des arts visuels et sonores : vidéos, installations, performances, concerts… Parallèlement, 68 Septante s'investit dans une démarche de micro-éditeur DVD dont l'objectif est de favoriser la visibilité d'œuvres contemporaines. Ces éditions se développent selon deux axes organisés en collection : Électrons libres, collection dédiée aux arts visuels et sonores et VID, collection dédiée au documentaire.

INFO **68 septante asbl, 66 bd d'Ypres, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 330 12 69, email : info@6870.be
www.6870.be

Fédérations et réseaux

Association des Réalisateurs et Réalisatrices de Films

L'Association des Réalisatrices et Réalisateurs de Films (ARRF) est la seule association professionnelle représentant spécifiquement les réalisateurs et réalisatrices de films résidant en ou issus de la Communauté française de Belgique. L'ARRF s'est fondée sur l'idée qu'il existe un rapport évident entre les moyens de production et la création. Il est donc indispensable que les réalisateurs soient associés aux débats sur les possibilités de financement et de diffusion pour leurs films. C'est aussi une question de responsabilité. De manière générale, leurs actions ont porté sur la défense de la diversité culturelle et de la place du réalisateur comme créateur et auteur complet, dans un monde qui tend à formater la production et à réduire le réalisateur à un technicien. Dès ses débuts, l'association a organisé la tenue mensuelle de rencontres d'information destinées à l'ensemble de la profession. Les thèmes abordés concernent tant la création que la production audiovisuelle.

INFO www.arrf.be

Association des Scénaristes professionnels (ASA)

Fondée en 1991, l'ASA a pour fonction première de prendre en charge l'étrange singularité du métier de scénariste. L'ASA se veut une association ouverte et vivante. En effet, le scénario n'est pas une pratique immuable, fixée dans des règles définitives. Il évolue avec le développement des techniques, les conditions de production; il suit les bouleversements historiques, s'adapte aux révolutions artistiques et aux goûts de notre temps. Raconter des histoires, c'est à la fois garder la mémoire du passé, être un témoin vigilant du présent et anticiper sur un futur incertain. L'ASA développe ses activités sur trois terrains. Tout d'abord, la formation et l'information : l'ASA organise de nombreux ateliers tant pour les professionnels confirmés que pour les professionnels en devenir. L'ASA répond également à toutes les questions qu'un scénariste se pose et travaille sur un répertoire de scénaristes qui sera diffusé dans le milieu professionnel ainsi qu'un guide à l'usage des scénaristes. Ensuite, l'action corporative, politique et les partenariats : pour promouvoir et défendre ses revendications professionnelles, l'ASA est membre de Pro Spere. A plusieurs reprises, elle a organisé des manifestations entre professionnels. Enfin, la vie associative : à travers ses divers ateliers et soirées de réflexion, l'ASA tisse des liens entre professionnels et leur permet de "franchir le pont" vers ceux qui pratiquent depuis des années.

INFO **Association des Scénaristes professionnels**
87 rue du prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Frédéric Castadot, tél. : 0497 61 22 72, email : fcastadot@hotmail.com
www.associationscenaristes.be

Cinergie.be

Site de documentation sur le cinéma belge, Cinergie propose ses services en ligne : un annuaire du cinéma et de l'audiovisuel belges, qui se veut beaucoup plus qu'un carnet d'adresses régulièrement tenu à jour, une banque de données complète, enrichie d'informations (bio et filmographies), permettant de situer chacun dans le contexte où il exerce son activité (réalisateurs, scénaristes, maisons de production, techniciens, studios et laboratoires, distributeurs, salles de cinéma et ciné-clubs, journalistes, publications et périodiques de cinéma, télévisions, festivals, associations culturelles et professionnelles, écoles de cinéma et stages de formation). Une page de liens utiles vers la plupart des sites belges consacrés au cinéma (associations professionnelles, magazines, festivals, écoles, producteurs) est également disponible, qui permet d'aiguiller rapidement l'usager vers l'information qu'il recherche. Le webzine est entièrement consacré à l'actualité du cinéma belge: tournages, sorties en salles, festivals, événements, portraits et entretiens. Tous les articles sont archivés et indexés par titre de film, nom de réalisateur et par rubrique. Il existe aussi une rubrique « actualités & annonces », contenant des brèves actualisées quotidiennement et un service de petites annonces, gratuitement mis à la disposition des professionnels, avec des propositions et des demandes !

INFO **Cinergie asbl, 19F rue de la Francité, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 219 04 84, email : info@cinergie.be
www.cinergie.be

Mediarte.be

Mediarte.be est le Fonds Social pour le Secteur Audiovisuel en Belgique et est géré par des fédérations patronales et des syndicats. Mediarte.be agit en tant que centre de connaissance et de formation afin de contribuer à la qualité et la continuité des compétences. Mediarte.be est à jour avec les développements dans le secteur audiovisuel afin de répondre aux besoins et aux aspirations des employeurs et des employés. Mediarte.be informe le secteur concernant l'exécution d'une politique alerte dans le champ des ressources humaines. Mediarte.be guide les (candidats-)étudiants dans leurs choix et leur offre les outils nécessaires afin de pouvoir choisir correctement. Mediarte.be offre du soutien afin d'optimaliser le potentiel des employés du secteur.

INFO **Mediarte, 20 av. des Gloires Nationales, 1083 Bruxelles**
Tél. : 02 428 17 11, email : info@mediarte.be
www.mediarte.be

Formations

Formations (Centre de formation d'animateurs)

Le CFA propose des formations pour devenir animateur dans l'audiovisuel : « Animateur cinéaste » procure à la fois les bases techniques, celles du langage et une méthode pédagogique pour lancer une activité vidéo ; « Montage numérique », « Documentaire et Reportage » permettent de compléter son outillage de base pour faire face à différents types de projets.

INFO **Centre de formation d'animateurs**
32 chaussée de Boondael, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanderperre, tél. : 02 511 25 86, email : nane@cfaasbl.be
www.cfaasbl.be

Information et centres de documentation

INFORMATION

Comediens.be

Comediens.be est une plateforme numérique qui existe depuis 2002. Le site recense de nombreux appels d'offres, des propositions de stages, de casting… à destination des professionnels ou des amateurs du théâtre ou du cinéma. La cotisation minimale est de 35 euros par an.

INFO www.comediens.be

Portail du cinéma européen (Cineuropa)

Cineuropa est le portail du cinéma européen et de ses opérateurs. Il propose aux professionnels du secteur des informations actualisées mais aussi de nombreux services allant du conseil juridique à l'analyse de scénarios. Cette organisation propose également un service payant de consultance pour s'y retrouver, notamment dans « le labyrinthe des aides européennes au cinéma ».

INFO www.cineuropa.org

Mediabase (Communauté française)

Recensant plus de 2500 sociétés, organismes ou professionnels du secteur audiovisuel de la Communauté française de Belgique, le site de Mediabase constitue l'outil incontournable pour la promotion des activités des acteurs de ce marché en Belgique comme à l'étranger.

INFO www.mediabase.be/intro.asp

Wallonie Bruxelles image (WBImages)

WBImages est l'agence officielle pour la promotion de l'exportation de l'audiovisuel en Communauté Wallonie Bruxelles. WBImages a pour mission de faciliter l'accès des professionnels de Wallonie et Bruxelles aux différents marchés audiovisuels et de les aider à promouvoir et à vendre leurs productions sur les marchés internationaux. Mais c'est aussi un bureau d'information pour les producteurs et exportateurs opérant en Wallonie et à Bruxelles ainsi que pour les acheteurs, distributeurs et festivals internationaux.

INFO **Wallonie Bruxelles Images, 18 place Flagey, 1050 Bruxelles**
Tél. : 02 223 23 04, email : info@wbimages.be
www.wbimages.be

CENTRES DE DOCUMENTATION

Centre de documentation de Clara production
(Clara, Centre Libéral d'Action et de Recherche Audiovisuelle)

L'actualité dans le domaine des médias et de la communication fourmille de livres, d'extraits de presse, de revues spécialisées, de CDROMs. Le centre contient de la documentation qui peut aider dans les travaux de rédaction de mémoires, d'articles, ou pour compléter la préparation d'une conférence. De plus, certains documents se complètent de cassettes consultables sur place. Cette médiathèque se compose de photographies, de diapositives, de films ou de vidéogrammes provenant de différentes sources: collections de

personnalités, collections propres… Ce sont essentiellement des manifestations sociales, culturelles ou politiques de la mouvance libérale.

INFO **Clara production asbl, 211 Bd Sylvain Dupuis, 1070 Bruxelles**
Email : Info@claraproduction.be
www.claraproduction.be

Bibliothèque de la Cinematek (Cinematek)

La bibliothèque de la Cinematek possède une riche collection d'ouvrages, de périodiques spécialisés, de coupures de presse, de photos et d'affiches sur le cinéma. La salle de lecture est accessible au public du lundi au vendredi de 09h30 à 13h00. Les collections sont accessibles sur rendez-vous.

INFO **Bibliothèque de la Cinematek, hôtel de Clèves**
3 rue Ravenstein, 1000 Bruxelles, tél. : 02 551 19 30 email : bib@cinematek.be
www.cinematek.be

Centre for Arts and Media Argos

Le centre des arts et des médias Argos a pour fonction, outre de nombreuses expositions, la production et l'archivage de documents artistiques audiovisuels. Argos héberge également une médiathèque publique et fournit un service de distribution internationale de films et vidéos d'artistes et d'installations multimédia.

INFO **Argos, Centre for Art and Media, 13 rue du Chantier, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 229 00 03, email : info@argosarts.org
www.argosarts.org

Mobilité

Programme Media 2007 (Union européenne)

MEDIA, le programme de l'Union Européenne pour l'industrie audiovisuelle européenne, soutient le développement et la distribution de films aussi bien dans des activités de formation que dans des festivals et des projets de promotion à travers le continent. La Communauté française possède un portail lié à ce programme (mediadesk), qui permet un accès aux soutiens « i2i » dont l'objectif est de faciliter l'accès aux financements bancaires et financiers en subventionnant

partiellement le coût des garanties exigées par les établissements bancaires et financiers et/ou le coût du crédit de financement. Trois types de coûts sont soutenus : assurances, garantie de bonne fin et frais financiers. Il est tout à fait possible pour une même société de combiner plusieurs modules par projet. Ce soutien est destiné aux sociétés de production audiovisuelle indépendantes, établies dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays participant au programme MEDIA et détenues, soit directement, soit par participation majoritaire, par des ressortissants de ces pays. Tous les projets de fiction (minimum 50'), d'animation (minimum 24') ou de documentaire de création (mininimum 25') produits avec une participation européenne significative peuvent bénéficier de cette aide. Le montant minimum est de 5 000 euros et le montant maximum de 50 000 euros par projet. Une même société ne peut soumettre que deux projets sous cet appel à propositions. Le montant du soutien « i2i » ne peut en aucun cas dépasser 50% des coûts éligibles.

INFO **Mediadesk, 44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles**
Contact : Thierry Leclercq, tél. : 02 413 22 45
www.mediadesk.cfwb.be

Aide à la mobilité des réalisateurs (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) couvre les frais de déplacements des réalisateurs dont les films sont sélectionnés dans un festival à l'étranger. Des priorités ont été définies quant aux festivals. Wallonie-Bruxelles International (WBI) agit dans ce domaine en concertation avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté française. Pour les longs métrages, sur certaines manifestations (festival avec marché notamment), WBI pourra soutenir également la présence du producteur en prenant en charge ses frais de déplacements.

INFO **Service culturel de Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be www.wbi.be
www.wbi.be

Achat et sous-titrage de copies (WBI)

Lorsqu'un film (court ou long métrage, documentaire ou fiction) est en sélection prioritaire dans un festival compétitif à l'étranger, Wallonie-Bruxelles International (WBI) prend en charge le tirage d'une copie sous-titrée (frais de traduction compris). La copie est à la disposition du producteur tant que le film

est inscrit en compétition dans des festivals. Celle-ci est ensuite enregistrée à la Cinémathèque royale de Belgique.

INFO **Service culturel de Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be www.wbi.be
www.wbi.be

Bourse festival pour court métrage (SABAM)

Cette bourse octroyée par la SABAM s'adresse aux membres et rembourse les frais de déplacement pour un festival à l'étranger. Elle s'élève à 250 euros. Les remises de dossier de candidature se font deux fois par an. Le court métrage doit être au moins la deuxième œuvre de l'auteur.

INFO **SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles.**
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

« Pitching » de projets fiction (SACD)

La SACD invite et accompagne des auteurs à participer à des festivals de fiction TV. L'invitation de la SACD couvre les frais de déplacement et de logement sur place pendant trois jours ainsi qu'un défraiement. Les auteurs invités participeront notamment à une séance de pitching organisée par la SACD à l'attention des producteurs et diffuseurs. Ils auront la possibilité d'y présenter un projet de fiction pour la télévision (unitaire ou série) en cours d'écriture.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Invitations aux festivals (SACD)

La SACD invite et accompagne des auteurs à participer à des festivals internationaux du film de fiction (Cannes) ou d'animation (Annecy). L'invitation de la SACD couvre les frais de déplacement (quatre nuits sur place) et de logement sur place ainsi qu'un défraiement. Les auteurs invités ont également accès aux activités organisées par la SACD.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Prix et concours

Prix Charles Spaak de scénario (Université européenne d'Écriture)

Le Prix Charles Spaak de l'Université européenne d'Écriture récompense chaque année un scénario original destiné au grand ou au petit écran. Cette récompense est prestigieuse mais uniquement honorifique.

INFO **U.E.E., 489, av. Brugmann, 1180 Bruxelles**
Tél. : 02 344 65 70, email : uee@skynet.be
www.uee.be

Prix Coq (Communauté française)

Chaque année depuis 1987, la Communauté française attribue annuellement un prix (une statuette représentant un coq et une somme de 1250 euros) récompensant une personnalité œuvrant en faveur du cinéma et de la création audiovisuelle de la Communauté française dans le domaine de l'exploitation, de la distribution et de la critique de cinéma. Les récompenses sont les suivantes : critique, diffusion et exploitation.

INFO www.cfwb.be

Prix Henry Ingberg (Communauté française)

Le Prix Henry Ingberg a été créé par la Ministre Fadila Laanan de la Communauté française de Belgique en 2007. Il vise à récompenser un réalisateur, acteur ou producteur belge ayant particulièrement favorisé par son talent, son implication et sa créativité le rayonnement du cinéma belge, en Belgique ou à l'étranger.

INFO www.cfwb.be

Prix d'aide à la création audiovisuelle (Province de Hainaut)

Le prix d'aide à la création audiovisuelle est biennal et est offert à l'issue d'un concours. Il s'adresse aux artistes hennuyers ou résidant depuis au moins cinq ans dans la Province de Hainaut. Les artistes doivent présenter un court métrage. Il est doté de 2500 euros.

INFO **Province du Hainaut, Service des Affaires culturelles**
Tél. : 064 31 25 33
www.hainaut.be

Magritte du Cinéma (Académie André Delvaux)

Le secteur audiovisuel belge entier a décidé de se mobiliser pour organiser une célébration ambitieuse sur le modèle des César français et des Oscars américains. Dix-huit récompenses sont attribuées par les membres de l'Académie André Delvaux : meilleur film, meilleur réalisateur, meilleure coproduction, meilleur scénario original ou adaptation, meilleure actrice, meilleur acteur, meilleure actrice dans un second rôle, meilleur acteur dans un second rôle, meilleur espoir féminin, meilleur espoir masculin, meilleure image, meilleur son, meilleurs décors, meilleurs costumes, meilleure musique originale, meilleur montage, meilleur court métrage et meilleur documentaire de l'année. Tous les Belges ayant tourné dans des films produits par des producteurs francophones ou soutenus par Wallimage/Bruxellimage sont éligibles pour les différents prix.

INFO www.lesmagritteducinema.com

Services et locations

Atelier de production AJC (AJC, Atelier Jeunes Cinéastes)

L'AJC est un atelier de production subventionné par la Communauté française. Spécialisé dans la réalisation de films à budgets réduits, il met à la disposition des auteurs du matériel de tournage et de post-production et assure aussi dans un second temps une partie de la diffusion. L'AJC soutient principalement les projets s'écartant des schémas traditionnels de l'industrie cinématographique.

INFO **Atelier Jeunes Cinéastes, 109 rue du Fort, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 534 45 26, email : info@ajcnet.be
www.ajcnet.be

Atelier de production (atelier Graphoui)

En tant qu'atelier de production reconnu par la Communauté française de Belgique, le rôle de Graphoui est d'accueillir des nouveaux porteurs de projet et de les guider à travers les différentes étapes de production, tout en suscitant la recherche dans la création. L'atelier soutient des premières œuvres ainsi que des projets qui, par leur nature artistique, n'ont pas facilement accès aux mécanismes de financement traditionnels. Cet atelier est spécialisé dans le film d'animation et dans les œuvres au langage esthétique novateur.

INFO **Atelier Graphoui, 11 rue de la Rhétorique, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 537 23 74, email : info@graphoui.org
www.graphoui.org.

Atelier de production Clara

(Clara, Centre Libéral d'Action et de Recherche Audiovisuelle)

Afin d'aider de jeunes talents, cette association a parmi ses attributions une vocation d'atelier de production. Il suffit d'adresser à Clara un projet de film accompagné d'un maximum d'informations et l'équipe étudie la possibilité d'épauler le porteur du projet, soit par un conseil, soit, si le projet sort vraiment du lot, par une collaboration de production.

INFO **Clara production asbl, 211 Bd Sylvain Dupuis, 1070 Bruxelles**
Email : Info@claraproduction.be
www.claraproduction.be

Atelier de production du CVB/VIDEP

(CVB, Centre Vidéo Bruxelles-VIDEP, Vidéo Éducation Permanente)

L'Atelier de production du CVB/VIDEP permet à des auteurs/réalisateurs de mener à bien leurs projets de film documentaire. Il assume habituellement les fonctions de producteur délégué et exécutif. Cependant, d'autres formes de collaboration sont envisageables. Soucieux de ne pas multiplier les jurys de concours, l'Atelier de production n'a pas de comité de lecture, les demandes sont traitées en interne.

INFO **CVB, 11 rue de la Poste, 1030 Bruxelles.**
Contact :
Marianne Osteaux, tél. : 02 221 10 65, email : marianne.osteaux@cvb-videp.be
& Cyril Bibas, tél. : 02 221 10 54, email : cyril.bibas@cvb-videp.be
www.cvb-videp.be

Aide à la production, finition, diffusion

(Gsara, Groupe Socialiste d'Action et de Recherche Audiovisuelle)

Créé en 1991 et reconnu par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, l'atelier de production du Gsara a pour vocation de produire et de mettre en valeur toute démarche documentaire de création, en soutenant et en aidant des œuvres audiovisuelles en prise avec le réel et empreintes d'une originalité formelle et d'une singularité de regard. Le Gsara aide à la réalisation, la production et la coproduction de films documentaires d'auteurs ou à caractère social, d'émissions radio ou télévisées et d'outils pédagogiques en partenariat avec le monde associatif, culturel et social. Cet atelier met aussi à la disposition du matériel et/ou des professionnels et propose des séances d'initiation critique aux médias et à l'usage technique du matériel.

INFO **Atelier de Production du GSARA, 26 rue du Marteau, 1210 Bruxelles**
Tél. : 02 218 58 85, email : atelier.production@gsara.be
www.gsara.be

Atelier d'accueil et de production (Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles)

Le Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles est un atelier qui accueille toute démarche cinématographique qui interroge le réel ou tout simplement met en place un regard personnel sur le monde. Il est ouvert à tous les réalisateurs qu'ils soient confirmés, autodidactes ou récemment sortis des écoles. Il recherche des projets en cours de réflexion et d'élaboration, ou déjà écrits, proposés par des auteurs, réalisateurs qui ont un point de vue documentaire sur le sujet qu'ils proposent. Le CAB peut agir à différents niveaux tels que la promotion, la distribution, ou encore l'accompagnement financier.

INFO **Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles**
Tél. : 02 227 22 30 email : cba@skynet.be
www.cbadoc.be

Atelier de production (Wallonie Image Production)

Le Wallonie Image Production assure une mission de service public en Wallonie, en aidant les projets de documentaires de création et de films expérimentaux de créateurs audiovisuels, qu'ils soient débutants ou confirmés. L'originalité de la mission de WIP réside dans l'investissement de fonds publics dans les films de création afin de générer en Wallonie une activité audiovisuelle de qualité. Cette formule d'atelier unique en Europe a fait ses preuves et est reconnue internationalement. Concrètement, le WIP propose des aides financières et de services (à la production, la promotion, prêt de matériel…).

INFO **Wallonie Image Production, 16-17 Quai des Ardennes, 4020 Liège**
Email : info@wip.be
Contact : Christine Pireaux, tél. : 04 340 10 40, email : ch.pireaux@wip.be
www.wip.be

Services (Bureau d'accueil de tournages de cinéma en Hainaut)

Le Bureau d'Accueil de Tournage Cinéma en Hainaut soutient à titre gracieux tous les types de productions (longs et courts métrages, documentaires, films publicitaires, téléfilms, clips…) quelle que soit leur dimension artistique ou économique et ce, dans le respect des valeurs prônées par la Province de Hainaut. Il aide notamment au prérepérage, fournit un répertoire de sites de tournages et de décors, des fichiers de comédiens, facilite les demandes d'autorisation…

INFO **Hainaut Cinéma asbl, 59 Rue Warocqué, 7100 La Louvière**
Tél. : 064 31 28 00 & 064 31 28 04, email : andre.ceuterick@skynet.be
www.tournagecinema.hainaut.be

Service à la production (Bruxelles Tournage)

Bruxelles-Tournage est un service public qui coordonne les tournages en région bruxelloise. Il offre aussi de nombreux services, comme la recherche de lieux de tournages. Après envoi des candidatures, Bruxelles Tournage peut aider les candidats retenus à obtenir des autorisations de tournage, indiquer des lieux de tournage pressentis, gérer les demandes de prestations techniques et les informer sur les droits à l'image.

INFO **Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles**
Contact : Pierrette Baillot
Tél. : 02 548 04 55, email : p.baillot@brusselsinternational.be
www.brusselsfilmoffice.be

Soutien logistique (Clap! Wallonie)

CLAP!, le bureau d'accueil des tournages en Province de Liège, Luxembourg et Namur, peut venir en aide dans des domaines aussi variés que les autorisations de tournage, la mise à disposition d'un local pour castings et répétitions, des réservations de stationnement,… mais aussi des services « à la carte » en fonction des besoins et nécessités des tournages. Des partenariats avec des groupes hôteliers, des compagnies de transport… sont recherchés afin de proposer des formules tarifaires et des services adaptés à l'accueil d'une équipe de tournage.

INFO CLAP ! asbl
Bureau d'accueil des tournages Provinces Liège Luxembourg Namur
17 rue des Croisiers, 4000 Liège, tél. : 04 237 97 41
www.clapwallonie.be

Service aux associations (CVB, Centre Vidéo de Bruxelles)

De l'écriture à la diffusion du film, en passant par la recherche de financements, le repérage, le tournage et le montage, le « chantier » du film consiste en une collaboration particulière entre le producteur et l'auteur, où contenu et forme sont envisagés dans une relation de confiance et d'échange. Le CVB assume les fonctions de producteur délégué et exécutif. D'autres formes de collaboration sont cependant envisageables allant de la coproduction au soutien en matériel, de l'aide ponctuelle à des partenariats à plus long terme. Il existe une structure pour les auteurs individuels et une structure pour les associations.

INFO Centre Vidéo de Bruxelles
Contact : Martine Depauw (associations)
Tél. : 02 221 10 61, email : martine.depauw@cvb-videp.be
& Marianne Osteaux (auteurs)
Tél. : 02 221 10 65, email : marianne.osteaux@cvb-videp.be
www.cvb-videp.be

Location de matériel (Centre Multimédia de la Communauté française)

La location du matériel audiovisuel est consentie à tous les membres du Centre Multimédia en ordre de cotisation depuis plus de six mois ou qui ont déjà participé au préalable à l'un des stages de l'Atelier Cinéma & Vidéo Bruxelles. Cette location ne peut se faire que sur base d'un projet de film précis adressé par écrit au secrétariat du Centre accompagné du formulaire d'aide dûment complété. Aucune location n'est consentie pour l'étranger sauf cas exceptionnel. L'obtention de la location dépend de l'intérêt du sujet et du planning du matériel disponible. Le délai d'obtention du matériel demandé peut varier de 2 à 6 semaines. Le matériel n'est loué que pour de courtes périodes.

INFO Centre Multimédia, 18 rue du Mérinos, 1210 Bruxelles
Tél. : 02 649 33 40, email : info@centremultimedia.org
www.centremultimedia.org

Location de costumes (CoStuMart)

CoStuMart est un service de SMartBe qui propose des locations de costumes à des prix très abordables, tant pour les particuliers que pour les professionnels. La collection comprend plus de 5000 costumes, ludiques ou d'époque, pour l'organisation d'événements, de spectacles, de tournages…

INFO CoStuMart, 16 rue de la Cavatine, 1070 Bruxelles
Contact : Martine Weemaels (pour les costumes)
Tél. : 02 411 20 10, email : martine@costumart.be
& Sidney Decock (pour l'administration)
Tél. : 02 542 10 52, email : sid@smartbe.be
www.costumart.be

Cirque et arts de la rue

Cette rubrique reprend les aides apportées aux artistes et aux compagnies de cirque, aux arts forains et aux arts de la rue.

Bourses, subsides et financements

Aides à la création

(Communauté française, Cirque, Arts forains et Arts de la Rue)

L'aide au premier projet est de maximum 90% du budget global de la création (hors valorisation en services) avec un subside plafonné à 25 000 euros. A partir du deuxième projet, l'aide est de maximum 70 % du budget global (hors valorisation en services) avec un subside plafonné à 40 000 euros. Par création, on entend première représentation publique du spectacle fini. Un des critères est le caractère novateur des prestations. Les demandes d'aides à la création sont examinées deux fois par an. Il existe également des aides à la reprise, étudiées au cas par cas, pour les spectacles interrompus depuis au moins trois ans.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Amélia Franck, tél. : 02 413 24 81, email : amelia.franck@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourses

(Communauté française, Cirque, Arts forains et Arts de la Rue)

Ces bourses visent un travail de formation ou de recherche. L'aide n'est pas reconduite d'année en année pour le même objet. Les bourses sont des aides individuelles accordées à des personnes physiques. Leur montant est plafonné à 2500 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Amélia Franck, tél. : 02 413 24 81, email : amelia.franck@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aides aux lieux de création

(Communauté française, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue)

Un lieu de création est un lieu où la compagnie trouve notamment une aide administrative, une aide à la gestion, à la diffusion, à la promotion, des conseils artistiques, des locaux de répétition, un espace de représentation, une aide technique, des ateliers de construction… et éventuellement une aide financière. Ces aides sont octroyées sous la forme de conventions de deux ou quatre ans. Les demandes devront être introduites l'année précédant la période de convention souhaitée. Par ailleurs, les comptes de la compagnie doivent être en équilibre pour pouvoir obtenir une convention.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue**
44 Bd Léopold II, 1080 BruxellesContact : Amélia Franck, tél. : 02 413 24 81, email : amelia.franck@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aides aux actions de promotion du secteur

(Communauté française, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue)

Ces aides portent sur toute action qui a pour objectif la mise en valeur du secteur en général. Cela peut aller de documents imprimés ou électroniques à des manifestations promotionnelles en passant par l'organisation de formations, de rencontres professionnelles, de prix ou l'organisation du secteur en fédération(s).

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue**
44 Bd Léopold II, 1080 BruxellesContact : Amélia Franck, tél. : 02 413 24 81, email : amelia.franck@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourse de répétition d'un numéro de cirque (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des auteurs de cirque (membres) des bourses de 500 euros pour la location de studio pour la répétition d'une création dans une salle de leur choix.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de captation intégrale de spectacle vivant (chorégraphie, théâtre, cirque) (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des chorégraphes membres 10 bourses pour la captation d'une œuvre de spectacle vivant (cirque, chorégraphie, théâtre) à l'initiative de l'auteur ou de sa compagnie et destinée à assurer sa promotion.

INFO **SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be www.sacd.be

Aides ponctuelles (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Ces aides sont octroyées ponctuellement et couvrent : l'aide à la création, l'aide aux festivals et les actions de développement territorial. Un budget prévisionnel est demandé dans le dossier de candidature, budget à partir duquel sera calculé le montant de l'aide. Une reconnaissance est nécessaire pour bénéficier de ce type de subvention, dont il est possible de faire la demande en remplissant un formulaire. Cette reconnaissance vise à agréer le ou les bénéficiaires.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène,**
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Convention (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de deux à quatre ans. Elle peut se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activités envisagé, l'audience visée et la faisabilité financière du projet. Elle nécessite également une reconnaissance. Le demandeur doit justifier d'une période de trois ans d'activité dans le secteur des arts de la scène et du conte.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène,**
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de cinq ans. Elle ne peut pas se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activité envisagé, l'audience visée, la faisabilité financière du projet, la répartition géographique des activités et les partenariats communautaires et internationaux. Elle nécessite également une reconnaissance et l'octroi préalable d'une convention. Le contrat-programme peut être renouvelé.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène,**
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles-
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Diffusion

Entrevues

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Ces rencontres organisées par le Service de la Diffusion de la Communauté française proposent à l'ensemble des programmateurs professionnels de la Communauté française ainsi qu'à certains programmateurs étrangers de venir découvrir des extraits de spectacles d´artistes de la Communauté française, de même que des spectacles étrangers, sélectionnés dans les bourses étrangères partenaires. Au moyen de cet évènement, le Service de la Diffusion vise à informer les organisateurs des nouvelles créations proposées en Communauté française. Cela concerne la danse, le théâtre, les arts forains, le cirque, la musique du monde, la musique urbaine, la chanson française, le jazz…

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Isabelle Deleu, tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.rencontresentrevues.cfwb.be

Tournées « Art et Vie »

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Les Tournées « Art et Vie » visent à favoriser la programmation de spectacles vivants de qualité dans des lieux de diffusion culturelle en Wallonie et à Bruxelles, par l'octroi d'une subvention par représentation. Ce dispositif est renforcé par des aides complémentaires accordées par l´ensemble des services culturels des provinces francophones et par la CoCoF (pour les spectacles jeune public). L'intervention financière est réservée aux spectacles programmés en tout public, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire. Le montant de la subvention « Art et Vie » est déterminé par la nature du projet (professionnel ou amateur) et par le nombre d'artistes et de techniciens (de 1 à 9 et plus).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Thiebaut, chargé des artistes et groupes relevant du théâtre, de la danse et des arts forains
Tél. : 02 413 24 03, email : bruno.thiebaut@cfwb.be
& Isabelle Deleu, chargée des reconnaissances pour la musique
Tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Formations

Formations (AERISC)

Une part importante des stages d'AERISC est orientée vers les secteurs des Arts du Cirque et des Arts de la Rue, en relation avec l'objet et les compétences particulières de l'association. En partenariat avec les principales institutions et écoles professionnelles, AERISC a donc mis en place des contenus pédagogiques et des supports de cours qui traitent spécifiquement des connaissances théoriques, pratiques et réglementaires relatives aux agrès acrobatiques, aux portiques aériens, aux équipements de levage de personnes, aux dispositifs de sécurité des artistes aériens et aux chapiteaux, tentes, structures, tribunes et gradins.

INFO **AERISC, 106/4 rue du Tenbosch, 1050 Bruxelles**
Tél. : 0478 79 33 35, email : contact@aerisc.com
www.aerisc.com

Formations (Centre de formation d'animateurs)

Le Centre de formation d'animateurs propose des formations pour devenir animateur dans les arts du spectacle. Les méthodes de formation proposées sont inspirées des méthodes actives et coopératives d'apprentissage. Elles mettent chaque fois que c'est possible les stagiaires en situation d'approcher les contenus à acquérir par l'expérimentation ou la réalisation de projets. Un travail collectif d'analyse de l'expérience et de ses résultats avec l'aide des formateurs permet alors au groupe de se constituer les compétences utiles.

INFO **Centre de formation d'animateurs**
32 chaussée de Boondael, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanderperre, tél. : 02 511 25 86, email : nane@cfaasbl.be
www.cfaasbl.be

Information et centres de documentation

Le Nomade

(Communauté française, Cirque, Arts forains et Arts de la Rue)

Ce guide des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains en Communauté Wallonie-Bruxelles est un outil d'information sur ces disciplines ayant choisi l'espace public comme lieu d'expression. Cet outil a pour but de favoriser la mobilité et la diffusion de ces artistes mais aussi d'informer sur les particularités du secteur. Il est publié par la Communauté française.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts de la Scène, Cirque, Arts forains et des Arts de la Rue**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Amélia Franck, tél. : 02 413 24 81, email : amelia.franck@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Fédération des Arts de la Rue, des Arts du Cirque et des Arts forains (La FAR)

La FAR participe à la vie du secteur des Arts de la rue en développant des actions d'information à destination de ses membres tels que des colloques et des lettres d'information. Les objectifs de la FAR sont de favoriser une communication horizontale entre ses membres, dans un esprit qui suscite l'émulation, le partage des expériences et des ressources et d'agir selon un axe de communication vertical : défendre à la fois une position d'observateur attentif et de

porte-voix ; se constituer en un groupe d'interpellation, de réaction ; poser des actes susceptibles de faire avancer le secteur vers plus de professionnalisme, plus de qualité, plus de reconnaissance et plus de convivialité ; se poser en tant qu'acteur majeur de la vie culturelle en Communauté française et à l'étranger ; élever le débat pour pousser les réflexions de fond.

INFO **La FAR, 70 rue Emile Féron, 1060 Bruxelles**
Tél: 0494 54 28 35, email : info@la-far.be www.la-far.be

Centre de documentation (Musée international du Carnaval et du Masque)

Le centre de documentation du Musée comprend une bibliothèque, une photothèque ainsi qu'une médiathèque. Il est accessible du mardi au vendredi midi sur rendez-vous. La bibliothèque dont la fonction prioritaire est la recherche bibliographique permettant l'étude des pièces de collection du Musée, la préparation des expositions et la rédaction des catalogues met également ses documents à la disposition du public. Environ 3500 ouvrages portant sur les traditions masquées dans le monde peuvent être consultés sur place (copies possibles moyennant paiement).

INFO **Musée International du Carnaval et du Masque**
10 rue Saint-Moustier, 7130 Binche
Contact : Sabine Mäuseler
Tél. : 064 23 89 23, email : centrededocumentation@museedumasque.be
www.museedumasque.be

Résidences

Résidences Latitude 50°

Les résidences proposées par Latitude 50° sont ouvertes à toutes les compagnies professionnelles (reconnues ou non) ainsi qu'aux artistes de différentes disciplines dont le projet créatif a pour préoccupation majeure « les arts de la rue et/ou du cirque ». Les différentes formules proposées aux résidents sont à découvrir sur le site Internet de l'association.

INFO **Latitude 50°, 3 Place de Grand-Marchin, 4570 Marchin**
Tél. : 085 41 37 18, email : info@latitude50.be
www.latitude50.be

Résidences (Espace Catastrophe)

Grâce à une étonnante diversité d'outils, de services, de salles et d'activités, l'Espace Catastrophe est un lieu où chaque artiste peut trouver sa place, en fonction de son parcours, de ses projets, de ses attentes et de ses objectifs. Lieu de recherche, d'expérimentation, de création et de représentation, l'Espace Catastrophe favorise l'émergence de la jeune création, encourage les démarches novatrices et la prise de risque.

INFO **Espace Catastrophe, 18 Rue de la Glacière, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 538 12 02 email : espace@catastrophe.be
www.catastrophe.be

Résidence de l'L (L'L)

Les demandes de résidences à l'L obéissent aux critères suivants : prendre le temps et travailler sans obligation de résultats. Ces résidences sont destinées à des artistes qui démarrent une carrière professionnelle (pas plus de deux créations), qui travaillent dans les domaines des arts de la scène et qui souhaitent prendre le temps de la recherche (sans date de création préalablement fixée et sans demande de subvention de création).

INFO **Théâtre de L'L, 7 rue major René Dubreucq, 1050 Ixelles**
Tél. : 02 512 49 69, email : llasbl@llasbl.be
www.llasbl.be

Services et locations

Location de locaux et formations (Espace Catastrophe)

L'Espace Catastrophe met à la disposition des artistes des locaux pour leurs entraînements. Deux formules sont possibles, l'entraînement individuel ou l'entraînement sous le regard d'un intervenant extérieur. Outre ces locations, des formations sont proposées tout au long de la saison.

INFO **Espace Catastrophe, 18 Rue de la Glacière, 1060 Bruxelles**
Tél. : 02 538 12 02 email : espace@catastrophe.be
www.catastrophe.be

Aide à la promotion (La Maison du Cirque)

Association dédiée au développement et à la promotion des arts du cirque, la Maison du Cirque a pour vocation fondamentale de favoriser l'essor de ce secteur, tant au plan local, régional et communautaire qu'au niveau international. Cette ambition se construit sur la volonté de la Maison du Cirque de pouvoir accueillir tous les publics, et d'être en mesure de répondre - à l'instar d'un guichet unique - à quiconque l'interpelle, qu'il s'agisse des artistes, du grand public, des opérateurs du secteur, des pouvoirs publics, des médias, ou des structures artistiques et culturelles désireuses de promouvoir l'essor des arts du cirque.

INFO **La Maison du Cirque, 16 Place Sainte-Catherine, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 678 09 90, email : info@lamaisonducirque.be
www.lamaisonducirque.be

Espaces de création (Centre des Arts de la Rue)

Le Centre des Arts de la Rue est un lieu de création pour les compagnies professionnelles. Il accueille des artistes en résidences de création. Dans la cadre de sa mission de lieu de création, le CAR met à disposition des artistes et des compagnies, gratuitement, pour une durée d'une semaine son infrastructure et les outils nécessaires et/ou disponibles. L'artiste ou la compagnie y trouve un entourage et de nouveaux développements possibles pour son projet de création, un soutien administratif, logistique et artistique et peut y présenter les étapes de son travail pour, s'il n'a pas de coproducteurs, y donner les premières représentations de sa création.

INFO **Centre des Arts de la Rue, 20-22 rue de France, 7800 Ath**
Contact : Alain Coulon, tél. : 068 85 99 84, email : car@ath.be
www.centredesartsdelarue.be

Location de costumes (CoStuMart)

Ce service de SMartBe propose des locations de costumes à des prix très abordables, tant pour les particuliers que pour les professionnels. La collection comprend plus de 5000 costumes, ludiques ou d'époque, pour l'organisation d'événements, de spectacles, de tournages…

INFO **CoStuMart, 16 rue de la Cavatine, 1070 Bruxelles**
Contact ; Martine Weemaels (costumes)
Tél. : 02 411 20 10, email : martine@costumart.be
Sidney Decock (administration), tél. : 02 542 10 52, email : sid@smartbe.be
www.costumart.be

Danse 6

Cette catégorie se concentre sur les aides dispensées au secteur spécifique de la danse.

Bourses, subsides et financements

Convention

(Communauté française, Arts de la Scène, Danse)

Peut introduire une demande de convention la Compagnie qui a exercé une activité professionnelle régulière en Communauté française au cours des trois dernières années. La convention a pour but de permettre le développement et le renforcement structurel et artistique d'une compagnie et s'étale sur une durée de deux à quatre ans. Elle vise à lui permettre de développer des outils qui vont pouvoir donner un nouveau rayonnement à son travail de diffusion en Communauté française et hors des frontières, ainsi qu'à lui permettre de développer un réseau de nouveaux partenaires. Cette convention suppose aussi l'existence bien réelle de la notion de compagnie, donc d'une équipe qui développe une démarche chorégraphique singulière s'élaborant dans le temps et qui soit en prise réelle avec les enjeux de la danse contemporaine. L'aide financière octroyée dans le cadre d'une convention consiste en un montant déterminé accordé pendant une durée déterminée. En aucun cas une convention ne constitue une garantie de stabilité à plus long terme ; elle est avant tout un soutien artistique qu'il s'agit de reconsidérer à chaque échéance.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Danse**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jean-Philippe Van Aelbrouck
Tél. : 02 413 25 13, email : artscene.danse@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme

(Communauté française, Arts de la Scène, Danse)

Peut introduire une demande de contrat-programme la Compagnie qui a bénéficié d'une convention ou d'un contrat-programme durant les trois années qui précèdent la demande. Le contrat-programme a pour but de permettre le développement et le renforcement structurel et artistique d'une compagnie. Il vise à lui permettre de poursuivre le rayonnement international de son travail.

Ce contrat-programme suppose l'existence d'une réelle vie de compagnie, donc d'une équipe qui développe une démarche chorégraphique singulière s'élaborant dans le temps et qui soit en prise réelle avec les enjeux de la danse contemporaine. L'aide financière octroyée dans le cadre d'un contrat-programme consiste en un montant déterminé accordé pendant cinq ans, incluant les charges de fonctionnement de la compagnie et les frais de production des spectacles. En aucun cas un contrat-programme ne constitue une garantie de stabilité à plus long terme ; il est avant tout un soutien structurel et artistique qu'il s'agit de reconsidérer à chaque échéance.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Danse**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jean-Philippe Van Aelbrouck
Tél. : 02 413 25 13, email : artscene.danse@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aides aux projets
(Communauté française, Arts de la Scène, Danse)

Ces aides s'adressent aux danseuses, danseurs et chorégraphes individuels. Les demandes spécifiques d'aides au projet sont examinées deux fois par an. Ces aides vont de 4000 à 10 000 euros. Les candidats doivent compter au moins cinq représentations à leur actif, dans deux lieux différents. Un mécanisme spécifique d'aide au premier projet existe également.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Danse**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jean-Philippe Van Aelbrouck
Tél. : 02 413 25 13, email : artscene.danse@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourse « 1500 heures pour danser » (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des chorégraphes (membres) dix bourses de 500 euros pour la location de studios pour la répétition d'une création dans une salle de leur choix. Le montant de cette bourse équivaut à peu près à une centaine d'heures de répétition. Une liste indicative de studios est à la disposition des chorégraphes.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de captation intégrale de spectacle vivant (chorégraphie, théâtre, cirque) (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des chorégraphes membres 10 bourses pour la captation d'une œuvre de spectacle vivant (cirque, chorégraphie, théâtre) à l'initiative de l'auteur ou de sa compagnie et destinée à assurer sa promotion.

INFO **SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be www.sacd.be

Bourse de soutien en cas de commande d'une musique de scène
(SACD/Scam)

La SACD propose deux bourses de 750 euros destinées à soutenir le travail de composition d'une musique de scène originale pour un spectacle de théâtre ou de chorégraphie. La bourse est destinée à compléter le financement de la commande en lui apportant des moyens complémentaires.

INFO **SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be www.sacd.be

Programme d'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse
(CoCoF, Commission communautaire française)

Ce programme vise les compagnies bruxelloises francophones de théâtre et de danse qui montent un spectacle à Bruxelles et désirent en développer le thème auprès des jeunes. Le but est donc essentiellement de sensibiliser les étudiants des écoles bruxelloises francophones aux arts de la scène en réalisant des animations au sein des établissements scolaires. Ces animations, basées sur un dossier pédagogique, expliquent le thème développé par l'œuvre mise en scène et sont réalisées par les artistes de la compagnie même. La demande est étudiée, après que les animations ont été réalisées, sur la base d'un dossier complet remis par la compagnie.

INFO **Commission communautaire française, Théâtre**
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
Tél. : 02 800 83 72, www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture/theatre

Aides ponctuelles (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Ces aides sont octroyées ponctuellement et couvrent : l'aide à la création, l'aide aux festivals et les actions de développement territorial. Un budget prévisionnel est demandé dans le dossier de candidature, budget à partir duquel sera calculé le montant de l'aide. Une reconnaissance est nécessaire pour bénéficier de ce type de subvention, dont il est possible de faire la demande en remplissant un formulaire. (Cette reconnaissance vise à agréer le ou les bénéficiaires.)

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Secteur de l'interdisciplinaire et du conte**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Convention (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de deux à quatre ans. Elle peut se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activité envisagé, l'audience visée et la faisabilité financière du projet. Elle nécessite également une reconnaissance. Le demandeur doit justifier d'une période de trois ans d'activité dans le secteur des arts de la scène et du conte.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Secteur de l'interdisciplinaire et du conte**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles.
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de cinq ans. Elle ne peut pas se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activité envisagé, l'audience visée, la faisabilité financière du projet, la répartition géographique des activités et les partenariats

communautaires et internationaux. Elle nécessite également une reconnaissance et l'octroi préalable d'une convention. Le contrat-programme peut être renouvelé.

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Secteur de l'interdisciplinaire et du conte**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles.
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Diffusion

Entrevues
(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Ces rencontres organisées par le Service de la Diffusion de la Communauté française proposent à l'ensemble des programmateurs professionnels de la Communauté française, ainsi qu'à certains programmateurs étrangers de venir découvrir des extraits de spectacles d´artistes de la Communauté française, de même que des spectacles étrangers, sélectionnés dans les bourses étrangères partenaires. Au moyen de cet évènement, le Service de la Diffusion vise à informer les organisateurs des nouvelles créations proposées en Communauté française. Cela concerne la danse, le théâtre, les arts forains, le cirque, la musique du monde, la musique urbaine, la chanson française, le jazz…

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Service de la Diffusion**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Isabelle Deleu, tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.rencontresentrevues.cfwb.be

Tournées « Art et Vie »
(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Les Tournées « Art et Vie » visent à favoriser la programmation de spectacles vivants de qualité dans des lieux de diffusion culturelle en Wallonie et à Bruxelles, par l'octroi d'une subvention par représentation. Ce dispositif est renforcé par des aides complémentaires accordées par l´ensemble des services culturels des provinces francophones et par la CoCoF (pour les spectacles

jeune public). L'intervention financière est réservée aux spectacles programmés en tout public, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire. Le montant de la subvention « Art et Vie » est déterminé par la nature du projet (professionnel ou amateur) et par le nombre d'artistes et de techniciens (de 1 à 9 et plus).

INFO **Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Thiebaut, chargé des artistes et groupes relevant du théâtre, de la danse et des arts forains
Tél. : 02 413 24 03, email : bruno.thiebaut@cfwb.be
& Isabelle Deleu, chargée des reconnaissances pour la musique
Tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Formations

Formations (La Raffinerie)

Répondant aux besoins spécifiques de la profession, La Raffinerie a développé depuis plusieurs années un entraînement régulier pour les danseurs professionnels. Des cours quotidiens de classique et de contemporain sont donnés quotidiennement à La Raffinerie. Ils sont dirigés par des chorégraphes de la Communauté française et des professeurs internationaux représentatifs des différents courants de la danse.

INFO **La Raffinerie, 21 rue de Manchester, 1080 Bruxelles.**
Contact : Régis Rémigny, tél. : 071 20 56 40
www.charleroi-danses.be

Formations (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de formations en partenariat avec les opérateurs privés dans le domaine du numérique, du théâtre, des arts de la scène et de la danse. Ces formations sont destinées aux professionnels de la culture et au grand public.

INFO www.cecn.com

Information et centres de documentation

Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse (WBT/D)

Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse est une Agence cogérée du Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles International. Structure d'information et de promotion des arts de la scène de la Communauté française, Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse a pour mission de contribuer à la sensibilisation et à la création théâtrale et chorégraphique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles au niveau international.

INFO **Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse (WBT/D)**
18 bte 13 place Flagey, 1050 Bruxelles, tél. : 02 219 39 08
www.wbtd.be

Centre de documentation Contredanse (La Bellone)

Le Centre de documentation Contredanse rassemble ce qui a trait à la danse comme art de spectacle, aussi bien en Communauté française de Belgique qu'ailleurs. Lors des permanences d'information, le public y reçoit des informations sur les adresses utiles, les évènements, les castings et autres formations. Les permanences d'information sur place et par téléphone ont lieu le mardi, jeudi et vendredi de 13 à 17h. L'asbl Contredanse fait également paraître des publications liées au secteur de la danse.

INFO **Contredanse, Maison du spectacle La Bellone**
46 Rue de Flandre, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 550 13 00, email : info@contredanse.be
www.contredanse.org

Mobilité

Aides à la mobilité des compagnies de danse (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la présence d'artistes de la Communauté française Wallonie-Bruxelles sur les scènes internationales par une intervention dans les frais de déplacement. Toute demande introduite au WBI est soumise à une Commission consultative. Il existe une Commission

pour chacun des secteurs des arts de la scène. Ces Commissions émettent un avis artistique sur les projets ainsi que sur les lieux concernés par la diffusion.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Prospection économique des marchés étrangers (WBI)

Dans les secteurs du Théâtre et de la Danse, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder aux opérateurs une subvention destinée à couvrir les coûts occasionnés par la prospection des marchés extérieurs en vue de promouvoir des créateurs de Wallonie et de Bruxelles. Cette aide prend en charge 50% des coûts réels occasionnés par la mission sur les postes suivants : déplacement international, transports locaux, logement, défraiements.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles.
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Accueil des programmateurs étrangers en Communauté française Wallonie-Bruxelles (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder des subventions destinées à intervenir dans les frais d'invitation en Wallonie et à Bruxelles d'acheteurs/programmateurs internationaux susceptibles de programmer des artistes de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Cette aide comprend la prise en charge de 50 % des frais occasionnés par la présence des professionnels (logement, repas, déplacements) en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Chaque opérateur culturel ne peut obtenir une intervention supérieure à 2500 euros par projet et par année.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles.
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Soutien à la mobilité dans les colloques internationaux (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la participation de représentants de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à un colloque culturel se déroulant à l'étranger. Le demandeur doit appartenir à une institution reconnue par la Communauté française Wallonie-Bruxelles et doit être un participant actif, c'est-à-dire invité explicitement à présenter un exposé ou faire partie des instances dirigeantes de l'institution qui réalise l'activité.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles international**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles.
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Promotion à l'étranger (CoCoF)

Le règlement « Promotion à l'étranger » permet aux compagnies théâtrales et de danse bruxelloises de se produire à l'étranger par le biais d'une participation aux frais de transport et de séjour. Cette participation représente un maximum de 50% des frais et est limitée à 2500 euros par production à l'étranger. Cette aide n'est pas compatible avec les aides accordées par la CoCoF.

INFO **CoCoF, Affaires culturelles et Tourisme**
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles, tél. : 02 800 80 11
Contact : Christian Bonnert
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture

Résidences

Résidence de création (théâtre, danse, multimédia) (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de résidences pour des compagnies souhaitant intégrer des technologies dans leur création. Pendant plusieurs jours, elles travaillent à Mons sur leur projet, qu'il s'agisse de danse, de théâtre, d'arts plastiques ou encore de marionnettes. A l'issue des résidences, le public est invité à rencontrer les artistes et à découvrir une étape de travail. Ces rencontres gratuites sont ouvertes à tous, sous réserve d'inscription préalable.

INFO www.cecn.com

Résidence de création (Les Brigittines)

Les Brigittines organisent des résidences de création principalement axées sur la danse et destinées aux artistes qui ne disposent d'aucune structure mais qui ont un lien structurel ou artistique avec Bruxelles. Ces résidences consistent en mise à disposition d'espaces, mais aussi, selon la demande, en encadrement dramaturgique ou en soutien de production, et également en logement.

INFO **Les Brigittines, petite rue des Brigittines, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 213 86 10, email : info@brigittines.be
www.brigittines.be

Résidence de l'L (L'L)

Les demandes de résidences à l'L obéissent aux critères suivants : prendre le temps et travailler sans obligation de résultats. Ces résidences sont destinées à des artistes qui démarrent une carrière professionnelle (pas plus de deux créations), travaillent dans les domaines des arts de la scène et qui souhaitent prendre le temps de la recherche (sans date de création préalablement fixée et sans demande de subvention de création).

INFO **Théâtre de L'L, 7 rue major René Dubreucq, 1050 Ixelles**
Tél. : 02 512 49 69, email : llasbl@llasbl.be
www.llasbl.be

Services et locations

Location de studio (Compagnie Rosas)

Rosas loue des studios. Ils sont destinés en priorité à la compagnie Rosas ou à l'atelier workspace. Cependant il reste de temps en temps des studios vides, sous réserve de disponibilité. Il n'y a pas une grande communication à ce sujet car les places libres restent limitées. Un soutien technique est possible (seulement dans les studios, mais pour cela il faut payer en plus car le matériel technique en lui-même n'est pas loué). Il n'y a pas d'information sur le site, contactez la personne de chez Rosas mentionnée ici.

INFO **Compagnie Rosas, 164 Bd Van Volxem, 1190 Bruxelles**
Contact : Johan Penson, email : johan.penson@rosas.be
www.rosas.be

Location du studio (la Bellone)

Lorsqu'il n'est pas occupé par des artistes présentant leur travail à La Bellone, le studio est accessible au prix de 8 euros de l'heure. En fonction de la pertinence du projet, le studio peut être alloué à titre gracieux, et ce dans le cadre du programme de bourses de répétitions.

INFO **La Bellone, 46 rue de Flandre, 1000 Bruxelles**
Contact : Valérie Sombryn
Tél. : 02 513 33 33, email : valerie.sombryn@bellone.be
www.bellone.be

Design, mode et artisanat

Cette rubrique est dédiée aux arts appliqués et au secteur du design d'objets et de vêtements, ainsi qu'à l'artisanat d'art.

Bourses, subsides et financements

Aide au prototypage (Communauté française, Arts plastiques)

La subvention au titre d'aide au prototypage est destinée aux designers et porte sur des projets individuels ou associés. Elle veut soutenir la création contemporaine et la mise en œuvre de projets nouveaux. La CCAP (Commission consultative des Arts plastiques) examine aussi les demandes d'aide à la production de prototypes.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts Plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 69, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aide à la publication (Communauté française, Arts plastiques)

Cette aide est destinée aux designers de la Communauté française désirant publier leurs œuvres. Le dossier, non relié, ni collé, avec pages numérotées, doit décrire le type d'édition et mentionner de nombreux éléments, dont notamment un budget prévisionnel ventilé en dépenses et en recettes (qui déterminera le montant de l'aide).

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts Plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 69, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aide à la participation à une manifestation en Belgique
(Communauté française, Arts plastiques)

La Commission consultative des arts plastiques examine les demandes émanant de créateurs professionnels, d'associations sans but lucratif et d'organismes

publics. Le dossier, non relié, ni collé, avec pages numérotées, doit documenter le plus complètement possible la manifestation, le projet ou le programme d'activités.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts Plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 69, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Aide à l'équipement (Communauté française, Arts plastiques)

Des aides à l'équipement pour l'achat de matériel durable sont disponibles sous deux formes : aides à 50 % sur la base de factures ou achat de matériel par la Communauté française avec mise à disposition. Les demandes doivent comporter une note d'explication qui précise le type de matériel demandé et une évaluation chiffrée, TVA comprise.

INFO **Ministère de la Communauté française, Arts Plastiques**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Daphné Bourgoing
Tél. : 02 413 26 69, email : daphne.bourgoing@cfwb.be
www.artsplastiques.cfwb.be

Diffusion

WCC-BF (WCC-BF, World Craft Council – Belgique Francophone)

L'asbl WCC-BF travaille en étroite relation avec le WCC-Europe, au sein de la structure mondiale du World Crafts Council (Conseil Mondial des Métiers d'Art), organisation non gouvernementale reconnue par l'UNESCO. L'association regroupe plus de 200 créateurs et vise à la promotion, en Belgique et à l'étranger, des arts appliqués d'expression contemporaine. Le WCC-BF se positionne comme le porte-parole des créateurs auprès des instances culturelles, des pouvoirs publics, des médias et du public. Outre des expositions et des participations à des salons, tant en Belgique qu'à l'étranger, le WCC-BF organise aussi des conférences, des formations et des consultations juridiques spécialisées dans le domaine de la création.

INFO **Site des Anciens Abattoirs, 17/02 Rue de la Trouille, 7000 Mons**
Tél. : 065 84 64 67, email : wccbf@wcc-bf.org
www.wcc-bf.org

Le parcours de stylistes (Modo Bruxellae)

Tous les deux ans, Modo Bruxellae organise un parcours offrant à des stylistes la possibilité de montrer leurs créations à un public de spécialistes et de curieux. Ce parcours est ouvert tant aux designers confirmés qu'aux étudiants.

INFO **Modo Bruxellae, 99 rue de Laeken, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 502 52 64, email : info@modobrussels.be
www.modobruxellae.be

Qui dit mieux ?

« Qui dit mieux ? » est une exposition annuelle de jeunes stylistes de moins de 31 ans. Les œuvres d'art sont sélectionnées par un jury de professionnels. Il peut s'agir tant de prêt-à-porter que de haute couture. Les œuvres retenues sont exposées et vendues aux enchères à l'occasion d'un événement dans un lieu prestigieux.

INFO **Qui dit mieux ?, 5 rue J-B Decock, 1080 Bruxelles**
Email : info@zoomjeunes.be
www.quiditmieux.be **(inscription en ligne)**

Fédérations et réseaux

Union des Designers de Belgique

L'Union des Designers en Belgique (UDB) est la seule association professionnelle nationale agréée d'Architectes d'intérieur, de Designers d'intérieur, de Designers graphistes, de Designers industriels et de produits. Elle est active depuis 1981. L'UDB assure un lien permanent entre le consommateur, le monde des entreprises, les institutions publiques et ses membres. Elle est garante d'un professionnalisme répondant aux nombreuses exigences de la vie économique.

INFO www.udb.org

Formations

Formations (Design Innovation)

Design Innovation est un Centre de Compétence labellisé par la Wallonie et actif dans les domaines du design de produits, de communication, d'espaces, de la mode et du design textile, du design de services, de l'architecture, de la publicité et de l'artisanat. L'objectif de Design Innovation est de s'inscrire pleinement dans l'environnement économique en cherchant en permanence à développer l'emploi, l'employabilité ainsi que la valeur ajoutée des personnes actives dans les domaines concernés et celle générée par leurs interventions au sein des entreprises. À travers sa vaste palette de formations et ses initiatives, Design Innovation cherche à outiller et mettre en valeur les personnes et les entreprises actives dans les industries créatives, à renforcer leur adéquation à la réalité de terrain et celle du marché, et à développer leur expertise.

INFO **Design Innovation**
Contact : Véronique Losseau
Tél. : 065 39 91 10, email : veronique.losseau@designinnovation.be
www.designinnovation.be

Information et centres de documentation

Wallonie-Bruxelles Mode et Design (WBMD)

WBM/D est un organisme actif dans le soutien international des créateurs de Wallonie et Bruxelles en matière de design et mode. Ses principales missions sont de promouvoir et valoriser le savoir-faire des designers et stylistes par l'organisation d'actions au niveau international, mais aussi d'accompagner et apporter un soutien aux créateurs wallons et bruxellois dans leurs démarches à l'exportation.

INFO **Wallonie-Bruxelles Mode et Design, 12 Bd Baudouin, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 421 84 42, email : info@wbdm.be
www.wbdm.be

Designed in Brussels

Designed in Brussels est un organisme public de promotion et d'aide aux designers bruxellois, principalement soutenu par le Ministère de l'Économie et de l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Les objectifs sont, entre autres : la découverte et la mise en avant de nouveaux talents et la promotion des talents existants, la mise en place d'une politique de soutien donnant annuellement la chance à un groupe de designers bruxellois d'intégrer une dynamique et une réflexion sur leurs démarches professionnelles.

INFO **Designed in Brussels ASBL/VZW, 99 rue de Laeken, 1000 Brussels**
Tél. : 02 218 01 40, email : info@designedinbrussels.be
www.designedinbrussels.be

Prix et Concours

Prix des Métiers d'Art du Hainaut (Province de Hainaut)

Le Prix des Métiers d'Art du Hainaut est un prix annuel décerné par l'Office provincial des Artisanats et Métiers d'Art du Hainaut récompensant le travail d'un artisan hainuyer. Créé en 1992, ce prix est d'une valeur de 1240 euros. Le candidat doit être membre de l'Office des Artisanats et Métiers d'Arts du Hainaut.

INFO **Province du Hainaut, Service des Affaires culturelles, tél. : 064 31 25 33**

Prix jeunes artistes (Parlement de la Communauté française)

Il est institué un prix annuel du Parlement de la Communauté française en vue de récompenser un(e) jeune artiste (de moins de 40 ans) de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques. Ce prix est attribué successivement, suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie », et enfin, « image imprimée et art numérique ». Le montant du prix s'élève à 5 000 euros et est indivisible.

INFO **Parlement de la Communauté française, 72 rue Royale, 1000 Bruxelles**
Contact : Christine Malolepszy
www.pcf.be

Concours la Vitrine de l'Artisan

Ce concours est ouvert à tous les artisans belges. Les critères retenus sont la qualité et l'originalité du produit, le management, le marketing, l'ouverture vers les jeunes et le potentiel à l'exportation. Le premier prix est de 2500 euros, le deuxième prix de 1500 euros. Il existe également un prix du public et un prix export.

INFO **La Vitrine de l'artisan, 8 rue Kelle, 1200 Bruxelles**
Tél. : 02 500 50 70, email : info@lavitrinedelartisan.com
www.lavitrinedelartisan.com

Appel à projets designers (3POD)

Les porteurs de projet (porteurs de projets designers produits, graphistes, architectes d'intérieurs, webdesigners, stylistes, etc.) dont le dossier est retenu bénéficient d'un accompagnement individuel durant douze mois maximum dans la création et/ou le développement de leur activité commerciale en tant que designer. Cet accompagnement est financé grâce à une subvention de 5000 euros, destinée à offrir diverses formations et autres conseils. Les critères de sélection sont : le caractère transfrontalier, la création d'emploi et le réalisme économique.

INFO **Maison du Design, 114 rue d'Havré, 7000 Mons**
Contact : Ruffin Mukenge
Tél. : 065 23 51 00, email : ruffin.mukenge@maisondudesign.be

Commerce Design Brussels

Commerce Design Brussels est un concours d'excellence en design commercial destiné à encourager la qualité dans le design intérieur et extérieur des commerces bruxellois et à mettre en valeur le talent des designers, architectes et architectes d'intérieur actifs sur le territoire de la région bruxelloise et Brussels Airport. Les critères retenus pour évaluer les projets sont autant la qualité du design (esthétique, créativité, cohérence intérieur/façade/graphisme, fonctionnalité, sécurité, facilité d'entretien, pérennité…), que la mise en contexte et l'impact sur la ville et ses touristes ou habitants. Le jury retiendra, dans la mesure du possible, des réalisations reflétant des budgets, des vocations commerciales, des identités et des cultures de quartiers de styles variés.

INFO **Contact : Lise Coirier & Jasmijn Verlinden,**
2 rue Notre-Dame-du-Sommeil, 1000 Bruxelles
www.commercedesignbrussels.be/fr

EESC Design (European Economic and Social Comitee)

Ce concours biennal organisé par le Comité économique et social européen récompense un produit de design lié à un thème particulier (la solidarité intergénérationnelle par exemple). Il est ouvert aux designers et aux étudiants en design européens, individuels ou collectifs. Il assure la promotion et la diffusion du produit sélectionné. Le premier prix s'élève à 7000 euros, le deuxième à 4000 euros et le troisième à 2000 euros. L'inscription se fait en ligne.

INFO **Contact : Sylvia Binger**
Tél.: +32-2-546 8305, email : design-competition@eesc.europa.eu
design-competition.eesc.europa.eu

Prix Bois et Habitat (Salon Bois et habitat)

Dans le cadre du Salon Bois & Habitat, le Ministre wallon de l'économie, de l'Emploi, du Commerce Extérieur et du Patrimoine, désire promouvoir la création en Wallonie et la mise en valeur des bois produits en Wallonie. Dans ce sens, le Ministre a confié à l'asbl Bois et Habitat, en collaboration avec l'UDB (Union des Designers en Belgique), l'organisation d'un concours de créations destinées à l'habitat privé, aux collectivités, aux constructions et/ou aux bâtiments industriels. Les critères d'évaluation sont la créativité, les qualités de réponse au problème posé, la cohérence, l'économie de moyens, le service rendu, l'innovation technologique, la qualité esthétique, la faisabilité de mise en œuvre et d'industrialisation et la contribution au développement durable. Il existe trois prix (qui reprennent les trois catégories de candidats) : les entreprises et ateliers de production, les créateurs professionnels et autodidactes et les étudiants. Les montants des récompenses sont de 4000 euros pour les deux premières catégories et les étudiants lauréats se voient récompensés par une aide au développement d'un montant équivalent à 2000 euros.

INFO **UDB Wallonie-Bruxelles, tél. : 0476 44 58 67**
& Bois & Habitat, tél. : 081 32 19 20
www.bois-habitat.be

Prix européen des arts appliqués

(WCC-BF, World Craft Council – Belgique Francophone)
Ce concours s'adresse à tous les créateurs du domaine des arts appliqués et du design artisanal, résidant dans un pays d'Europe. Le terme de design artisanal désigne les objets conçus et réalisés par l'artiste exposant, soit en pièce unique (prototype), soit en petite série. Le prix Maître d'art (pour les candidats âgés de plus de trente ans) est doté de 3500 euros, et le prix Jeune Talent (moins de trente ans) de 3000 euros. Toutes les disciplines sont acceptées : céramique, verre, textile, bijou, bois, papier, mobilier, accessoires…

INFO **Site des Anciens Abattoirs, 17/02 Rue de la Trouille, 7000 Mons**
Contact : Gaëlle Cornut, tél. : 065 84 64 67, email : wccbf@wcc-bf.org
www.wcc-bf.org

Concours numérisation (WCC-BF)

Ce concours, organisé par Wallonie Design et Meca Solutions, permet de gagner la numérisation d'un prototype pour une valeur de 1150 euros. Les critères de sélection du lauréat sont la faisabilité du projet, sa créativité et les possibilités d'industrialisation.

INFO **Site des Anciens Abattoirs, 17 - 02 rue de la Trouille, 7000 Mons**
Tél. : 065 84 64 67, email : wccbf@wcc-bf.org
www.wcc-bf.org

Prix de la Création Modo Bruxellae

Au travers de ce concours, dont le jury est composé de professionnels de la mode, Modo Bruxellae entend récompenser des créateurs professionnels issus de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour ce faire, les participants sont jugés sur leur créativité, leurs qualités, mais aussi sur l'aspect innovant de leurs collections. Le montant du prix s'élève à 7500 euros.

INFO **Modo Bruxellae, 99 rue de Laeken, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 502 52 64, email : info@modobrussels.be
www.modobruxellae.be

Dynamo Belgian Young Design Awards

Depuis 2001, ce prix entièrement dédié à la jeune création (maximum 35 ans) de mobilier et d'objets en Belgique a permis de porter sur le devant de la scène une soixantaine de designers. Ce prix est ouvert à tous les designers, architectes, architectes d'intérieur, étudiants et professionnels ou toute personne qui possède une production de mobiliers et objets originaux. La SOFAM, société de droits d'auteur spécialisée dans les arts visuels, offre un prix de 1000 euros comme aide au prototype pour réaliser un objet, ainsi que l'affiliation gratuite à la SOFAM qui permettra au lauréat de bénéficier de ses services.

INFO **Designed in Brussels, 99 rue de Laeken, 1000 Bruxelles**
Contact : Olivier Gilson, tél. : 0477 37 95 80, email : gilson@designforlagence.com

Customisez-moi

Customisez-Moi invite les passionnés de couture à customiser 10 pièces qu'ils doivent mettre en ligne sur customisezmoi.com. Le gagnant du concours peut compter sur 5000 euros offerts par les sponsors. Ce concours joue sur la tendance de la customisation, la personnalisation d'objets, de vêtements, produits et met aussi en avant le recyclage.

INFO **Wiels, 354 av. Van Volxem, 1190 Bruxelles**
www.customisezmoi.com

Public Design Festival

Ce festival international annuel est ouvert à tous (professeurs, artistes, étudiants, académiques). Il se déroule à Milan et récompense les créations liées à l'espace public. Les critères du jury sont la durabilité, l'interaction avec le public et le souci écologique. Les dépenses liées à la production peuvent être couvertes jusqu'à 1800 euros.

INFO **Public Design Festival**
Tél. : 02 713 613, email : info@publicdesignfestival.org
www.publicdesignfestival.org

Design to improve life

Ce concours international (basé au Danemark) est ouvert à tous et récompense cinq lauréats pour une valeur totale de 500 000 euros (la plus importante somme de tous les concours de design). Il est bisannuel et se penche sur les créations de design liées à cinq catégories : Body, Home, Play, Work et Community. Les candidatures se font en ligne.

INFO **nominateforindexaward.dk**

Résidences

Atelier de recherche (Centre de la Tapisserie, des Arts du Tissu et des Arts muraux)

Plus qu'un soutien financier et une infrastructure matérielle, il est offert au jeune chercheur, assisté de praticiens et d'artistes, la possibilité d'une année de travail de réflexion. Loin des spéculations mercantiles, il s'agit d'une année d'ouverture où la sensibilité s'affûte, opère un retour productif sur elle-même. Intégrer toutes les recherches, faire dialoguer les disciplines, c'est ce que tente chaque année le Centre de la Tapisserie en choisissant pour boursiers à la fois des créateurs textiles et des artistes. Cette bourse couvre une période d'un an, et un rapport trimestriel sur l'évolution de son travail est demandé au bénéficiaire de celle-ci.

INFO **Centre de la Tapisserie, des Arts du Tissu et des Arts muraux de la Communauté française de Belgique, 9 place Reine Astrid, 7500 Tournai**
Tél. : 069 23 42 85, email : fond.tapisserie@skynet.be
www.centre-tapisserie.org

Services et locations

Guide du designer indépendant (La Maison du Design)

Ce guide accompagne les personnes désirant démarrer leur propre activité. Il ne prétend pas répondre à toutes les questions que l'on peut se poser en tant que jeune designer entrepreneur mais permet néanmoins d'acquérir des notions de base essentielles en matière de protection des idées, de gestion, et d'obligations diverses. Les différents services de la Maison du Design sont un accompagnement spécialisé et personnalisé, un accompagnement en coopérative d'activité via « Avomarc », un accompagnement transfrontalier, des aides dans la recherche de financements, une consultance pointue dans divers secteurs, des outils de formation, un club de designers entrepreneurs, une vitrine et une salle d'exposition et un dispositif d'hébergement souple et adapté : des bureaux, des équipements communs et une salle de réunion. Etre hébergé à la Maison du Design en début d'activité supprime le sentiment d'isolement et permet de bénéficier d'un cadre propice au développement de l'activité.

INFO **Maison du Design, 114 rue d'Havré, 7000 Mons**
Tél. : 065 23 51 00, email : info@maisondudesign.be
www.maisondudesign.be

Littérature 8

Ce chapitre concerne les écrivains (qu'ils soient poètes, romanciers ou essayistes), les critiques, les illustrateurs, les auteurs de bande dessinée, les auteurs de littérature jeunesse et les maisons d'édition.

Bourses, subsides et financements

LITTÉRATURE

Bourse d'appoint

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Cette bourse est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction d'un ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc. Elle est octroyée sur proposition de la Commission des Lettres. Le candidat doit avoir publié au moins un ouvrage chez un éditeur professionnel (ou qu'il y ait eu une représentation dans le cas d'un auteur dramatique). Le montant de cette aide s'élève à 2500 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu
Tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Bourse année sabbatique

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Cette bourse annuelle s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de revenus professionnels durant une année. Elle ne peut être obtenue qu'une seule fois. Elle est octroyée sur proposition de la Commission des Lettres. Le candidat doit être âgé d'au moins 40 ans et doit avoir publié trois ouvrages chez un éditeur professionnel. Le montant de cette bourse s'élève à 25 000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu
Tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Bourse de découverte

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Cette bourse est réservée aux jeunes auteurs. Elle est octroyée sur proposition de la Commission des Lettres. Les dépôts de candidatures ont lieu quatre fois par an. Le candidat doit avoir publié au moins un ouvrage chez un éditeur professionnel. Le montant de cette bourse de découverte s'élève à 3300 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu
Tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Bourse de création

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Cette bourse est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture, et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période. Elle est octroyée sur proposition de la Commission des Lettres. Le candidat doit être belge, ou résider en Belgique depuis au moins cinq ans, et avoir publié au moins un ouvrage chez un éditeur professionnel. Le montant de cette bourse s'élève à 9000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres,**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu
Tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Aides aux ateliers d'écritures

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Le Service de la Promotion des Lettres soutient les ateliers d'écriture lorsqu'ils sont animés par des auteurs et soutient également la structure qui les fédère.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu
Tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Fonds national de littérature

(Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique)

Le Fonds national de littérature (FNL) accorde une subvention contribuant à aider l'auteur à trouver un éditeur. Depuis quelques années, le FNL a aussi pris l'initiative d'attribuer des subsides d'encouragement à des revues exclusivement ou spécialement littéraires. La subvention n'est pas versée à l'auteur mais à l'éditeur de son manuscrit. Sa liquidation est en effet subordonnée à la parution du texte chez un éditeur professionnel.

INFO **Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique**
Palais des Académies, 1 rue Ducale, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 550 22 77, email : alf@cfwb.be www.arllfb.be

Bourse de développement d'un projet littéraire (SACD/Scam)

Cette bourse a pour objectif d'aider l'auteur (membre) dans le développement d'un projet littéraire (roman, nouvelles, poésie). Elle est d'un montant de 1000 euros et peut être demandée pour la prise en charge de frais engagés par l'auteur, comme par exemple, l'achat de matériel (ouvrages, logiciels …), des déplacements liés à l'élaboration du projet (repérages …).

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse (Université européenne d'Écriture)

L'Université européenne d'Écriture octroie des bourses couvrant une partie des frais d'inscription aux candidats dont le dossier d'écriture semble digne d'intérêt.

INFO **U.E.E., 489 av. Brugmann, 1180 Bruxelles**
Tél. : 02 344 65 70, email : uee@skynet.be
www.uee.be

Écrivain en classe

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Accueillir un auteur en classe est un moment très stimulant pour les élèves. Une œuvre de l'écrivain doit avoir été lue au préalable. La rencontre dure

une ou deux heures et a lieu au sein d'une seule classe. Le Service des Lettres prend en charge les frais de déplacement de l'auteur ainsi que ses honoraires.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Christian Libens
Tél. : 0477 350 943, email : christian.libens@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

BANDE DESSINÉE

Bourse de découverte

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

Cette bourse est destinée à des nouveaux auteurs. Elle n'est octroyée qu'une seule fois pour un même domaine de création. Elle s'élève à 3500 euros. Les dépôts de candidatures ont lieu quatre fois par an. Sont pris en considération les projets qui développent une véritable démarche de création artistique en bande dessinée. Les remises de dossiers ont lieu quatre fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Bourse d'aide au projet

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

Cette bourse permet à un auteur de faire face à divers frais (recherche, matériel…) liés à l'élaboration d'un projet. Son montant est variable selon le projet, en général de 2 500 à 3 500 euros. Les dépôts de candidatures ont lieu quatre fois par an. Sont pris en considération les projets qui développent une véritable démarche de création artistique en bande dessinée. Les remises de dossiers ont lieu quatre fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Bourse d'aide à la création

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

Cette bourse est destinée à des auteurs confirmés, afin de leur permettre de se dégager du temps pour l'élaboration de leur projet. Son montant est variable selon le projet, et ne dépasse en général pas 7500 euros. La Commission se réserve d'adapter les montants en fonction des projets ou des budgets disponibles. Les dépôts de candidatures ont lieu quatre fois par an. Sont pris en considération les projets qui développent une véritable démarche de création artistique en bande dessinée.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Bourse de congé sabbatique

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

Une bourse annuelle de 25 000 euros est attribuée dans l'année à un auteur confirmé, qui dispose déjà d'une œuvre et qui souhaite, durant plusieurs mois, se consacrer entièrement à un projet de création. Sont pris en considération les projets qui développent une véritable démarche de création artistique en bande dessinée. Les remises de dossiers ont lieu quatre fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Bourses de « doctoring » de projets BD (SACD/Scam)

La Scam met à disposition des auteurs/scénaristes/dessinateurs (et membres) de bande dessinée des bourses de 750 euros pour leur permettre de s'engager avec un scénariste/ dessinateur de leur choix dans un travail de « relecture » assistée de leur projet. L'objectif de cette bourse est double : offrir aux auteurs la possibilité d'avoir un regard professionnel sur leur travail sous la forme d'une lecture assistée ; permettre aux auteurs, sollicités pour des travaux de relecture, d'être rémunérés pour ce travail.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

LITTÉRATURE JEUNESSE

Bourses « Découverte »

(Soutien à la création en littérature de jeunesse en Communauté française)

Ces bourses sont destinées à encourager de nouveaux talents, ayant déjà publié un livre à compte d'éditeur. Elles s'adressent aux auteurs et illustrateurs. Elles s'élèvent jusqu'à 3500 euros. Elles ne peuvent être accordées qu'une seule fois à un même auteur pour un même domaine de création. Les appels au projet sont lancés deux fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Aides aux projets

(Soutien à la création en littérature de jeunesse en Communauté française)

Ces aides sont destinées à supporter les frais encourus pour la réalisation d'un projet : recherche, documentation, déplacements… Leur montant va jusque 2500 euros. Les auteurs ont déjà au moins publié un livre à compte d'éditeur. Les appels au projet sont lancés deux fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Aides à la création

(Bourses de soutien à la création en littérature de jeunesse en Communauté française)

Ces aides sont destinées à des talents confirmés, qui ont déjà publié au moins cinq livres à compte d'éditeur. La bourse permet à un artiste de dégager du temps pour se consacrer pleinement à son projet. Un bénéficiaire ne peut se voir accorder une bourse que tous les trois ans au minimum. Les appels au projet sont lancés deux fois par an et le montant de l'aide s'élève à 7500 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

ÉDITION

Subsides à la traduction d'ouvrages

(Communauté française, Promotion des Lettres)

La Promotion des Lettres octroie des aides aux éditeurs étrangers pour la publication de livres d'auteurs belges de langue française. Les frais de traduction sont pris en charge, entièrement ou en partie, sur base du contrat liant l'éditeur étranger et le traducteur. Une vingtaine d'ouvrages bénéficient annuellement de cette aide pour des traductions en langues néerlandaise, anglaise, allemande, italienne, espagnole, roumaine et slaves essentiellement. Le dossier de demande de subvention doit être introduit pour avis au moins six mois avant la date prévue pour la publication de l'ouvrage traduit.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Marguerite Roman
Tél. : 02 413 22 84, email : marguerite.roman@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Prêt sans intérêts (Fonds d'Aide à l'Édition)

Un Fonds d'Aide à l'Édition (F.A.E.) a été créé pour soutenir la production des éditeurs belges de langue française. Il leur octroie des prêts sans intérêts, remboursables dans un délai de deux à trois ans, pour la confection d'ouvrages rédigés en français. Le montant de ces prêts est limité à cinquante pour cent des frais de fabrication (et est fonction de ces frais). Sous réserve de ces critères, toutes les catégories de livres sont admises, du scolaire à la bande dessinée, du livre scientifique à la littérature pour la jeunesse, des sciences humaines aux beaux-arts. Les remises de dossiers ont lieu quatre fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Sonia Lefebvre, tél. : 02 413 23 37, email : sonia.lefebvre@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Aides à l'édition : contrats-programmes

(Communauté française, Promotion des lettres)

La Communauté française offre son soutien aux éditeurs pour la publication de collections littéraires, soit patrimoniale, soit de création contemporaine. En échange de cette subvention, l'éditeur doit s'engager à respecter certaines

obligations définies par le ministère de la Communauté française (nombre d'ouvrages à publier, tirage minimum…). Ces aides prennent la forme de contrats-programmes.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles.
Contact : Marguerite Roman
Tél. : 02 413 22 84, email : marguerite.roman@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Aide à l'édition

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

La Communauté française soutient, par ordre de priorité : l'édition d'ouvrages de bande dessinée de création, la traduction d'œuvres significatives et importantes de la bande dessinée francophone belge et la réédition d'œuvres patrimoniales. Les éditeurs doivent présenter leur maison d'édition, le contenu de leur projet avec un plan financier. L'aide correspond à maximum 50 % du montant du projet et à un plafond de 10 000 euros. Les remises de dossiers ont lieu quatre fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles

Aides aux revues littéraires

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Le Service de la Promotion des Lettres octroie des subsides à des revues de critique, d'essai ou de création littéraire, ainsi qu'à des revues générales ayant un nombre important de pages consacrées à la culture et à la littérature.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles.
Contact : Marguerite Roman
Tél. : 02 413 22 84, email : marguerite.roman@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Formations

Kalame (Entrez Lire asbl)

Kalame est une association fédérant les personnes qui développent une activité d'animateur d'atelier d'écriture et qui s'inscrivent dans une démarche de partage de leurs pratiques, de réflexion, de travail en réseau. Kalame vise entre autres à professionnaliser le secteur des ateliers d'écriture, c'est-à-dire à favoriser la formation, à valoriser les projets de qualité, à soutenir les animateurs dans leur pratique.

INFO **Kalame, c/o Entrez Lire asbl**
46 rue Antoine Dansaert, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 513 46 74, email : info@kalame.be
kalame.cmsjoomla.be

Information et centres de documentation

Centre de documentation

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Un centre de documentation installé au sein du Service de la Promotion des Lettres propose une vaste documentation sur les auteurs belges. Les professeurs et étudiants effectuant des recherches sur les auteurs belges peuvent obtenir copie d'articles de presse ou des renseignements bibliographiques. Les envois sont gratuits. La consultation se fait uniquement sur rendez-vous.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Joseph Duhamel, tél. : 02 413 23 17, email : joseph.duhamel@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Archives et Musée de la Littérature

(Centre de recherche et de documentation littéraire et théâtrale de la Communauté française)

Les Archives & Musée de la Littérature (AML) sont un centre de documentation et de recherche sur le patrimoine littéraire, théâtral et éditorial de la Belgique francophone. Les AML possèdent également une bibliothèque littéraire internationale de premier ordre comprenant entre autres une collection de

revues littéraires unique en Belgique (particulièrement riche pour l'Amérique latine, l'Italie, etc.) ainsi qu'un fonds d'archives consacré à l'Afrique centrale (Burundi, Congo, Rwanda). Les collections se composent de manuscrits, de correspondances, d'ouvrages, de photographies, de documents audiovisuels, de coupures de presse, d'affiches, d'œuvres d'art, d'objets d'écrivains…

INFO **AML, c/o Bibliothèque Royale de Belgique**
4 bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles
Contact : Christel Du Buisson
Tél. : 02 519 55 76, email : christel.dubuisson@aml-cfwb.be
www.aml-cfwb.be

Centre de documentation François Bovesse (Maison de la Poésie de Namur)

Le centre de documentation poétique François Bovesse propose à la demande de ses utilisateurs, des dossiers documentaires et d'information spécialisés en poésie, mais aussi des animations littéraires. Il permet aussi l'accès à un catalogue de plus de 40 000 titres (revues et livres), consultables sur place. Outre les collections de poésie belge et étrangère (monographies, recueils, anthologies, essais, revues) il est possible d''accéder à des livres de conte et de poésie pour la jeunesse, à des ouvrages de référence en matière d'histoire littéraire et de langue française, à des répertoires professionnels.

INFO **Maison de la Poésie, 28 rue Fumal, 5000 Namur**
Tél. : 081 22 53 49, email : info@maisondelapoesie.be
www.maisondelapoesie.be

Centre Belge de la Bande Dessinée (CBBD)

Le Centre Belge de la Bande Dessinée a mis en place la bédéthèque qui compte sans doute le plus de titres au monde. La bibliothèque d'étude permet d'accéder à l'ensemble des collections d'albums, de revues et d'ouvrages de référence conservés au CBBD. Les ouvrages sont consultables uniquement sur place. Le CBBD comprend également une salle de lecture.

INFO **Centre Belge de la Bande Dessinée, 20 rue des Sables, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 219 19 80, email : visit@cbbd.be
www.cbbd.be

Mobilité

Bourse de voyage d'auteur à un festival littéraire ou à un salon du livre (SACD/Scam)

La Scam met à la disposition des auteurs des bourses d'un montant de 750 euros maximum (le montant accordé est évalué en fonction de chaque festival) pour se rendre dans des festivals littéraires pour des raisons spécifiques liées à l'élaboration d'un projet en cours. Cette bourse s'adresse aux auteurs d'œuvres littéraires au sens large : littérature générale, BD, illustration…

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse « Un ticket pour… » (SACD/Scam)

Ce programme s'adresse aux auteurs/illustrateurs de livres pour enfants. Il consiste en 2 types de bourses (de 250 ou 750 euros) qui permettent à ces personnes de couvrir leurs frais de déplacement et de copie pour présenter leurs projets à Paris ou au Salon du Livre de Bologne. Les bénéficiaires doivent avoir publié trois livres chez un éditeur professionnel.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Prix et concours

LITTÉRATURE

Prix littéraires de la Communauté française
(Communauté française, Promotion des Lettres)

Le Service de la Promotion des Lettres aide les écrivains de la Communauté française et participe à la promotion de leurs œuvres en décernant des prix littéraires. Il récompense aussi bien les auteurs débutants qui ont publié un

premier titre que les écrivains confirmés dont il couronne la carrière. Ces prix ne sont pas ouverts aux candidatures spontanées. Les six prix littéraires les plus importants décernés par la Communauté française sont :

- le prix triennal de poésie (décerné pour la première fois en 1928, d'un montant de 8000 euros) ;
- le prix de la première œuvre (annuel, décerné pour la première fois en 1997, d'un montant de 5000 euros) ;
- le prix triennal du roman (décerné pour la première fois en 1928, d'un montant de 7500 euros) ;
- le prix triennal du théâtre (décerné pour la première fois en 1926, d'un montant de 7500 euros) ;
- le prix quinquennal de littérature (décerné pour la première fois en 1929, d'un montant de 15 000 euros, il est également appelé prix du couronnement de carrière) ;
- le prix quinquennal de l'essai (décerné pour la première fois en 1929, d'un montant de 10 000 euros).

INFO www.promotiondeslettres.cfwb.be/index.php?id=1371

Prix du Parlement de la Communauté française

(Parlement de la Communauté française)

Depuis 1975, le prix littéraire du Parlement de la Communauté française couronne l'ouvrage d'un auteur d'expression française illustrant la sensibilité de la Communauté française de Belgique ou consacré à son patrimoine culturel. Son montant s'élève à environ 4000 euros. Chacun des genres littéraires suivants est à l'honneur selon une rotation de quatre années: fiction en prose, poésie, théâtre et essai.

INFO **Parlement de la Communauté française, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles**
Contact : Thierry Vanderhaege
Tél. : 02 506 39 37, email : vanderhaeget@pcf.be
www.pcf.be

Prix européen récompensant les nouveaux talents de la littérature contemporaine (Union européenne)

Le prix européen de littérature contemporaine a pour but d'accroître la notoriété des auteurs de fictions primés en dehors de leur pays d'origine. Doté de 5 000 euros par lauréat, il assure à leur livre un accès prioritaire au programme de financement de traductions littéraires de l'Union européenne. Les lauréats bénéficient également d'autres activités de promotion, notamment à l'occasion de la Foire du Livre de Francfort. Les bénéficiaires doivent avoir déjà publié entre deux et quatre ouvrages. Les auteurs sont sélectionnés par le jury.

INFO **FEE-FEP, 31 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles**
Tél. : 02 770 11 10, email : info@fep-fee.eu
www.euprizeliterature.eu

Prix Maurice Carême de poésie

(Province du Brabant wallon et Fondation Maurice Carême)

Décerné tous les deux ans par la Province du Brabant wallon et la Fondation Maurice Carême, ce prix récompense un auteur qui s'est distingué dans le même art que le célèbre poète né à Wavre en 1899. Son montant est de 1250 euros.

INFO **Fondation Maurice Carême, 14 av. Nellie Melba, 1070 Bruxelles**
Contact : Jeannine Burny
Tél. : 02 521 67 75, email : jeannine.burny@coditel.net

Concours provincial de littérature dramatique française

(Province de Liège)

Depuis 1965, la Province de Liège organise annuellement le concours provincial de littérature dramatique afin de promouvoir la création dramatique, de renouveler le répertoire théâtral, d'apporter une vision actuelle de la société et de faire évoluer la langue française. Le prix est doté de 1240 euros.

INFO **Service de la jeunesse de la Province de Liège**
Contact : Maggy Pirotte
Tél. : 04 237 28 99, email : spj.artdramatique@provincedeliege.be
culture.prov-liege.be

Prix Maurice et Gisèle Gauchez-Philippot (Province de Hainaut)

Le prix « Gauchez-Philippot » est un prix de littérature décerné chaque année par la Province de Hainaut récompensant le travail d'un auteur (belge ou étranger) s'exprimant en langue française. Ce prix annuel d'un montant de 620 euros, récompense alternativement un recueil de poèmes et un roman ou recueil de nouvelles.

INFO **Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut**
83 rue Warocqué, 7100 La Louvière
Contact : Jacques Lanotte, tél. : 064 31 25 30, email : jacques.lanotte@hainaut.be

Prix Marcel Thiry (Ville de Liège)

La Ville de Liège, à l'initiative de l'Échevinat de la Culture, organise le prix annuel Marcel Thiry, lancé en 2000 pour honorer la mémoire du poète et écrivain liégeois (1897-1977), qui récompense alternativement une œuvre poétique et une œuvre romanesque. La récompense s'élève à 2500 euros.

INFO **Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine, 120 Féronstrée, 4000 Liège**
Contact : Monique Smal, tél. : 04 221 94 76, email : monique.smal@liege.be

Prix de l'Eau Noire (Ville de Couvin)

Ce concours s'adresse aux auteurs de contes sans aucune restriction géographique. Il est doté d'un prix principal de 500 euros. La sélection portera sur la qualité de l'écriture, l'originalité et l'aspect merveilleux du sujet, sans prendre en considération l'illustration éventuelle.

INFO **Centre culturel Christian Colle**
6 rue du Pilori, 5660 Couvin, tél. : 060 34 59 56
www.cccc.be

Prix Jean Muno (Centre culturel du Brabant wallon)

Ce prix récompense une première œuvre de fiction (roman ou nouvelles) éditée et écrite par un auteur résidant en Belgique ou d'origine belge. Il reçoit le soutien de la Communauté française et de la Province du Brabant wallon. La proclamation du prix s'accompagne d'animations pour faire connaître le lauréat et pour promouvoir la lecture et l'écriture. Le principal objectif du Prix Jean Muno étant d'encourager la création littéraire en valorisant les « jeunes » écrivains belges de langue française. Il est doté de 2500 euros.

INFO **Contact : Marie-Pierre Uenten**
Tél. : 010 62 10 49 email : mp.uenten@ccbw.be
www.ccbw.be

Concours de nouvelles policières (Police de Liège)

« Strip tease » est un concours de nouvelles en langue française organisé par la Police locale de Liège dans le cadre des Fastes de la Police de Liège. Il est ouvert à tous, quels que soient l'âge, la nationalité ou le lieu (pays) de résidence des participants. L'œuvre doit être un texte original et inédit. L'œuvre présentée devra appartenir au genre de la nouvelle (récit bref qui présente une intrigue simple où n'interviennent que peu de personnages). Il existe plusieurs prix à l'issue de ce concours : Le Grand Prix de la Police locale de Liège de 1000 euros, le Grand Prix de la Ministre de la Culture de la Communauté française de 1000 euros (sous réserve) et cinq mentions de 200 euros chacune, offertes par la Police locale de Liège.

INFO **Police de Liège**
Tél. : 04 340 85 02, email : direction_relations_quartiers@policeliege.be
www.policeliege.be

Prix des amis des bibliothèques de la Ville de Bruxelles

Tous les deux ans, l'asbl « Les amis des bibliothèques de la Ville de Bruxelles » récompense un auteur de langue française, domicilié en Belgique, pour un roman pour adultes. Ce prix est doté de 2500 euros.

INFO **Les amis des bibliothèques de la Ville de Bruxelles**
24 rue des Riches Claires, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 548 26 10, email : bp.amis@brunette.brucity.be

Prix Fernand Baudin

Le Prix Fernand Baudin attribue, à l'issue d'un concours, une mention aux livres qui témoignent d'une grande qualité tant au point de vue de leur conception (éditoriale et graphique) que de leur réalisation (impression et façonnage). Un jury qualifié juge selon des critères prédéfinis les questions esthétiques, d'innovation et les techniques de réalisation des livres afin de décerner les prix. Ce prix concerne les éditeurs, les graphistes, les imprimeurs et les illustrateurs. Il existe sept catégories de livres : fiction, non fiction, livre jeunesse, livre d'art, livre d'artiste, livre d'architecture et bande dessinée.

INFO **Prix Fernand Baudin, email :** info@prixfernandbaudinprijs.be
www.prixfernandbaudinprijs.be

Prix de l'Association Charles Plisnier

L'Association Charles Plisnier a pour objet la défense et l'illustration de la langue et de la culture françaises. Elle consacre l'essentiel de ses efforts à la promotion du français et à la diffusion de la vie culturelle de la francophonie. Chaque année, l'Association Charles Plisnier octroie un prix qui, selon un cycle triennal, couronne un essai ou une étude en rapport avec la Communauté française de Belgique. Il est doté de 1000 euros. L'association est également chargée de l'organisation

du Prix Marguerite Van de Wiele qui récompense, tous les cinq ans, une femme écrivain belge de langue française. Ce prix est doté de 1250 euros.

INFO **Association Charles Plisnier**
18 rue Joseph II, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 537 04 49, email : asso.plisnier@gmail.com
www.charles-plisnier.be

Prix Première (RTBF)

Le Prix Première est décerné tous les ans pour une œuvre parue dans l'année. Le jury est composé de dix auditeurs sélectionnés de la Première. Une première présélection non argumentée retient vingt ouvrages, et le jury délibère pour désigner le vainqueur.

INFO www.rtbf.be

Prix Victor Rossel (journal *Le Soir*)

Le prix Victor Rossel est un prix littéraire de Belgique institué en 1938 par le journal *Le Soir* afin de rappeler le souvenir du fils de son fondateur et pour récompenser un roman ou un recueil de nouvelles belge. Il constitue un des événements majeurs de la vie littéraire en Belgique. Il est récompensé par une somme de 5 000 euros et une lithographie de Royer. Depuis 2001, existe également le Prix Victor Rossel des jeunes.

INFO www.rossel.be

Prix Gros Sel (Rezolibre et Communauté française)

Le Prix Gros Sel du Public existe depuis 2005 et s'occupe d'auteurs oubliés par le système actuel du marché du livre (les médias, la majorité des libraire…) mais pas par les lecteurs curieux qui refusent de lire ce qu'on leur oblige à lire. Mélangeant tous genres (romans, poésie, journal, roman-photo…), ce prix est donc donné par les internautes heureux de pouvoir enfin désigner un livre qui les aura réellement et sincèrement séduit mais qui n'a jamais, presque jamais ou très rarement fait l'objet d'une critique positive ou même négative dans les médias traditionnels. Les votes se font sur le site. La récompense s'élève à 1000 euros et le prix est reconnu par la Communauté française. Il existe quatre catégories de prix : Prix du public, Prix du jury, Prix diamant et Prix grands enfants.

INFO www.prixgrossel.com

Prix littéraires (Académie royale de Langue et Littérature française de Belgique)

L'Académie royale de langue et littérature française de Belgique (ARRLFB) décerne 29 prix littéraires. La liste exhaustive de ceux-ci est disponible sur le site de l'Académie. Leur périodicité est variable (d'annuelle à décennale). Chaque année, l'ARLLFB remet ainsi une dizaine de prix. Les candidats sont sélectionnés par l'Académie (sans remise de dossiers). Leur montant varie de 850 à 2500 euros.

INFO **Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique**
Palais des Académies, 1 rue Ducale, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 550 22 77 email : alf@cfwb.be www.arllfb.be

Concours de nouvelles (Bonnes nouvelles)

Ce site est consacré aux nouvelles et aux concours de nouvelles. Il propose chaque mois des concours de nouvelles, principalement ouverts aux écrivains de langue française.

INFO www.bonnesnouvelles.net

Concours de nouvelles (Imprimer mon livre)

Ce site Internet, dédié à l'autoédition, propose aussi un annuaire de concours littéraires. Il s'agit de concours principalement accessibles aux écrivains de langue française.

INFO www.imprimermonlivre.com

BANDE DESSINÉE

Prix Saint-Michel (Ville de Bruxelles & 9ème art BD)

Les Prix Saint-Michel sont la plus ancienne distinction de la bande dessinée en Europe. Les Prix Saint-Michel sont structurés en trois catégories : un prix pour un auteur pour l'ensemble de son œuvre (Le Grand Prix Saint-Michel), sept catégories de prix pour une œuvre parue dans l'année (les Prix Saint-Michel) et deux prix d'hommage spécifique (Prix Saint-Michel Prestige et Grand Prix de l'illustration). Les Prix Saint-Michel ont pu dans le passé récompenser nombre d'auteurs talentueux, prestigieux et/ou prometteurs.

INFO **asbl 9ème art BD, 336 chaussée de Waterloo, 1060 Bruxelles**
Contact : Éric Coune, tél. : 02 538 36 99, email : ericbrussels@hotmail.com
comicsfestivalbelgium.webnode.com

Prix Diagonale (Rencontres internationales de la BD en Brabant wallon)

Les rencontres internationales BD en Brabant wallon décernent, à Louvain-la-Neuve vers la mi-octobre, le Prix Diagonale, dans les catégories du meilleur album, du meilleur album étranger publié en français et le prix pour l'ensemble d'une œuvre. Les rencontres proprement dites ont lieu à Louvain-la-Neuve.

INFO www.bdenbrabant.be/prix-diagonale

Prix Carolus Quintus (festival BD de Bruxelles Ganshoren)

Le festival BD de Bruxelles Ganshoren propose, en mai, le prix Carolus Quintus (un prix de BD sociale). Les centres culturels de Ganshoren, « La Villa » (francophone) et « De Zeyp » (néerlandophone), s'associent pour récompenser chaque année une bande dessinée engagée socialement. Les dessinateurs et les scénaristes de BD peuvent, grâce à leurs œuvres, contribuer à la conscientisation des problèmes quotidiens liés à la vie en société comme le racisme, la solitude, la pauvreté, les problèmes liés aux grandes villes, l'analphabétisation, le quart-monde.

INFO **Centre culturel La Villa**
26 place Guido Gezelle, 1083 Bruxelles-Ganshoren
Tél. : 0 2 420 37 27, email : la.villa@skynet.be
www.stripfestival.be

LITTÉRATURE JEUNESSE

Prix Bernard Versele (Ligue des familles)

Cette distinction est un prix de littérature de jeunesse décerné chaque année par un jury d'enfants. Une sélection de 25 albums, romans et contes, est établie par les Comités de lecture régionaux de la Ligue des familles. Ces livres sont répartis en cinq séries de cinq livres « chouettes » graduées en fonction du degré de difficulté de lecture.

INFO www.citoyenparent.be

Prix Libbylit (Salon du Livre de Jeunesse de Namur)

Ces prix créés pour le Salon du Livre de Jeunesse de Namur ont pour objectif de promouvoir des livres de qualité. C'est l'occasion de mettre en évidence le meilleur de la production de l'année écoulée, de la présenter au sein du Salon sous la forme d'exposition et d'une publication.

INFO **Section belge francophone de l'IBBY et Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, 246 bd Émile Bockstael, 1020 Bruxelles**
Tél. : 02 279 37 84, email : ibby.francophone@chello.be
www.ibbyfrancophone.be

Prix Québec / Wallonie-Bruxelles de littérature de jeunesse (WBI)

Le Prix Québec/Wallonie-Bruxelles de littérature de jeunesse est attribué conjointement, tous les deux ans, à un auteur ou illustrateur de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et à un auteur ou illustrateur du Québec, ainsi qu'à leurs éditeurs. Le prix s'élève à 2600 euros pour les auteurs/illustrateurs et les subventions à l'éditeur s'élèvent à 3600 euros.

INFO **Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Denis Rottenberg, tél. : 02 421 82 84, email : d.rottenberg@wbi.be
www.wbi.be

Résidences

Collège européen des traducteurs (Collège européen des traducteurs)

Le Collège européen de Seneffe accueille en résidence des traducteurs littéraires du monde entier pour une durée allant de quinze jours à un mois et demi. Installé dans les dépendances rénovées du Château de Seneffe (à 30 minutes de Bruxelles), le Collège offre aux résidents un environnement idéal pour mener à bien leurs projets de traduction. Les traducteurs sont pris en charge pour le logement et la nourriture.

INFO **Collège européen des traducteurs littéraires de Seneffe**
749 Chaussée de Waterloo, 1180 Bruxelles
Contact : Françoise Wuilmart, tél. : 02 569 68 12, email : ctls@skynet.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Bourse de résidence

(Communauté française, Promotion des Lettres)

Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un Centre de création littéraire ou dramatique à l'étranger, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Communauté française. Elle est octroyée sur proposition de la Commission des Lettres. Les résidences à l'étranger dont peuvent bénéficier les auteurs belges se situent à Berlin, Rome, Avignon et Montréal.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Josette Mathieu, tél. : 02 413 22 78, email : josette.mathieu@cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be

Auteurs en résidences (Maison de la Poésie d'Amay)

La Maison de la Poésie d'Amay met à la disposition des auteurs en résidence un appartement équipé. Le séjour est essentiellement consacré à la création littéraire, qu'il s'agisse de poèmes, de prose ou d'essais. L'auteur est obligé de fournir un texte qui sera publié par la Maison de la Poésie. La Maison de la poésie pourra également faciliter les déplacements une fois sur place de l'auteur(e) en résidence.

INFO **Maison de la Poésie d'Amay, résidence d'auteurs, 12 Amay, 4540 Ombret**
Contact : Pierre-Yves Soucy
Tél. : 085 31 52 32, email : editions@maisondelapoesie.com
www.maisondelapoesie.com

Résidence d'auteurs (Centre de rencontre Château du Pont d'Oye)

La résidence a pour but de permettre à des écrivains de langue française de venir écrire leurs textes dans un cadre propice à la création littéraire, en compagnie d'autres auteurs avec lesquels ils pourront nouer des échanges. Les auteurs doivent avoir publié au moins une œuvre chez un éditeur professionnel. Les dépôts de candidatures se font une fois par an.

INFO **Centre de rencontre Château du Pont d'Oye**
1 rue du Pont d'Oye, 6720 Habay-la-Neuve
www.residenceauteurspontdoye.com

Résidence (Passa Porta)

Passa Porta accueille de nombreux écrivains étrangers. Ils participent à un programme littéraire et certains d'entre eux bénéficient d'une résidence de travail de deux à huit semaines.

INFO **Passa Porta, Maison internationale des littératures**
46 rue Antoine Dansaert, 1000 Bruxelles
Contact : Ike Froyen, tél. : 02 226 04 50, email : ilke.froyen@beschrijf
www.passaporta.be

Bourse de résidence

(Soutien à la création en bande dessinée en Communauté française)

Cette bourse permet à un auteur de bénéficier d'une résidence pour prendre le recul nécessaire pour se consacrer à son projet. Elle inclut la résidence et 1500 euros de frais de séjour. Les dépôts de candidatures ont lieu quatre fois par an. Sont pris en considération les projets qui développent une véritable démarche de création artistique en bande dessinée.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Bourse de résidence

(Soutien à la création en littérature de jeunesse en Communauté française)

Cette aide est réservée aux auteurs de littérature pour la jeunesse ayant au moins deux ouvrages à leur actif. Pour travailler à son projet, le lauréat bénéficie d'un séjour d'un mois dans une résidence (Rome, Berlin, Montréal) et d'une contribution de 1500 euros pour les frais du séjour. Les appels au projet sont lancés deux fois par an.

INFO **Ministère de la Communauté française, Promotion des Lettres**
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Merckx, tél. : 02 413 21 33, email : bruno.merckx@cfwb.be
www.lettresetlivre.cfwb.be

Musique

Vous trouverez dans cette rubrique les aides aux musiciens, – et festivals, tous genres confondus : musique classique, jazz, chanson, musique du monde ou rock.

Bourses, subsides et financements

Convention

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques classiques et non classiques)

La convention a pour objectif d'apporter à son bénéficiaire une stabilité financière par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement et s'étale sur une durée de deux à quatre ans. Le dossier de demande doit comporter une série d'informations artistiques et financières tant sur le passé et le présent de l'opérateur que sur la période envisagée par la convention : comptes et bilan financier, projet d'activités, prévisions budgétaires, description du public visé, etc. Pour y prétendre, l´opérateur, personne physique ou morale, doit prouver, durant les trois années qui précèdent la demande, l'existence d´une période d´activité professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène ou, en cas de renouvellement, d´une convention ou même d´un contrat-programme venant à échéance.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques classiques et non classiques)

Le solliciteur du contrat-programme doit déjà être titulaire d´une convention depuis au moins trois ans pour une première demande, ou d´un contrat-programme dans l´hypothèse de la reconduction. D´autre part, en cas de succès de la requête, un écrit contenant les obligations réciproques des deux parties est signé. Le contrat-programme est généralement doté, par rapport à la convention, d´une subvention annuelle plus importante liée à un cahier des charges davantage fourni et au respect de critères spécifiques concernant la décentralisation, la coproduction, l´accueil et la résidence, les pourcentages de masse salariale et de recettes propres. Le contrat programme couvre une durée de cinq ans.

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Musique
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
www.artscene.cfwb.be

Bourse de soutien en cas de commande d'une musique de scène

(SACD/Scam)

La SACD propose deux bourses de 750 euros destinées à soutenir le travail de composition d'une musique de scène originale pour un spectacle de théâtre ou de chorégraphie. La bourse est destinée à compléter le financement de la commande en lui apportant des moyens complémentaires.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be www.sacd.be

MUSIQUE CLASSIQUE

Bourse d'aide à la composition

(Communauté française, Arts de la Scène, Musique classique)

Tout compositeur professionnel travaillant en Communauté française de Belgique peut introduite une demande de bourse de composition. Les dossiers sont examinés par le Service de la Musique classique et par le Conseil de la Musique Contemporaine, qui remettent un avis au Ministre. Sur base de ces éléments, le Ministre décide s'il y a lieu d'octroyer une bourse. Il s'agit de bourses d'encouragement et non de commandes, et donc d'une simple participation dans la rétribution du compositeur, le reste étant à charge du commanditaire de l'œuvre. Les bourses sont octroyées pour une œuvre déterminée. Aucune aide n'est accordée sans garantie que l'œuvre ne sera jouée en public. Cependant, la demande doit être introduite avant la création de l'œuvre. Le montant de la bourse varie selon la durée de l'œuvre, le nombre d'interprètes, la complexité de la partition, etc, (entre 1500 et 6000 euros, 1500 euros maximum s'il s'agit du premier octroi). Il est octroyé au maximum une bourse complète par compositeur et par an.

INFO Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Lionel Larue, email : lionel.larue@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la production discographique

(Communauté française, Arts de la Scène, Musique classique)

Le Ministère de la Communauté française octroie des subventions pour la réalisation de disques compacts de musique classique et de musique contemporaine consacrés à de ces compositeurs et/ou à des interprètes. Dans la mesure où l'objectif poursuivi est la promotion des compositeurs et des interprètes de la Communauté française, il est impératif que le disque bénéficie d'une distribution commerciale en Belgique et à l'étranger. Le montant de la subvention est déterminé en fonction de l'intérêt du projet, de la notoriété et du professionnalisme du compositeur et des interprètes, de la cohérence artistique du projet, de l'originalité du projet et du réalisme du volet financier. Les montants sont établis selon des plafonds d'intervention par poste du budget.

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Musique classique
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carine Rouyr, tél : 02 413 34 04, email : carine.rouyr@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

MUSIQUES NON CLASSIQUES

Bourse d'aide à la composition

(Communauté française, Arts de la Scène, Musique classique)

Tout compositeur professionnel travaillant en Communauté française de Belgique peut introduire une demande de bourse de composition. Il s'agit de bourses d'encouragement et non de commande, et donc d'une simple participation dans la rétribution du compositeur, le reste étant à charge du commanditaire de l'œuvre. Les bourses sont octroyées pour une œuvre déterminée. Aucune aide n'est accordée sans garantie que l'œuvre sera jouée en public. La demande doit être introduite au minimum deux mois avant la création de l'œuvre. Le montant d'une bourse d'aide à la composition est d'en moyenne 2000 euros.

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la création d'un spectacle musical

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

La Communauté française peut octroyer des subsides aux personnes morales et physiques pour la création de spectacles musicaux. Le projet doit présenter un réel intérêt artistique, être original et s'inscrire dans une perspective de développement de la carrière de l'artiste. Le spectacle doit nécessairement être coproduit par un ou plusieurs organismes culturels de la Communauté française. Un apport en fonds propres est demandé, et doit représenter 25 % du budget global. Les demandes doivent être introduites au minimum deux mois avant la première date de création. Le montant de cette aide est plafonné à 12 500 euros. Cette aide est conditionnée par l'octroi d'une reconnaissance (qui nécessite l'envoi d'un formulaire).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la création musicale dans la danse et le théâtre

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

La Communauté française peut octroyer des subsides aux personnes morales et physiques pour la création de musiques pour des spectacles de danse et de théâtre. Le projet doit présenter un réel intérêt artistique, être original et s'inscrire dans une perspective de développement de la carrière de l'artiste. Le spectacle doit nécessairement être coproduit par un ou plusieurs organismes culturels de la Communauté française. Un apport en fonds propres est demandé, et doit représenter 25 % du budget global. Les demandes doivent être introduites au minimum deux mois avant la première date de création. Le montant de cette aide est plafonné à 8750 euros. Cette aide est conditionnée par l'octroi d'une reconnaissance (qui nécessite l'envoi d'un formulaire).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Lionel Larue, email : lionel.larue@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à l'organisation d'un festival

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Le service Diffusion peut aider les festivals en intervenant financièrement dans le cachet des artistes de la Communauté française. Le projet de festival doit présenter un intérêt artistique réel, comporter un minimum de sept concerts et en être à sa troisième édition minimum. Le budget global doit être d'au moins 20 000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Lionel Larue, email : lionel.larue@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la création d'un vidéo-clip

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Les aides à la réalisation de vidéos-clips prennent en considération : le scénario, un budget présentant les différents partenaires impliqués et un descriptif de l'utilisation qui sera faite de la vidéo. Le projet doit s'inscrire dans une perspective de développement de la carrière de l'artiste, être original et développer un travail de qualité professionnelle. Le montant de la subvention est plafonné à 5000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à l'enregistrement sonore et la production discographique

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Dans l'objectif de s'adapter aux mutations du secteur des musiques actuelles, le Service de la Musique diversifie les aides possibles dans le domaine de l'enregistrement sonore, le soutien à l'enregistrement d'une démo promotionnelle (CD carte de visite) ou d'un EP, et le soutien à la production d'un album. Le projet doit présenter un réel intérêt artistique, être original et s'inscrire dans

une perspective de développement de la carrière de l'artiste. Un apport en fonds propres est demandé, et doit représenter 25 % du budget global. Les demandes doivent être introduites avant l'enregistrement. Le montant de cette aide est plafonné à 12 750 euros. Cette aide est conditionnée par l'octroi d'une reconnaissance (qui nécessite l'envoi d'un formulaire).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la promotion

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Un programme spécifique est destiné à la promotion des artistes issus de la Communauté française qui ont un projet de production discographique assortie d'une distribution indépendante. Cette aide couvre la prise en charge des frais pour l'organisation d'un show case destiné à la presse et au milieu professionnel (montant total de l'intervention plafonné à 1000 euros) lors de la sortie d'un album, d'un EP, la commercialisation d'un enregistrement sonore sur internet, ou couvre la mise en place d'une tournée de minimum 6 dates concentrées sur 2 mois, l'engagement temporaire d'un attaché de presse, d'un graphiste, d'un webmaster, la prise en charge d'annonces dans la presse spécialisée et la réalisation de matériel promotionnel (montant total de l'intervention plafonné à 1500 euros). Les dossiers de demande doivent être envoyés au minimum au moins un mois avant la réalisation des activités pour lesquelles une subvention est demandée. Cette aide est conditionnée par l'octroi d'une reconnaissance (qui nécessite l'envoi d'un formulaire).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Diffusion

Bourse de soutien en cas de commande d'une musique de scène

(SACD/Scam)

La SACD propose deux bourses de 750 euros destinées à soutenir le travail de composition d'une musique de scène originale pour un spectacle de théâtre ou de chorégraphie. La bourse est destinée à compléter le financement de la commande en apportant au compositeur des moyens complémentaires.

INFO **SACD/Scam, 87 Rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles**
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM)

Wallonie-Bruxelles Musiques (W.B.M.) est une agence créée afin d'aider les artistes, producteurs et éditeurs de la Communauté française à s'exporter et à s'insérer dans les secteurs de l'industrie culturelle musicale au niveau international. Ses activités sont le soutien à la présence dans les marchés de la musique, l'aide à la promotion d'album et le soutien à la tournée, l'accueil de professionnels étrangers…

INFO **Wallonie Bruxelles Musiques, 18 place E. Flagey, 1050 Bruxelles**
Tél. : 02 218 62 09, email : wbm@cfwb.be
www.wbm.be

Entrevues

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Ces rencontres organisées par le Service de la Diffusion de la Communauté française proposent à l'ensemble des programmateurs professionnels de la Communauté française, ainsi qu'à certains programmateurs étrangers de venir découvrir des extraits de spectacles d´artistes de la Communauté française, de même que des spectacles étrangers, sélectionnés dans les bourses étrangères partenaires. Au moyen de cet évènement, le Service de la Diffusion vise à informer les organisateurs des nouvelles créations proposées en Communauté française. Cela concerne la danse, le théâtre, les arts forains, le cirque, la musique du monde, la musique urbaine, la chanson française, le jazz…

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Isabelle Deleu, tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.rencontresentrevues.cfwb.be

MUSIQUE CLASSIQUE

Programme Classique

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Le Programme Classique consiste en une aide aux spectacles professionnels de musique classique. Les Tournées « Art et Vie », dont le programme Classique est une disposition particulière, visent à favoriser la programmation de spectacles vivants de qualité dans des lieux de diffusion culturelle en Wallonie et à Bruxelles, par l'octroi d'une subvention par représentation. Ce dispositif est renforcé par des aides complémentaires accordées par l´ensemble des services culturels des Provinces francophones. L'intervention financière est réservée aux spectacles programmés en tout public, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire. Le montant de la subvention « Art et Vie » est déterminé par la nature du projet (professionnel ou amateur) et par le nombre d'artistes et de techniciens (de 1 à 9 et plus). L'aide du Programme Classique est plafonnée à 770 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carine Macors, tél. : 02 413 20 39 & Areti Naou, tél. : 02 413 35 75
www.artscene.cfwb.be

MUSIQUES NON CLASSIQUES

Aide à la promotion

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Un programme spécifique est destiné à la promotion des artistes issus de la Communauté française qui ont un projet de production discographique assortie d'une distribution indépendante. Cette aide couvre la prise en charge des frais pour l'organisation d'un show case destiné à la presse et au milieu professionnel (montant total de l'intervention plafonné à 1000 euros) lors de la sortie d'un album, d'un EP, la commercialisation d'une enregistrement sonore sur internet, ou couvre la mise en place d'une tournée de minimum

6 dates concentrées sur 2 mois, l'engagement temporaire d'un attaché de presse, d'un graphiste, d'un webmaster, la prise en charge d'annonces dans la presse spécialisée et la réalisation de matériel promotionnel (montant total de l'intervention plafonné à 1500 euros). Les dossiers de demande doivent être envoyés au minimum au moins un mois avant la réalisation des activités pour lesquelles une subvention est demandée.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
& Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
& Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Programme Rock

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Le Programme Rock a comme double objectif la prise en compte de la dynamique du secteur rock en Communauté française et la volonté de proposer des aides adaptées aux réalités du terrain, à la spécificité de cette expression artistique et des acteurs qui la relaient. Sous son nom générique, le Programme Rock englobe tous les styles de la musique alternative, rock, pop, électro, hardcore… Les groupes reconnus peuvent notamment bénéficier d'une intervention forfaitaire par prestation de 370 euros. Celles-ci ne sont octroyées que pour des concerts organisés par des opérateurs reconnus.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Amélie Laurent, tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Boutik Rock

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

La Boutik Rock est un événement organisé par le Programme Rock de la Communauté française en collaboration avec Court-Circuit, Wallonie-Bruxelles Musiques et le Botanique. Cette manifestation promotionnelle axée sur les musiques actuelles (pop, rock, hip hop, électro, ska, punk …) a pour objectif de valoriser les groupes émergents de la Communauté française par un concert donné dans des conditions optimales devant des professionnels belges

et étrangers (agents, organisateurs, labels …) mais aussi un vrai public. Afin de tenter sa chance pour être programmé à la Boutik Rock, chaque groupe/artiste doit présenter sa candidature. Celle-ci se remplit directement en ligne durant une période s'étalant entre septembre et octrobre. Un jury est ensuite désigné pour choisir, parmi les inscrits, les élus qui feront partie de la programmation.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Amélie Laurent, tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be / www.boutikrock.be

Chanson à l'école

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Ce programme soutient la diffusion scolaire de spectacles de chanson destinés à des enfants de 2 ans et demi à 12 ans. L'objectif de la diffusion de spectacles à l'école est de permettre à des enfants et à des jeunes d'assister, dans le cadre scolaire, à des spectacles de qualité, tant sur le plan du propos que de la forme et de concourir ainsi à leur éducation artistique et citoyenne.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion,
44 bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Christian Leclercq
Tél. : 02 413 41 41, email : christian.leclercq@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

L'Envol des Cités (Province de Hainaut)

L'Envol des Cités est un grand projet provincial d'aide aux artistes hennuyers locaux. Cette opération artistique, interculturelle et inter quartier, ayant pour but de promouvoir la créativité et la diversité musicale, s'étale sur l'entièreté de l'année, sous la forme d'une tournée de festivals sillonnant des villes dans toute la Province de Hainaut.

INFO **Province de Hainaut, Direction Générale des Affaires Culturelles**
Contact : Jacques Nuovo, tél. : 0496 16 03 46, email : j.nuovo@skynet.be
www.envoldescites.be

Operation tremplin (Province du Brabant wallon)

Ce programme de la Province du Brabant wallon reprend quatre concours associés à quatre festivals qui ont lieu dans la région. Afin d'être présélectionnés, les groupes intéressés se doivent de répondre aux critères suivants : avoir une attache pertinente avec le Brabant wallon (laissée à la seule appréciation des organisateurs), être un groupe amateur, avoir rempli le formulaire d'inscription et envoyer une démo comprenant minimum trois chansons.

INFO **Centre culturel du Brabant wallon**
3 rue belotte, 1490 Court-Saint-Etienne
Contact : Jonathan Buscarlet, tél. : 010 62 10 42
www.operationtremplin.be

Wanted ! (Couleur café)

Wanted! s'adresse à tous les artistes, groupes, dj's et fanfares qui n'ont pas encore joué à Couleur Café et qui ont une certaine expérience live. La Belgique est un bouillon de talents musicaux. Certains groupes ont déjà rencontré le succès, d'autres sont prêts à être révélés au public belge et, avec un peu de chance et beaucoup de talent, sur la scène internationale. L'opération Wanted! s'adresse à eux. Via cet appel à talent belge Wanted!, Couleur Café donne une place prépondérante aux groupes, dj's et fanfares moins connus qui méritent une place sur l'affiche. L'inscription se fait en ligne.

INFO www.vi.be

Puredemo (Pure fm et Court-Circuit)

Puredemo est une collaboration de Pure FM et Court-Circuit ayant pour but la promotion des groupes et artistes en autoproduction. Puredemo est un concours hebdomadaire qui se déroule de septembre à juin. Chaque semaine, un jury de professionnels sélectionne deux démos. Ces deux morceaux sont en écoute en ligne pendant une semaine. Le lauréat est élu par le public et également par un jury de professionnels dont les votes représentent 30% du total.

INFO www.puredemo.be / www.court-circuit.be

Émergences (La Médiathèque)

Émergences est une plateforme qui met en avant les artistes non distribués par une maison de disques et résidant en Communauté française. Le classement est basé sur le nombre de votes par jour. Cette plateforme est ouverte à tout le monde.

INFO www.lamediatheque.be/emergences

Fédérations et réseaux

Forum des Compositeurs

Créé sous la forme d'une asbl le 20 mars 2002, le Forum des Compositeurs est une association qui réunit et représente à ce jour une quarantaine de compositeurs et d'interprètes vivant en Belgique francophone. Le projet de cette association est double. Il s'agit d'une part de promouvoir la musique contemporaine de la Communauté française, d'élaborer des recommandations en vue d'améliorer le statut des compositeurs et de servir de plaque tournante entre tous les acteurs concernés par nos musiques. L'association vise aussi à créer un espace d'expression pour des artistes qui, par-delà des esthétiques souvent contrastées, ont en commun un respect et une considération mutuels et sont soucieux d'initier entre eux des dialogues en confrontant leurs expériences, souvent proches ou complémentaires.

INFO **Forum des Compositeurs, 39 rue Lebeau, 1000 Bruxelles**
Contact : Bruno De Cat, tél. : 02 550 13 32, email : info@compositeurs.be
www.compositeurs.be

Clubplasma.be

Club Plasma (PLAteforme Sonore des Musiques Actuelles) est un réseau de salles et d'organisateurs de concerts de la Communauté française développé selon le souhait de la Ministre de la Culture par le Programme Rock de la Communauté française et l'asbl Court-Circuit, qui en assure la coordination. Club Plasma a pour but d'améliorer l'infrastructure des lieux existants, de professionnaliser les activités spécifiquement axées sur les musiques actuelles et de développer une communication commune. Le site regorge d'informations sur l'actualité musicale, les concours…

INFO www.clubplasma.be

Information et centres de documentation

Conseil de la Musique

Le Conseil de la Musique est un outil d'information sur les activités musicales en Communauté française. Une bibliothèque, mais aussi une cédéthèque est mise à la disposition des visiteurs, ainsi que des documents permettant au musicien de s'orienter dans sa carrière. Le Conseil de la Musique propose également des formations.

INFO **Conseil de la Musique, 10 Quai au Bois de Construction, 1000 Bruxelles**
Contact : Claire Monville
Tél. : 02 209 10 90, email : info@conseildelamusique.be
www.conseildelamusique.be

Guide de la Musique (Conseil de la Musique)

Le Guide de la Musique Wallonie-Bruxelles présente un maximum d'informations sur toute la vie musicale en Communauté française de Belgique. Ces informations concernent aussi bien les musiques classiques et contemporaines que les autres musiques (jazz, chansons, musiques émergentes). C'est en ligne que se présente la mise à jour de ce guide.

INFO **Conseil de la Musique, 10 Quai au Bois de Construction, 1000 Bruxelles**
Contact : Claire Monville
Tél. : 02 209 10 90, email : info@conseildelamusique.be
www.conseildelamusique.be

Centre de documentation sur le hip hop (Lézarts Urbains)

Ce centre de documentation rassemble un fonds documentaire sur les cultures urbaines et principalement le hip hop. On y trouve des livres, des magazines, des CD, des DVD, des mémoires, des dossiers pédagogiques, des articles de presse sur le rap, la danse (la danse debout, le breakdance, le krump), le graff et le street art (tags, fresques, pochoirs…), le slam, le beatbox, le Djing, les sports urbains, le hip-hop dans les films et les documentaires…

INFO **Lézarts urbains, 24-28 rue de Rome, 1060 Bruxelles**
Contact : Catherine Wielant
Tél. : 02 538 15 12, email : catherine@lezarts-urbains.be
www.lezarts-urbains.be

Centre de documentation « electrodoc » (Musiques et Recherches)

Un important centre de documentation en musique électroacoustique offre à tous - étudiants, stagiaires, chercheurs, musiciens, auditeurs - la possibilité d'asseoir leurs connaissances et de répondre aux questions théoriques, techniques et esthétiques par la consultation d'ouvrages de référence difficiles à trouver. Il constitue un véritable outil pédagogique à disposition des enseignants et comprend une bibliothèque et une médiathèque spécialisées. Les références de cette collection en constante expansion sont intégrées dans une base de données informatique.

INFO **Musiques et Recherches**
Tél. : 02 354 43 68, email : biblio@musiques-recherches.be
www.musiques-recherches.be

Mobilité

Aide à la mobilité (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la présence des groupes ou chanteurs de la Communauté française Wallonie-Bruxelles dans les festivals et tournées à l'étranger par une intervention dans les frais de déplacement. Cette aide couvre les déplacements, nationaux ou internationaux, avec un système de forfait. Elle est réservée aux professionnels.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Soutien à la présence de l'artiste en tournée (WBI)

L'intervention sert à couvrir les frais liés à la production, la coproduction, la promotion des dates prévues sous déduction des recettes (dates vendues, coréalisation), des apports des producteurs phonographiques, des éditeurs et des éventuelles aides obtenues sur le territoire considéré. L'intervention financière est plafonnée à un maximum de 3800 euros. Elle représente au maximum le déficit prévisionnel de l'opération, mais ne peut pas représenter plus de 50% du budget total de l'opération.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Aide à la promotion de supports sonores (WBI)

Cette aide vise à soutenir les producteurs de supports sonores qui obtiennent des licences ou des contrats de distribution dans d'autres pays. Elle permet de soutenir l'effort de promotion des productions de supports sonores auprès des médias (presse écrite, radios, télévisions). Elle consiste en une intervention dans les frais de relations de presse, plafonnée à un maximum de 1800 euros et ne peut excéder 50% du budget global de la promotion sur le territoire considéré.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

La prospection économique des marchés étrangers (WBI)

Dans le secteur de la Musique, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder aux opérateurs une subvention destinée à couvrir les coûts occasionnés par la prospection des marchés extérieurs en vue de promouvoir des créateurs de Wallonie-Bruxelles. Cette aide prend en charge 50% des coûts réels occasionnés par la mission sur les postes suivants : déplacement international, transports locaux, logement, défraiements. Chaque entreprise ne peut obtenir une intervention financière supérieure à 1900 euros par projet et par année.

INFO **Service culturel, Wallonie-Bruxelles International**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Mobilité dans les colloques étrangers (WBI)

Dans le secteur de la Musique, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la participation de représentants de la Communauté française de Wallonie Bruxelles à un colloque culturel se déroulant à l'étranger. Le demandeur doit être invité explicitement à présenter un exposé ou à mener une activité. Le remboursement des déplacements se fait selon une formule forfaitaire.

INFO Service culturel, Wallonie-Bruxelles International
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir
Tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Prix et concours

MUSIQUE CLASSIQUE

Concours international Reine Elisabeth

Le Concours musical international Reine Élisabeth de Belgique est un concours annuel ouvert aux musiciens dont la formation est déjà confirmée et qui sont prêts à se lancer dans une carrière internationale. Différentes disciplines sont présentées en alternance. Il s'agit de la voix, du piano, du violon et de la composition. Des master classes, permettant de suivre les cours d'une personnalité du monde de la musique, sont organisées pour les lauréats et le grand public. Ce concours est l'un des plus prestigieux au monde.

INFO Secrétariat du Concours Reine Elisabeth
20 rue aux Laines, 1000 Bruxelles, tél. : 02 213 40 50 email : info@cmireb.be
www.cmireb.be

Concours Henri Vieuxtemps (Conservatoire de Verviers)

Le Concours Henri Vieuxtemps est accessible à des violonistes, âgés de trente ans au maximum à la date du premier janvier de l'année du concours. Qu'ils soient belges ou étrangers, les candidats doivent, en outre, avoir terminé avec fruit une année académique complète dans un établissement belge d'enseignement supérieur artistique de la musique. Le concours a lieu à Verviers tous les quatre ans, en séance publique. La valeur du Prix Vieuxtemps est de 2500 euros.

INFO Conservatoire de Verviers, 6 rue Chapuis, 4800 Verviers
Contact : Mélanie Rutten
Tél. : 087 39 49 89, email : prixvieuxtemps@hotmail.com
www.prixvieuxtemps.be

Concours Godefroid (Les amis de la Harpe Mosane)

Mis sur pied à l'occasion du 100ème anniversaire de la mort de Félix Godefroid, le concours réunit tous les trois ans des harpistes talentueux à Namur, la ville natale du compositeur Félix Godefroid. Les candidats doivent être âgés de maximum 35 ans. Le concours comporte quatre catégories : espoir, talent, excellence et soliste.

INFO Les Amis de la Harpe Mosane
33 Allée des Renards, 5170 Profondeville, email : info@harpemosane.be
www.harpemosane.be

Concours de piano de la Fondation Andrée Charlier
(Fondation Andrée Charlier)

Le concours annuel de la Fondation Andrée Charlier est accessible aux pianistes de Belgique suivant ou ayant suivi une formation musicale. Le prix amateur s'élève à 1000 euros, le prix étudiant à 400 euros.

INFO Fondation Andrée Charlier, 57 av. d'Azebois, 6041 Gosselies
Personne de contact : Dumont Michel, email : secretaire@fondationcharlier.be
www.fondationcharlier.be

Lion's musical competition (Lions club international)

Ce concours annuel a pour objectif d'entourer et d'encourager les jeunes artistes au début de leur carrière professionnelle. Le concours essaie, entre autres, de stimuler la participation des lauréats à des évènements musicaux. La victoire au concours national permet l'entrée au concours européen. Le premier prix national s'élève à 500 euros, le deuxième à 250 euros et le troisième à 125 euros.

INFO Lion's club international, 90 av. Houba - de Strooper, 1020 Bruxelles
Tél. : 02 478 17 31, email : secretariat@lions.be

Prix Henri Pousseur (Centre de Recherches et de Formation Musicales de Wallonie)

Attribué toutes les années impaires, le Prix Henri Pousseur récompense un jeune lauréat d'un Conservatoire de la Communauté française. Doté d'un montant de 1500 euros, il consiste en la commande d'une œuvre mixte que le Centre de Recherches et de Formation Musicales de Wallonie créera l'année suivante dans le cadre de son festival de musique électronique live Images

Sonores (Liège, deuxième quinzaine de novembre). Les candidats doivent être âgés de trente ans au maximum.

INFO **Centre de Recherches et de Formation Musicales de Wallonie**
5 quai Banning, 4000 Liège.
Contact : Marie-Isabelle Collart, tél. : 04 223 22 98, email : info@crfmw.be
www.crfmw.be

Concours international de chant de Verviers

Le but du Concours international de chant de Verviers est de découvrir de jeunes chanteuses et chanteurs susceptibles d'entreprendre avec des chances de succès une carrière d'artiste lyrique. Les candidats sont donc jugés sur leurs qualités vocales, physiques et d'interprétation. Le Concours international de Chant de Verviers est complètement différent de tous les autres concours internationaux de chants et ceci pour plusieurs raisons : c'est un concours essentiellement d'opéra (pas de lied et pas d'oratorio à son programme), les demi-finales se font en costume, maquillage et mise en scène, le jury international est essentiellement composé de directeurs de théâtre et d'impresarios, il est réservé au jeunes chanteuses et chanteurs âgé de 18 ans minimum, de 26 ans maximum pour les dames et de 29 ans maximum pour les messieurs, et tous les candidats sont logés gratuitement chez l'habitant, ce qui fait de la Ville de Verviers la Ville de la musique par excellence, durant dix jours.

INFO **Secrétariat du Concours international de Verviers**
1 Opéra Royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 Liège
Email : concours.chant.verviers@orw.be

Dexia Classics

Dexia Banque organise depuis 1965 un concours destiné aux élèves des académies de musique et des arts de la parole. Il met en valeur le travail mené par ce réseau d'enseignement artistique, piloté à l'échelle communale, et qui précède l'enseignement supérieur.

INFO **Dexia Banque, Dexia Classics, 44 Bd Pachéco, 1000 Bruxelles**
www.dexia.be/Fr/Particulier/VIADEXIA/Culture/DexiaClassicsCompetition.htm

MUSIQUES NON CLASSIQUES

Concours Circuit

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

Vitrine ouverte sur la production en musiques actuelles de la Communauté française, le Concours Circuit permet aux groupes de gagner en visibilité et en crédibilité. Ne serait-ce que par la présence et la rencontre de nombreux professionnels du secteur, qu'ils viennent du milieu alternatif ou non, qu'ils soient artistes, bookers, managers, organisateurs, institutionnels… Mais tous habités d'une seule et même envie : faire vivre le rock en Communauté française et découvrir le(s) groupe(s) de demain. Le concours alterne chaque année entre pop rock et rock dur.

INFO **Court-Circuit asbl, c/o La Maison de la Musique**
39 rue Lebeau, 1050 Bruxelles, tél. : 02 550 13 32, email : info@courtcircuit.be
www.court-circuit.be

Concours Musique à la française

(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non-classiques)

Créé en 1998, à l'initiative du Conseil de la Musique (Belgique), Musique à la française est un tremplin destiné à promouvoir les jeunes talents musicaux en Communauté française. Ce concours s'adresse aux artistes semi-professionnels ou amateurs résidant en Belgique et pratiquant un répertoire à dominante francophone. Ce concours comporte trois catégories : pop-électro-rock, musiques urbaines et chanson. Les participants doivent être âgés de 35 ans au maximum.

INFO **Court-Circuit asbl, c/o La Maison de la Musique**
39 rue Lebeau, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 550 13 32, email : info@courtcircuit.be
www.court-circuit.be

Biennale de la chanson française (Biennale de la Chanson française asbl)

Créé en 1994, le concours de la Biennale de la Chanson française a eu pour lauréats des artistes qui comptent parmi les meilleurs représentants belges de la chanson francophone. Ce qui distingue la Biennale d'autres concours du genre, c'est le parcours d'accompagnement des lauréats qui bénéficient d'aides diverses au développement de leur carrière (conseils, soutiens à la promotion, etc.) et de dates de programmation dans des petits lieux, centres culturels ou festivals durant les deux années qui suivent la finale.

INFO **Biennale de la Chanson française**
2-4 av. des Taillis, 1170 Bruxelles, tél. : 02 675 21 00
www.labiennale.be

Festival de la chanson wallonne

L'Union Culturelle Wallonne et la RTBF-VivaCité organisent un festival biennal de chansons interprétées en langues régionales romanes et picardes de Wallonie et des régions limitrophes. Un concours y est organisé. Le montant de la récompense s'élève à 3000 euros.

INFO **Union Culturelle Wallonne, 71 rue Général de Gaule, 4020 Liège**
Contact : Paul Lefin, tél : 04 342 69 97, email : ucw@skynet.be
www.ucwallon.be

Franc'Off (Francofolies de Spa)

Ce concours a pour cadre le festival des Francofolies de Spa. Le concours est ouvert aux chanteurs et groupes, semi-professionnels ou amateurs, résidant en Belgique depuis plus de cinq ans. Le concours est ouvert à la chanson française, anglaise… Chaque interprète présentera un répertoire de 30 minutes maximum avec un minimum de trois compositions originales. Il n'y a aucune limite d'âge et aucun style déterminé pour le choix des artistes. Un défraiement de 100 euros (donné sur place) est prévu pour chacun des douze groupes. Le Franc'Off s'engage à fournir un repas pour chaque membre du groupe. Le premier prix comprend, entre autres, l'assurance d'être programmé à l'affiche officielle des Francofolies de Spa l'année suivante, la participation au Forum de la FNAC Liège, 1250 euros offerts par la Communauté française de Belgique. Le deuxième prix s'élève à 750 euros, offerts par la Communauté française de Belgique. Le troisième prix s'élève à 500 euros.

INFO **Francofolies de Spa, 3 clos des Fauvettes, 4900 Spa**
Contact : Hughes Debatty, 087 37 70 12, email : hugospa@skynet.be
www.gospa.be

Verdur Rock

Le Concours Verdur Rock, est ouvert aux groupes non professionnels de la Communauté française de Belgique. Le concours est réservé aux groupes de rock, pop, et autres genres par extension : ska, reggae, punk, hip-hop, rap, électro. Les participants doivent se produire uniquement en live et résider en Communauté française de Belgique. L'artiste doit être en autoproduction (fonds propres de l'artiste), et présenter un répertoire original.

INFO **Service Jeunesse de la Ville de Namur**
Esplanade de l'Hôtel de Ville, 5000 Namur, tél. : 081 24 64 32

Prix de la composition musicale pour harmonies et fanfares
(Province de Hainaut)

Le Prix de la composition musicale pour harmonies et fanfares est un prix biennal créé en 1973 par la Province de Hainaut. Le prix est de 2500 euros. Il est décerné par la Direction générale des Affaires culturelles (DGAC) ensemble avec la Fédération musicale du Hainaut, à l'issue d'un concours.

INFO **Province du Hainaut, Service des Affaires culturelles, tél. : 064 31 25 33**

Résidences

Aide à la mini-résidence promotion
(Communauté française, Arts de la Scène, Musiques non classiques)

La Communauté française permet, sous certaines conditions, à des musiciens d'organiser des résidences dans des lieux reconnus par la Communauté française. Cette aide couvre la prise en charge (plafonnée à 1000 euros) des frais pour l'organisation d'une résidence (de minimum deux jours) liée à la mise en place d'une prestation publique. Ce type d'aide peut également couvrir la prise en charge (plafonnée à 500 euros) des frais relatifs à la présence d'un professionnel extérieur ayant une mission d'analyse ou de mise en valeur. Les dossiers de demande doivent être envoyés au minimum au moins un mois avant la résidence. Cette aide est conditionnée par l'octroi d'une reconnaissance (qui nécessite l'envoi d'un formulaire).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Musique, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Françoise Gallez (pour la chanson française, musiques du monde et urbaines), tél. : 02 413 24 68, email : francoise.gallez@cfwb.be
Amélie Laurent (pour les musiques rock, pop et électro)
Tél. : 02 413 22 47, email : amelie.laurent@cfwb.be
Claire Girardeau (pour les musiques jazz, blues et folk)
Tél. : 02 413 31 30, email : claire.girardeau@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

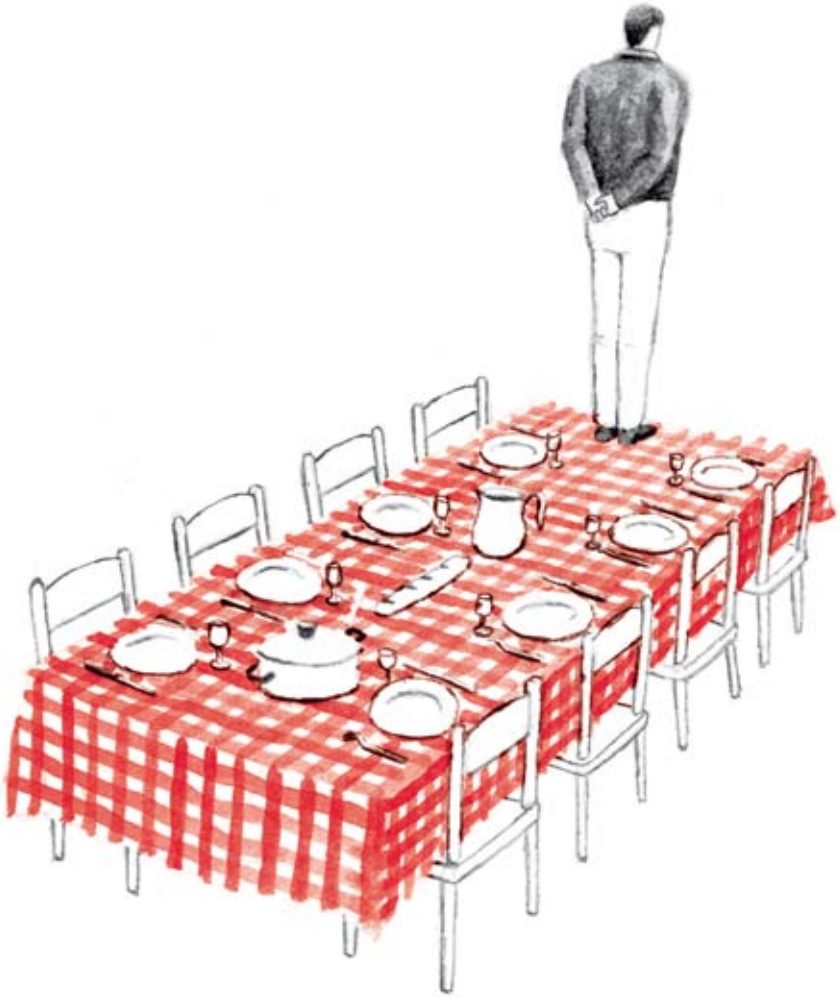

Théâtre 10

Cette rubrique concerne les acteurs, les comédiens, les compagnies, les metteurs en scène et les écrivains de pièces de théâtre, qu'il s'agisse du théâtre pour adultes ou pour enfants. Cette rubrique comprend également les aides qui relèvent du domaine des arts de la parole, du conte ou du théâtre de marionnette.

Bourses, subsides et financements

Convention

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre)

La convention a pour objectif d'apporter à son bénéficiaire une stabilité financière par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement. Le dossier de demande doit comporter une série d'informations artistiques et financières tant sur le passé et le présent de l'opérateur que sur la période envisagée par la convention : comptes et bilan financier, projet d'activités, prévisions budgétaires, description du public visé, etc. Pour y prétendre, l´opérateur, personne physique ou morale, doit prouver, durant les trois années qui précèdent la demande, l'existence d´une période d´activité professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène ou, en cas de renouvellement, d´une convention ou même d´un contrat-programme venant à échéance. Les conventions couvrent une période de deux ou de quatre ans et peuvent être renouvelées.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre)

Le solliciteur du contrat-programme doit déjà être titulaire d´une convention depuis au moins trois ans pour une première demande, ou d´un contrat-programme dans l´hypothèse d'une reconduction. D´autre part, en cas de succès de la requête, un écrit contenant les obligations réciproques des deux parties sera également signé, mais cet accord couvrira obligatoirement une période de cinq ans. Enfin, le contrat-programme est généralement doté, par rapport

à la convention, d´une subvention annuelle plus importante liée à un cahier des charges davantage fourni et au respect de critères spécifiques concernant la décentralisation, la coproduction, l´accueil et résidence, les pourcentages de masse salariale et de recettes propres.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourse d'aide à la création artistique

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre)

Le Service du Théâtre de la Communauté française peut octroyer des bourses en faveur des personnes physiques. Pour y prétendre, il faut faire valoir le caractère artistique du projet. Le montant de la bourse est fonction de l'évaluation du projet par l'instance compétente.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourse d'aide à la formation continuée ou à la recherche

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre)

Le Service du Théâtre de la Communauté française peut octroyer des bourses en faveur des personnes physiques. Pour prétendre, il faut démontrer la qualité professionnelle du partenaire avec lequel la formation ou la recherche est effectuée. Le montant de la bourse est fonction de l'évaluation du projet par l'instance compétente.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide ponctuelle

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre)

Cette aide vise à soutenir des projets de spectacle. Aucune aide ponctuelle n´est possible pour le bénéficiaire d´un contrat-programme ou d'une convention. Le montant de l'aide est fonction de l'évaluation du projet par l'instance compétente. Les critères d'évaluation sont : la qualité artistique et culturelle du projet, sa capacité de rayonnement en Communauté française et l'adéquation entre le montant de l'aide demandée et le projet artistique.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Bourse d'aide à la création artistique

(Conseil de l'aide aux projets théâtraux)

Ces aides sont accessibles après analyse du projet par le Conseil de l'aide aux projets théâtraux. Elles se déclinent en « premiers projets », « deuxièmes projets », « troisièmes projets », « quatrièmes projets et suivants » et « projets de reprise ». Le montant de la subvention est fonction de la catégorie (de 10 000 à 100 000 euros).

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène,
Conseil de l'aide aux projets théâtraux, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Diane Dernouchamps, email : diane.dernouchamps@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aides ponctuelles (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Ces aides sont octroyées ponctuellement et couvrent : l'aide à la création, l'aide aux festivals et les actions de développement territorial. Un budget prévisionnel est demandé dans le dossier de candidature, budget à partir duquel sera calculé le montant de l'aide. Une reconnaissance est nécessaire pour bénéficier de ce type de subvention, dont il est possible de faire la demande en remplissant un formulaire. (Cette reconnaissance vise à agréer le ou les bénéficiaires.)

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène,
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Convention (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de deux à quatre ans. Elle peut se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activité envisagé, l'audience visée et la faisabilité financière du projet. Elle nécessite également une reconnaissance. Le demandeur doit justifier d'une période de trois ans d'activité dans le secteur des arts de la scène et du conte.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Contrat-programme (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène)

Cette aide structurelle couvre une période de cinq ans. Elle ne peut pas se combiner avec une aide au projet. Les critères d'attribution sont : le volume d'emploi, le volume d'activité envisagé, audience visée, la faisabilité financière du projet, la répartition géographique des activités et les partenariats communautaires et internationaux. Elle nécessite également une reconnaissance et l'octroi préalable d'une convention. Le contrat-programme peut être renouvelé.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène
Secteur de l'interdisciplinaire et du conte, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Mallorie Duplouy
Tél. : 02 413 24 92, email : mallorie.duplouy@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Soutiens (Commission internationale de Théâtre francophone)

Pour être admissible, un projet doit impliquer trois partenaires artistiques (dont au moins deux compagnies théâtrales) originaires de trois gouvernements de l'espace francophone, répartis sur deux continents. Il doit s'agir de projets de création, et/ou de diffusion. Peuvent être prises en compte dans les projets de création les phases de recherche, d'écriture et de réflexion nécessaires à sa réalisation. La subvention demandée à la CITF ne peut constituer, sauf exception, qu'une participation financière d'appoint. Les projets doivent constituer une expérience singulière dans le parcours de ceux qui le portent, faire évoluer leur pratique ou avoir un effet structurant sur les partenaires. Les projets sont évalués en fonction de leur qualité artistique, du caractère novateur de la démarche, de leur pertinence au regard du rayonnement de la francophonie, du réalisme budgétaire, du professionnalisme des partenaires et de la garantie de leur engagement technique ou financier.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Teresa Cantarella
Tél. : 02 413 25 05, email : teresa.cantarella@cfwb.be
www.citf-info.net

Aide aux théâtres (Province du Brabant wallon)

Chaque année, la Province du Brabant wallon consacre une partie de son budget au théâtre. Ces aides, conjuguées à celles d'autres institutions (publiques comme privées), contribuent au bon fonctionnement et aux missions de créations de leurs théâtres et compagnies. Elles permettent de faire en sorte qu'il y ait du théâtre partout et pour tous dans la Province du Brabant wallon. Sept théâtres bénéficient de ces subventions, ainsi que de nombreuses compagnies d'amateurs.

INFO **Province du Brabant wallon, Service de la Culture, des Sports et de la Citoyenneté, parc des Collines, bâtiment Archimède, bloc D,**
2 av. Einstein, 1300 Wavre
Tél. : 010 23 63 41, email : culture.sport.jeunesse@brabantwallon.be
www.brabantwallon.be

Bourses « chantier scénique » d'un texte en cours d'écriture (arts de la scène) (SACD)

La SACD met à la disposition des auteurs (membres) trois bourses de 1000 euros pour leur permettre de mener un « chantier » avec d'autres praticiens de la scène (comédiens, metteurs en scène…) autour d'un texte dramatique en cours d'écriture. L'objectif de la bourse est de permettre de poursuivre l'écriture d'un texte par un passage au plateau.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de soutien à l'écriture d'un texte de théâtre (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des auteurs (membres) six bourses de 1500 euros destinées à soutenir le travail d'écriture d'un texte de théâtre original dans le cadre d'une collaboration entre un auteur et un metteur en scène d'une part, ou entre une compagnie de théâtre ou un comédien de l'autre. L'initiative du projet peut être dans le chef de l'auteur ou de son partenaire.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de soutien en cas de commande d'un texte de théâtre (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des auteurs (membres) deux bourses de 750 euros destinées à soutenir le travail d'écriture d'un texte de théâtre dans le cas où un théâtre passe une commande de texte à un auteur et prend en charge le financement de cette commande. La bourse de la SACD est destinée à apporter à l'auteur un soutien complémentaire dans le cas de besoins spécifiques liés au projet.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de captation intégrale de spectacle vivant (chorégraphie, théâtre, cirque) (SACD/Scam)

La SACD met à la disposition des chorégraphes membres 10 bourses pour la captation d'une œuvre de spectacle vivant (cirque, chorégraphie, théâtre) à l'initiative de l'auteur ou de sa compagnie et destinée à assurer sa promotion.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse de soutien en cas de commande d'une musique de scène (SACD/Scam)

La SACD propose deux bourses de 750 euros destinées à soutenir le travail de composition d'une musique de scène originale pour un spectacle de théâtre ou de chorégraphie. La bourse est destinée à compléter le financement de la commande en lui apportant des moyens complémentaires.

INFO SACD/Scam, 87 rue du Prince Royal, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanweddingen
Tél. : 02 551 03 20/21, email : avanweddingen@sacd-scam.be
www.sacd-scam.be

Bourse à la création dans le circuit théâtre professionnel (SABAM)

La SABAM attribue annuellement huit primes à la création de 3000 euros dans le circuit professionnel, dont 1500 euros à l'auteur pour l'écriture d'un texte pour une compagnie professionnelle et 1500 euros à la compagnie pour la production effective de la pièce. Les nouvelles bourses ne peuvent être sollicitées que tous les trois ans.

INFO SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Fonds d'Acteurs (CoCoF, Commission communautaire française)

Le Fonds d'Acteurs permet une mise à l'étrier de jeunes comédiens, scénographes et metteurs en scène au sein de compagnies théâtrales bruxelloises francophones. Pour ce faire, la CoCoF intervient à hauteur de 80% du salaire brut des stagiaires, à condition que la compagnie rétribue lesdits stagiaires en respectant les minima prescrits. La CoCoF ne peut intervenir que pour trois stagiaires (âgés de moins de trente ans) par demande et pour une période de maximum trois mois.

INFO Commission communautaire française, Affaires culturelles et tourisme
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture

Programme d'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse

(CoCoF, Commission communautaire française)

Ce programme concerne les compagnies bruxelloises francophones de théâtre et de danse qui montent un spectacle à Bruxelles et désirent en développer le thème auprès des jeunes. Son but est donc essentiellement de sensibiliser les étudiants des écoles bruxelloises francophones aux arts de la scène en réalisant des animations au sein des établissements scolaires. Ces animations, basées sur un dossier pédagogique, expliquent le thème développé par l'œuvre mise en scène et sont réalisées par les artistes de la compagnie même. La demande est étudiée, après que les animations ont été réalisées, sur la base d'un dossier complet remis par la compagnie.

INFO **Commission communautaire française**
Service de la Culture, Secteur Théâtre, 42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
Tél. : 02 800 83 72
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture/theatre

THÉÂTRE JEUNESSE

Agrément de compagnies

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre Jeunesse)

La compagnie de théâtre pour la jeunesse agréée pour la première fois bénéficie d´une subvention annuelle de fonctionnement pour une durée de deux ans. Le renouvellement de cet agrément est par contre prévu pour une période de quatre ans. Il est à noter que ce mode de subvention ne fait pas l´objet d´un écrit dans lequel seraient fixées les obligations réciproques de l´opérateur et du pouvoir subsidiant. Seul le décret et son arrêté d´application font autorité. La compagnie doit être active depuis au moins trois ans et avoir créé au moins deux spectacles sur les cinq dernières années. La subvention est octroyée annuellement et couvre tous les frais de fonctionnement.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jocelyne Antoine
Tél. : 02 413 24 94, email : jocelyne.antoine@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Convention

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre Jeunesse)

La convention (ou reconnaissance) est réservée aux compagnies déjà agréées. Pour accéder à ce financement, la compagnie doit avoir créé quatre spectacles pour l'enfance et la jeunesse et assuré au moins 200 représentations dans les quatre années qui précèdent. La reconnaissance de conventionnement couvre une période de quatre ans, et peut être renouvelée. La convention peut s'assortir d'un contrat-programme.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jocelyne Antoine
Tél. : 02 413 24 94, email : jocelyne.antoine@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la création

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre Jeunesse)

En vue de favoriser les jeunes créateurs, des subventions ponctuelles peuvent être allouées à des compagnies pour la création d´un spectacle. Les compagnies qui en font la demande ne peuvent pas bénéficier simultanément d'une convention. Seront prises en compte la qualité et la spécificité du projet artistique. Les remises de dossiers ont lieu deux fois par an. Ces aides sont plafonnées à 20 000 euros.

INFO **Ministère de la Communauté française**
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Jocelyne Antoine
Tél. : 02 413 24 94, email : jocelyne.antoine@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

THÉÂTRE AMATEUR

Soutien financier aux compagnies de théâtre amateur (SABAM)

La SABAM octroie des aides aux compagnies de théâtre amateur. Il faut toutefois passer par les fédérations de compagnies amateur (UCW, FECOA et Opendoek) pour bénéficier de ces aides. Les enveloppes alloués à ces fédérations atteignent les 5000 euros.

INFO SABAM, 75-77 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles
Contact : Thomas Vanlishout
Tél. : 02 286 83 66, email : thomas.vanlishout@sabam.be
www.sabam.be

Aide au théâtre amateur

(Communauté française, Arts de la Scène, Théâtre Jeunesse)

Pour les compagnies de théâtre amateur (dépourvue de but lucratif) ayant au moins douze mois d'existence, la Commission Consultative du Théâtre amateur propose deux types d'aides : les aides à la réalisation technique et artistique (750 ou 1500 euros en fonction de l'utilisation de l'aide ; 500 euros s'il s'agit de la première aide) et les aides exceptionnelles et non récurrentes (dans le cas d'un festival, d'une commémoration…), plafonnées à 1500 euros.

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Théâtre
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Carole Bonbled, tél. : 02 413 24 89, email : carole.bonbled@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Diffusion

Spectacles à l'école

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

L'objectif de la diffusion de spectacles à l'école est de permettre à des enfants et à des jeunes d'assister, dans le cadre scolaire, à des spectacles de qualité, tant sur le plan du propos que de la forme et de concourir ainsi à leur éducation artistique et citoyenne. Pour les spectacles dont le coût est inférieur à 1240 euros, l'intervention couvre 50% des frais, pour les spectacles dont le coût est supérieur à 1240 euros, 20 % des frais sont couverts. Les compagnies agréées ou conventionnées sont prioritaires.

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Christian Leclercq
Tél. : 02 413 41 41, email : christian.leclercq@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Entrevues

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Ces rencontres organisées par le Service de la Diffusion de la Communauté française proposent à l'ensemble des programmateurs professionnels de la Communauté française, ainsi qu'à certains programmateurs étrangers de venir découvrir des extraits de spectacles d´artistes de la Communauté française, de même que des spectacles étrangers, sélectionnés dans les bourses étrangères partenaires. Au moyen de cet évènement, le Service de la Diffusion vise à informer les organisateurs des nouvelles créations proposées en Communauté française. Cela concerne la danse, le théâtre, les arts forains, le cirque, la musique du monde, la musique urbaine, la chanson française, le jazz…

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Isabelle Deleu, tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.rencontresentrevues.cfwb.be

Tournées « Art et Vie »

(Communauté française, Arts de la Scène, Diffusion)

Les Tournées « Art et Vie » visent à favoriser la programmation de spectacles vivants de qualité dans des lieux de diffusion culturelle en Wallonie et à Bruxelles, par l'octroi d'une subvention par représentation. Ce dispositif est renforcé par des aides complémentaires accordées par l´ensemble des services culturels des provinces francophones et par la CoCoF (pour les spectacles jeune public). L'intervention financière est réservée aux spectacles programmés en tout public, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire. Le montant de la subvention « Art et Vie » est déterminé par la nature du projet (professionnel ou amateur) et par le nombre d'artistes et de techniciens (de un à neuf et plus).

INFO Ministère de la Communauté française
Direction générale de la Culture, Arts de la Scène, Diffusion
44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Contact : Bruno Thiebaut, chargé des artistes et groupes relevant du théâtre, de la danse et des arts forains
Tél. : 02 413 24 03, email : bruno.thiebaut@cfwb.be
& Isabelle Deleu, chargée des reconnaissances pour la musique
Tél. : 02 413 35 74, email : isabelle.deleu@cfwb.be
www.artscene.cfwb.be

Aide à la diffusion de spectacles de contes

(CoCoF, Commission communautaire française)

La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale est dotée d'un règlement visant à octroyer une aide à la diffusion de spectacles de contes. Sont concernés les spectacles de contes conçus pour la scène, destinés au jeune public et public adulte, programmés dans la Région par un organisateur sous statut d'asbl ou d'association de fait, dans un lieu intérieur destiné à accueillir un minimum de 30 personnes.

INFO **CoCoF, Service des Affaires socioculturelles**
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
Contact : Janine Le Docte
Tél. : 02 800 83 63/65, email : jledocte@cocof.irisnet.be
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture

Fédérations et réseaux

Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse

La Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse (CTEJ) est une association (asbl) fondée en 1976 qui rassemble 64 compagnies professionnelles de spectacles jeunes publics. Des auteurs, des metteurs en scène, des scénographes, des comédiens, des techniciens et des administrateurs s'y côtoient et entretiennent un débat permanent sur leur profession et sur la situation de leur secteur. La CTEJ a pour objectif de favoriser le développement et la reconnaissance du théâtre jeunes publics de la Communauté française en Belgique et à l'étranger. La CTEJ développe principalement les secteurs suivants : promotion, réflexion et formation, information et documentation, publications et organisation d'événements.

INFO **Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse**
321 av. de la Couronne, 1050 Bruxelles
Tél : 02 643 78 80, email : info@ctej.be
www.ctej.be

Association des techniciens professionnels du spectacle

L'ATPS est une association belge qui propose aux techniciens du spectacle vivant un espace de rencontre où aborder tous les problèmes, tant techniques

que statutaires, qui sont propres à leur secteur d'activité. De ces rencontres ressortent beaucoup de questions concernant le statut du technicien, celui de l'artiste, les lois et projets qui les concernent, le chômage, les assurances…. Un lieu de rencontre, d'information, mais aussi de réflexion est cruellement absent du paysage « spectaculaire » belge. L'ATPS a besoin de professionnaliser nos métiers, d'en responsabiliser les acteurs. Alors que ces métiers commencent à être reconnus dans ce pays, alors que l'ATPS commence à être entendue, elle plaide pour la mise en œuvre d'un organe d'information et de réflexion dans ces domaines. Il est nécessaire de se rencontrer, de partager les informations. Ces métiers ont toujours vécu de la communication, de l'échange, du partage de compétence et de matériel.

INFO www.atps.be

Formations

Formation (Théâtre & Publics)

La formation continue de l'acteur, sa formation tout au long de la vie est un processus qui invite à l'autonomie et l'émancipation et à son inscription dans la profession. L'acteur est en recherche active de propositions d'emploi, il ne les attend pas, parfois il les initie lui-même. L'insertion professionnelle des acteurs et leur formation continuée sont intrinsèquement liées. La démarche pédagogique de Théâtre & Publics s'inscrit dans ces réalités. La formation continue est entendue comme la formation qui complète la formation de base. L'objectif est de diversifier les compétences de l'acteur et d'élargir ses capacités personnelles à vivre de son art. Ces formations peuvent, par exemple, concerner formation continuée au sein de projets professionnels qualifiants, des ateliers de formation continuée en animation, des ateliers de formation à des techniques spécifiques de jeu ou des projets de pré-professionnalisation… Il existe également des modules de formation théâtrale par compagnonnage.

INFO **Théâtre & Publics**
Domaine du Val Benoît, 5 Quai Banning, 4000 Liège
Tél. : 04 223 45 98, email : info@theatreetpublics.org
www.theatreetpublics.org

Formations (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de formations en partenariat avec les opérateurs privés dans le domaine du numérique, du théâtre, des arts de la scène et de la danse. Ces formations sont destinées aux professionnels de la culture et au grand public.

INFO www.cecn.com

Formations (La Maison du Conte)

L'École du Conte regroupe toutes les formations dispensées au sein de la Maison du Conte de Bruxelles, une formation longue « conteur-acteur » et des formations destinées aux professionnels. Les formations longues de l'École du Conte de Bruxelles sont les seules, tant en Belgique qu'en France, à proposer un cursus complet spécifique au métier de conteur et à l'art du conte. Essentiellement basée sur la pratique, la pédagogie développée au sein de l'École du Conte met en place les rapports entre écriture et oralité, en explorant la particularité de la langue parlée et les différences fondamentales qui la séparent de l'écriture. Elle aborde les liens entre la narration du conteur et le jeu de l'acteur, entre le corps dans l'espace, la voix et l'histoire. Elle envisage les distinctions entre scène et relation de proximité, entre spectacle solo et travail de groupe, entre création et expression populaire, entre textes anciens et textes contemporains.

INFO **Maison du Conte de Bruxelles, École du Conte**
7D rue du Rouge-Cloître, 1160 Bruxelles
Contact : Corinne Pire
Tél. : 02 736 69 50, email : ecoleduconte@maisonducontebxl.be
www.lamaisonducontedebruxelles.be

Formations (Centre de formation d'animateurs)

Le CFA propose des formations pour devenir animateur dans les arts du spectacle. Les méthodes de formation proposées sont inspirées des méthodes actives et coopératives d'apprentissage. Elles mettent chaque fois que c'est possible les stagiaires en situation d'approcher les contenus à acquérir par l'expérimentation ou la réalisation de projets. Un travail collectif d'analyse de l'expérience et de ses résultats avec l'aide des formateurs permet alors au groupe de se constituer les compétences utiles.

INFO **Centre de formation d'animateurs**
32 chaussée de Boondael, 1050 Bruxelles
Contact : Anne Vanderperre, tél. : 02 511 25 86, email : nane@cfaasbl.be
www.cfaasbl.be

Information et centres de documentation

Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse (WBT/D)

Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse est une Agence cogérée du Ministère de la Communauté française et Wallonie-Bruxelles International. Structure d'information et de promotion des arts de la scène de la Communauté française, WBT/D a pour mission de contribuer à la sensibilisation et à la création théâtrale et chorégraphique de la Communauté française au niveau international.

INFO **Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse (WBT/D)**
18 bte 13 place Flagey, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 219 39 08
www.wbtd.be

La Fabrique de Théâtre (Service provincial des Arts de la Scène de Hainaut)

Les interventions de la Fabrique de Théâtre peuvent être artistiques, techniques voire financières. La Fabrique s'investit également dans des projets ambitieux qui peuvent ouvrir les horizons de talents locaux, régionaux, communautaires et internationaux. Lieu de formation théâtrale permanente, son crédo pourrait être : conserver la mémoire et renouveler le patrimoine. La Fabrique contient des salles de cours et de répétions, une salle de marionnettes, des expositions, des stages en tous genres, un centre de documentation théâtrale et un atelier de décor de 1000m^2.

INFO **Service provincial des Arts de la Scène, la Fabrique de Théâtre**
78 rue de l'Industrie, 7080 La Bouverie
Tél. : 065 61 34 60, email : spas.lafabrique@hainaut.be

Comediens.be

Cette plateforme numérique existe depuis 2002. Le site recense de nombreux appels d'offres, des propositions de stages, de casting… à destination des professionnels ou des amateurs du théâtre ou du cinéma. La cotisation minimale est de 35 euros par an.

INFO www.comediens.be

La théâtrothèque (CED-WB, Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles)

La Théâtrothèque du CED-WB est une bibliothèque qui regroupe plus de 900 manuscrits et pièces éditées d'auteurs de la Communauté française. Elle est ouverte à tous ceux (metteurs en scène, comédiens, enseignants, étudiants, traducteurs, amateurs …) qui recherchent de nouveaux textes. Des « parcours guidés » répondant aux demandes des visiteurs sont organisés occasionnellement.

INFO **Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles**
19/3 Place de la Hestre, 7170 Manage
Tél. : 064 23 78 40, email : info@ced-wb.org
www.ced-wb.org

Archives et Musée de la Littérature

(Centre de recherche et de documentation littéraire et théâtrale de la Communauté française)

Les Archives & Musée de la Littérature (AML) sont un centre de documentation et de recherche sur le patrimoine littéraire, théâtral et éditorial de la Belgique francophone. Les AML possèdent également une bibliothèque littéraire internationale de premier ordre comprenant entre autres une collection de revues littéraires unique en Belgique (particulièrement riche pour l'Amérique latine, l'Italie, etc.) ainsi qu'un fonds d'archives consacré à l'Afrique centrale (Burundi, Congo, Rwanda). Les collections se composent de manuscrits, de correspondances, d'ouvrages, de photographies, de documents audiovisuels, de coupures de presse, d'affiches, d'œuvres d'art, d'objets d'écrivains… Les AML éditent également l'Annuaire de spectacles de la Communauté française.

INFO **AML, c/o Bibliothèque Royale de Belgique**
4 bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles
Contact : Christel Du Buisson
Tél. : 02 519 55 76, email : christel.dubuisson@aml-cfwb.be
www.aml-cfwb.be

Centre de documentation Contredanse (La Bellone)

Le Centre de documentation Contredanse rassemble ce qui a trait à la danse comme art de spectacle, aussi bien en Communauté française de Belgique qu'ailleurs. Lors des permanences d'information, le public y reçoit des informations sur les adresses utiles, les évènements, les castings et autres formations. Les permanences d'information sur place et par téléphone ont lieu le mardi, jeudi et vendredi de 13 à 17h. L'asbl Contredanse fait également paraître des publications liées au secteur de la danse.

INFO **Contredanse, Maison du spectacle La Bellone**
46 Rue de Flandre, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 550 13 00, email : info@contredanse.be
www.contredanse.org

Centre de documentation (Théâtre & Publics)

Le Centre de Documentation de Théâtre & Publics est composé d'une bibliothèque et d'une médiathèque centrées sur l'enseignement du théâtre et ses diverses disciplines (improvisation, mouvement scénique, formation vocale,…) ainsi que sur le spectacle en tant qu'art vivant. Les ouvrages et films sont consultables sur place ou en prêts à l'extérieur.

INFO **Théâtre & Publics**
Domaine du Val Benoît, 5 Quai Banning, 4000 Liège
Contact : Marine Liard, tél. : 04 223 45 98, email : info@theatreetpublics.org
www.theatreetpublics.org

Maison de la Marionnette (Communauté française, Arts de la Scène)

Le site de ce Centre officiel de la marionnette regorge d'informations sur le secteur. Y sont recensés expositions, événements, formations, centres de documentation (en Belgique ou ailleurs) …

INFO **Le Centre de la Marionnette de la Communauté française de Belgique**
47 rue Saint-Martin, 7500 Tournai
Tél. : 069 88 91, email : maisondelamarionnette@skynet.be
www.maisondelamarionnette.be

Centre de documentation (la Maison du Conte)

La Maison du Conte est un lieu de référence en matière de littérature orale, de documentation et de soutien à des projets de recherche notamment. Nombre d'enseignants, d'étudiants, de conteurs, d'animateurs trouvent en ces murs les aides nécessaires à l'élaboration et à la bonne mise en route de leur travail. La Maison du Conte est attentive à garder trace de toutes ses activités et de ses productions. Des publications portent témoignage de son travail, sous forme de cahiers pédagogiques, de publications de textes de conteurs, de récits de vie… Le centre de documentation est accessible sur rendez-vous.

INFO **La Maison du Conte**
70, rue du Rouge-Cloître, 1070 Bruxelles
Tél. : 02 736 69 50, email : info@maisonducontebxl.be
www.lamaisonducontedebruxelles.be

Centre de documentation (Musée international du Carnaval et du Masque)

Le centre de documentation du Musée comprend une bibliothèque, une photothèque ainsi qu'une médiathèque. Il vous accueille du mardi au vendredi midi sur rendez-vous. La bibliothèque, dont la fonction prioritaire est la recherche bibliographique permettant l'étude des pièces de collection du Musée, la préparation des expositions et la rédaction des catalogues, met également ses documents à la disposition du public. Environ 3500 ouvrages portant sur les traditions masquées dans le monde peuvent être consultés sur place (copies possibles moyennant paiement).

INFO **Musée international du Carnaval et du Masque**
10 rue Saint-Moustier, 7130 Binche
Contact : Sabine Mäuseler
Tél. : 064 23 89 23, email : centrededocumentation@museedumasque.be
www.museedumasque.be

Mobilité

Aides à la mobilité des compagnies de théâtre (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la présence d'artistes de la Communauté française sur les scènes internationales par une intervention dans les frais de déplacement. Le remboursement des déplacements se fait selon une formule forfaitaire. L'événement vers lequel les bénéficiaires se déplacent doit contribuer au rayonnement culturel de la Communauté française.

INFO **Wallonie-Bruxelles International, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Prospection économique des marchés étrangers (WBI)

Dans le secteur du théâtre, Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut accorder aux artistes et aux compagnies une subvention destinée à couvrir les coûts occasionnés par la prospection des marchés extérieurs en vue de promouvoir des créateurs de Wallonie et de Bruxelles. L'artiste ou l'opérateur culturel doit, pour obtenir les aides prévues par le présent programme, remplir les conditions suivantes : être une personne physique ou morale ayant son domicile ou son siège social effectif en Wallonie ou à Bruxelles, être reconnu par le Ministère de la Communauté française et avoir pour objet principal la promotion d'artistes ou de pièces identifiés comme appartenant à la Communauté française. Le montant de cette aide est plafonné à 1900 euros.

INFO **Wallonie-Bruxelles International, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Soutien à la mobilité dans les colloques internationaux (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI) peut soutenir la participation de représentants de la Communauté française à un colloque culturel se déroulant à l'étranger. Le demandeur doit appartenir à une institution reconnue par la Communauté française et doit être un participant actif, c'est-à-dire invité explicitement à présenter un exposé ou faire partie des instances dirigeantes de l'institution qui réalise l'activité.

INFO **Wallonie-Bruxelles International, Service culturel**
2 Place Sainctelette, 1080 Bruxelles
Contact : Anne Lenoir, tél. : 02 421 83 09, email : a.lenoir@wbi.be
www.wbi.be

Programme d'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse
(CoCoF, Commission Communautaire Française)

Ce programme vise les compagnies bruxelloises francophones de théâtre et de danse qui montent un spectacle à Bruxelles et désirent en développer le

thème auprès des jeunes. Le but est donc essentiellement de sensibiliser les étudiants des écoles bruxelloises francophones aux arts de la scène en réalisant des animations au sein des établissements scolaires. Ces animations, basées sur un dossier pédagogique, expliquent le thème développé par l'œuvre mise en scène et sont réalisées par les artistes de la compagnie même. La demande est étudiée, après que les animations ont été réalisées, sur la base d'un dossier complet remis par la compagnie.

INFO **Commission Communautaire Française, Service de la Culture**
Secteur Théâtre, 42 rue des Palais, 1030 Bruxelles, tél : 02 800 83 72
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture/theatre

Promotion à l'étranger (CoCoF)

Le règlement « Promotion à l'étranger » permet aux compagnies théâtrales et de danse bruxelloises de se produire à l'étranger par le biais d'une participation aux frais de transport et de séjour. Cette participation représente un maximum de 50% des frais et est limitée à 2500 euros par production à l'étranger. Cette aide n'est pas compatible avec les aides accordées par WBI.

INFO **Commission Communautaire Française, Service de la Culture**
Secteur Théâtre, 42 rue des Palais, 1030 Bruxelles
Contact : Christian Bonnert, tél. : 02 800 80 11
www.cocof.irisnet.be/site/fr/culture/theatre

Prix et concours

Prix Jacques Huisman (Association Jacques Huisman)

Le but de l'association J. Huisman est d'attribuer un Prix annuel destiné à permettre aux jeunes comédiens et metteurs en scène exerçant en Communauté française et ayant déjà une expérience significative de se confronter aux pratiques de maîtres étrangers. Ce prix est doté de 3000 euros et s'adresse aux comédiens et metteurs en scène de moins de 35 ans.

INFO **Prix Jacques Huisman asbl, 26 av. des Ormeaux, 1180 Bruxelles**
Contact : Anne Jottrand, tél. : 02 344 29 57, email : anne.jottrand@scarlet.be
www.prixjacqueshuisman.be

Prix Annick Lansman (Éditions Lansman)

L'association Promotion Théâtre coordonne le Prix A. Lansman. Le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles, Lansman Editeur et divers autres partenaires ont décidé de s'associer pour lancer l'appel aux auteurs. L'œuvre primée devra à la fois constituer la base d'un spectacle pour enfants de moins de 13 ans et participer au développement du plaisir de lire le théâtre à partir de 9/10 ans. Le premier prix est doté de 1000 euros et offre au lauréat une résidence au Domaine de Mariemont. Ce prix est annuel.

INFO **Louisa Talbi**
Tél. : 064 23 78 40 (de 8h30 à 16h), email : concours@promotion-theatre.org
www.prixannicklansman.blogspot.com

Prix de la Critique

Chaque année, les critiques de théâtre et de danse de la Communauté française se rassemblent pour attribuer une série de prix couronnant les meilleurs spectacles de la saison écoulée. Les catégories de prix sont : le Prix Bernadette Abraté, Spectacle, Mise en scène, Seul en scène, Comédien, Comédienne, Auteur belge, Découverte, Espoir masculin, Espoir féminin, scénographie, Création artistique et technique et Spectacle de danse.

INFO
Contact : Christian Jade, email : christian.jade@lesprixdelacritique.be
www.lesprixdelacritique.be

Dexia Classics

Dexia Banque organise depuis 1965 un concours destiné aux élèves des académies de musique et des arts de la parole. Il met en valeur le travail mené par ce réseau d'enseignement artistique, piloté à l'échelle communale, et qui précède l'enseignement supérieur.

INFO **Dexia Banque, Dexia Classics, 44 Bd Pachéco, 1000 Bruxelles**
www.dexia.be/Fr/Particulier/VIADEXIA/Culture/DexiaClassicsCompetition.htm

Résidences

Résidence de Mariemont
(CED-WB, Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles)

En 2008, la Communauté française de Belgique a confié au Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles, la gestion culturelle et pratique d'une résidence d'écriture théâtrale, en partenariat avec le Musée royal de Mariemont. Ce nouveau lieu est destiné principalement à accueillir un auteur dramatique (belge ou étranger) pour une durée d'un à trois mois dans les conditions de semi-retraite offertes par ce cadre remarquable. Toutefois, une chambre supplémentaire est prévue pour offrir la possibilité à l'auteur résidant d'accueillir un autre artiste (metteur en scène, comédien, musicien, autre auteur, etc.) si cela s'avère productif pour son écriture. Les candidatures peuvent être introduites à tout moment de l'année. La commission qui choisit les résidents se réunit en principe trois fois par an.

INFO **Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles**
19/3 place de la Hestre, 7170 Manage
Tél : 064 23 78 40, email : info@ced-wb.org
mailto:info@ced-wb.org,www.ced-wb.org

Bourse de résidence WB-T (WB-T, Wallonie Bruxelles Théâtre)

Ces résidences d'une durée de deux à trois mois ont pour objectif de permettre aux auteurs d'achever un projet d'écriture théâtrale et de bénéficier également des différentes initiatives proposées par la Chartreuse (Lieu de résidence d'artistes). Ces résidences sont situées à Chartreuse-les-Avignon.

INFO **Agence Wallonie-Bruxelles Théâtre / Danse**
18 Place Flagey, 1050 Bruxelles
Contact : Stéphanie Pécourt
Tél. : 02 219 39 08, email : stephanie.pecourt@cfwb.be
www.wbtd.be

Résidence de création (théâtre, danse, multimédia) (CECN, Mons)

Le Centre des écritures contemporaines numériques (CECN) offre un programme de résidences pour des compagnies souhaitant intégrer des technologies dans leur création. Pendant plusieurs jours, elles travaillent à Mons sur leur projet, qu'il s'agisse de danse, de théâtre, d'arts plastiques ou encore de marionnettes. A l'issue des résidences, le public est invité à rencontrer les artistes et à découvrir une étape de travail. Ces rencontres gratuites sont ouvertes à tous, sous réserve d'inscription préalable.

INFO www.cecn.com

Résidence de l'L (L'L)

Les demandes de résidences à l'L obéissent aux critères suivants : prendre le temps et travailler sans obligation de résultats. Ces résidences sont destinées à des artistes qui démarrent une carrière professionnelle (pas plus de deux créations), travaillent dans les domaines des arts de la scène et qui souhaitent prendre le temps de la recherche (sans date de création préalablement fixée et sans demande de subvention de création).

INFO **Théâtre de L'L, 7 rue major René Dubreucq, 1050 Ixelles**
Tél. : 02 512 49 69, email : llasbl@llasbl.be
www.llasbl.be

Services et locations

Service de lecture
(CED-WB, Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles)

Une équipe d'une quinzaine de lecteurs du CED-WB propose ses services aux auteurs qui souhaitent recevoir un avis critique sur une de leurs pièces. Les textes sont transmis de manière anonyme aux lecteurs qui rédigent un compte rendu écrit de leurs remarques, commentaires et suggestions. Des avis évidemment subjectifs, mais qui se veulent constructifs et qui s'appuient sur une solide expérience de l'écriture dramatique. Ce service est entièrement gratuit.

INFO **Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles**
19/3 place de la Hestre, 7170 Manage
Tél. : 064 23 78 40, email : info@ced-wb.org
www.ced-wb.org

Parrainage

(CED-WB, Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles)

Le CED-WB organise chaque année quatre parrainages dont l'objectif est d'offrir à l'auteur un regard extérieur et un accompagnement sur un texte de théâtre en cours d'écriture. Le parrain s'engage à suivre l'évolution de l'écriture sur une période de plusieurs mois et à rencontrer l'auteur au minimum à trois reprises. Un défraiement est prévu pour le parrain. Ce service est entièrement gratuit.

INFO **Centre des écritures dramatiques Wallonie-Bruxelles**
19/3 place de la Hestre, 7170 Manage
Tél. : 064 23 78 40, email : info@ced-wb.org
www.ced-wb.org

La Roseraie (La Roseraie)

La Roseraie, c'est d'abord un théâtre aux couleurs vives à la lisière d'un grand jardin aux arbres centenaires et aux pelouses sans fin… (un petit miracle urbain!). Les 1500m² de salles sont disponibles en location pour des groupes de formations, réunions, répétitions, ateliers, répétition… De plus nous accueillons également des compagnies belges et étrangères pour leurs répétitions, leurs représentations et très souvent leur création de spectacles qui se joue ici ou ailleurs… Les salles et le chapiteau sont louables pour quelques jours (jusqu'à une ou deux semaines).

INFO **La Roseraie, 1299, chaussée d'Alsemberg, 1190 Bruxelles**
Tél: 02 376 46 45, email : secretariat@roseraie.org
www.roseraie.org

Centre des Arts scéniques

Le Centre des Arts scéniques est une passerelle entre les écoles et le milieu professionnel, il a pour mission de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle pour les jeunes comédiens. Le Centre des Arts scéniques a également la possibilité d'octroyer des aides à l'emploi aux porteurs de projets théâtraux soucieux de proposer de l'emploi aux jeunes comédiens membres du Centre.

INFO **Centre des Arts scéniques, 16 rue Charles Dupret, 6000 Charleroi**
Tél. : 071 30 54 41, email : info@arts-sceniques.be

Location de costumes (CoStuMart)

Ce service de SMartBe propose des locations de costumes à des prix très abordables, tant pour les particuliers que pour les professionnels. La collection comprend plus de 5000 costumes, ludiques ou d'époque, pour l'organisation d'événements, de spectacles, de tournages…

INFO **CoStuMart, 16 rue de la Cavatine, 1070 Bruxelles**
Contact :
Martine Weemaels (pour les costumes)
Tél. : 02 411 20 10, email : martine@costumart.be
Sidney Decock (pour l'administration)
Tél. : 02 542 10 52, email : sid@smartbe.be
www.costumart.be